La Société Canadian Tire

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE
DES ACTIONNAIRES ET CIRCULAIRE
D'INFORMATION DE LA DIRECTION

ASSEMBLÉE ANNUELLE
LE 12 MAI 2022

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

MAUREEN J. SABIA

Bon anniversaire Canadian Tire! Cette année 2022 marque le centième anniversaire de la Société, un âge que peu de sociétés ouvertes canadiennes réussissent à atteindre. Tout au cours de l'année, la Société célébrera son centenaire avec ses actionnaires et ses clients par différents moyens inédits qui rendront hommage à son passé prestigieux et donneront un aperçu de la direction qu'elle prendra à l'avenir.

Toujours soucieuse d'améliorer les choses, Canadian Tire a travaillé avec acharnement et ingéniosité pour être là pour les Canadiens et répondre à leurs besoins tout au long de leur vie. Félicitations aux nombreuses équipes de direction dévouées qui, au fil des années, nous ont permis de faire notre place dans le cœur et l'esprit des Canadiens.

Je suis certaine que les frères Billes seraient très fiers de constater que nous sommes toujours guidés par leur vision entrepreneuriale d'avant-garde et leur désir d'aider les communautés. Je sais que Martha et Owen Billes sont très heureux que les valeurs de nos fondateurs soient toujours bien ancrées dans la culture de Canadian Tire.

Canadian Tire a connu de nombreuses transformations pour en arriver à ce qu'elle est aujourd'hui. Elle s'attache en ce moment à répondre à la demande de ses clients qui souhaitent magasiner sur plusieurs plateformes et à mettre en place les initiatives qui assureront son avenir. Le rehaussement de notre image de marque, l'appui que nous offrons aux nombreuses communautés dans lesquelles nous œuvrons, les investissements que nous faisons dans des technologies plus avancées, l'augmentation de notre part du marché, le soin avec lequel nous gérons les risques sous toutes leurs formes, les efforts que nous renouvelons pour recruter du personnel du plus haut calibre qui soit et perfectionner ses compétences et l'engagement que nous prenons de bonifier davantage l'expérience client et de continuer à récompenser nos actionnaires pour leur engagement et leur loyauté sont des priorités. Je suis convaincue que le leadership de Greg Hicks influera énormément sur la Société Canadian Tire de demain. Cela se voit déjà dans la résilience et l'innovation dont Canadian Tire a su faire preuve pendant la pandémie de COVID-19 et dans la rapidité avec laquelle nous avons réussi à améliorer nos fonctionnalités de commerce électronique, tout en conservant notre confiance absolue dans les magasins traditionnels.

Bien que je souhaite célébrer tout ce que nous avons accompli au cours de la dernière année, je veux aussi me tourner vers l'avenir. Dans cette lettre qui est ma dernière, j'aimerais vous faire part des réflexions auxquelles je me suis livrée au cours des années où j'ai eu le privilège de présider le conseil et de la façon dont j'entrevois l'avenir.

Mes fonctions au sein de Canadian Tire vont me manquer, mais je crois fermement qu'il est temps de céder la place à un nouveau président du conseil. Je sais que Mike Owens assumera ces fonctions avec distinction, dynamisme et motivation. Je connais Mike depuis de nombreuses années et le temps que j'ai passé avec lui au cours des derniers mois afin d'assurer une transition sans heurt a confirmé mon opinion à son sujet. Mike aura à cœur, tout comme moi, d'assurer le renouvellement du conseil et c'est avec cet objectif en vue que nous avons collaboré au cours des derniers mois. Ainsi, sous réserve de l'approbation des actionnaires, nous accueillerons Sowmyanarayan Sampath au sein du conseil à l'assemblée annuelle des actionnaires. Les accomplissements de M. Sampath dans les domaines de la technologie, des stratégies, de la transformation d'entreprises, du passage au numérique, de la gestion de dossiers complexes et du rehaussement de l'expérience client constitueront des atouts de taille pour Canadian Tire.

Au cours des années où j'ai eu la chance de présider le conseil, j'ai côtoyé de nombreux administrateurs qui ont tous contribué au succès de Canadian Tire. Je pense tout particulièrement à Claude L'Heureux, à Pierre Boivin, à Tim Price, à Jim Goodfellow, à George Vallance, à John Furlong, à Pat Connolly, à Austin Curtin, à Daniel Fournier et à Iain Aitchison, qui nous manquent toujours.

La croissance est notre mantra pour l'avenir. À cette fin, nous avons entrepris une série d'investissements considérables. Nous investissons plus de 3 G$ dans nos marques détenues, notre programme de fidélisation, la vente des articles Helly Hansen au Canada, notre programme d'efficacité opérationnelle, la modernisation de nos infrastructures de technologies de l'information, l'expansion des magasins Canadian Tire et la chaîne d'approvisionnement. Ces investissements, en plus de ceux qui seront faits dans l'innovation, alliés à nos formidables atouts, façonneront notre avenir et permettront à Canadian Tire d'être encore mieux équipée pour relever les défis auxquels elle sera confrontée au cours des trois à cinq prochaines années. Canadian Tire sera synonyme de commerce de détail exceptionnel.

Je songe à mes années chez Canadian Tire et je me remémore les grands moments de notre histoire dont j'ai été témoin comme présidente du conseil. J'en mentionne ici quelques-uns : Martha Billes a acheté les parts de ses frères et est devenue l'actionnaire majoritaire, Canadian Tire est devenue la première entité non bancaire à émettre une carte de crédit Mastercard, nous avons acheté le Groupe Forzani (SportChek) et Mark's/L'Équipeur, nous avons acquis Party City et Helly Hansen, nous avons créé la Fiducie de placement immobilier CT et la Banque Canadian Tire et nous avons célébré notre 90e anniversaire en publiant un livre sur l'histoire de Canadian Tire, intitulé *Au cœur du rêve*, qui racontait comment de simples pneus ont fait avancer la nation canadienne.

Depuis que je suis devenue présidente du conseil en 2007, j'ai vu les produits de la Société passer de 8 G$ à plus de 16 G$ grâce à des initiatives audacieuses et originales.

L'avenir de Canadian Tire semble assuré, mais il exigera de nous que nous soyons extrêmement polyvalents. La manière dont nous devrons exercer nos activités à court et à long terme évoluera très rapidement et nous devrons en faire autant, ce qui nous obligera à redoubler d'efforts pour recruter des gens de haut calibre. En outre, nous devrons surveiller nos concurrents de très près et il nous faudra prendre des décisions et les mettre en œuvre rapidement. Le progrès avant la perfection.

Quand je pense à l'avenir, je m'inquiète pour les sociétés canadiennes. Je crains les conséquences de la primauté du capitalisme de certaines parties prenantes sur le capitalisme actionnarial. J'appréhende les quotas qui pourraient être imposés aux conseils d'administration et la discrimination qui pourrait en découler. Je suis inquiète de constater que les notions de responsabilité personnelle et de responsabilisation sont en train de disparaître au profit de la revendication de droits et de privilèges.

Aux chefs d'entreprises, aux dirigeants et aux administrateurs de sociétés d'aujourd'hui et de demain, je donne les conseils suivants :

- efforcez-vous de toujours faire ce qui est juste pour la société;
- assumez la responsabilité d'appuyer les communautés dans lesquelles vous êtes présents. Suivez l'exemple de Canadian Tire qui, depuis ses débuts, appuie les communautés dans lesquelles elle œuvre et qui, grâce à la Fondation Bon départ, a donné à plus de trois millions d'enfants la possibilité de faire du sport;
- embauchez les meilleures personnes que vous pouvez et visez des gens du plus haut calibre qui soit;
- ayez le courage de vous faire la voix de la minorité;
- rejetez la notion selon laquelle les seules fonctions du conseil d'administration se résument à la supervision ou à la surveillance. Pour remplir les obligations qui leur incombent envers la société, la direction et le conseil doivent devenir des partenaires afin que leur objectif devienne commun, que la transparence s'impose, que les renseignements puissent être partagés plus librement et qu'une dynamique critique puisse s'établir entre eux;
- assurez-vous que votre culture d'entreprise intègre la notion de responsabilisation;
- collaborez avec les dirigeants politiques en vue de façonner les politiques gouvernementales;
- transformez les questions d'environnement, de société et de gouvernance de manière à ce qu'elles englobent l'énergie, la sécurité et un concept de gouvernance plus vaste.

J'ai eu la possibilité de réfléchir à toutes ces questions dans le cadre des fonctions que j'ai exercées au sein d'une grande société, où j'ai côtoyé des administrateurs extraordinaires et de nombreux dirigeants compétents.

Je tiens tout spécialement à remercier Martha et Owen Billes de l'appui qu'ils m'ont accordé pendant toutes ces années. En me faisant confiance, ils m'ont fait un cadeau précieux.

J'aimerais aussi remercier les membres de la direction actuellement en poste, qui m'ont aidée et conseillée et m'ont tant appris.

À Canadian Tire, je dis de ne pas juste voir grand, mais de viser toujours plus haut.

Canadian Tire est une entreprise emblématique, qui fait partie du tissu social du Canada et du rêve canadien. Ce fut pour moi un grand privilège de faire partie de son histoire.

La présidente du conseil,

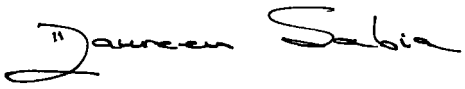

Maureen J. Sabia

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Vous êtes invité à l'assemblée annuelle des actionnaires (l'*assemblée*) de La Société Canadian Tire Limitée (la *SCT*). Il y a lieu de se reporter à la circulaire d'information de la direction ci-jointe (la *circulaire*) pour obtenir de plus amples renseignements sur l'assemblée et les questions abordées ci-après.

Date et lieu de l'assemblée

Le jeudi 12 mai 2022 à 10 h (heure de l'Est)

Hôtel Four Seasons de Toronto
Salle Aria, 3e étage
60, avenue Yorkville, Toronto (Ontario)

Les actionnaires et les invités pourront également visionner l'assemblée en direct sur le Web ou écouter les délibérations par téléconférence. Veuillez vous rendre à l'adresse **www.ctcagm.com** pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Assister à l'assemblée

Les personnes qui assistent à l'assemblée doivent respecter toutes les consignes de santé publique alors en vigueur ainsi que l'ensemble des politiques ou des protocoles relatifs à la COVID-19 de l'Hôtel Four Seasons et de la SCT. Le nombre de personnes admises à l'assemblée sera assujetti aux limites de capacité maximale alors en vigueur, le cas échéant.

S'il n'est pas possible ou souhaitable de tenir l'assemblée en personne, la SCT annoncera d'autres dispositions par voie de communiqué de presse et à l'adresse **www.ctcagm.com** dès que possible, ce qui pourrait comprendre la tenue d'une assemblée virtuelle. Que vous prévoyez assister à l'assemblée ou non, vous êtes prié de voter avant la tenue de l'assemblée.

Qui peut voter

Vous avez le droit de voter à l'assemblée si vous êtes un actionnaire de la SCT en date du 24 mars 2022 à la fermeture des bureaux. Vos droits de vote diffèrent selon que vous êtes propriétaire d'actions ordinaires ou d'actions de catégorie A sans droit de vote de la Société. Il y a lieu de se reporter à ce sujet à la rubrique intitulée *Qui peut voter*, à la page 3 de la circulaire.

Comment voter

Vous pouvez voter avant la tenue de l'assemblée par procuration ou vous pouvez voter à l'assemblée. Vous pouvez également nommer un fondé de pouvoir qui votera à l'assemblée pour votre compte. La marche à suivre pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions de la SCT dépend de la manière dont vous détenez les actions en question. La procuration doit parvenir à l'agent des transferts de la SCT, Société de fiducie Computershare du Canada, avant le 10 mai 2022 à 17 h (heure de l'Est). Il y a lieu de se reporter à ce sujet à la rubrique intitulée *Comment voter*, à la page 5 de la circulaire.

Ordre du jour de l'assemblée

Les points suivants sont à l'ordre du jour de l'assemblée :

1. recevoir les états financiers annuels consolidés de la SCT pour l'exercice clos le 1er janvier 2022, y compris le rapport des auditeurs externes;
2. élire les administrateurs pour un mandat se terminant à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;
3. nommer les auditeurs externes pour un mandat se terminant à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
4. débattre des autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Il y a lieu de se reporter à ce sujet à la rubrique intitulée *Ordre du jour de l'assemblée*, à la page 1 de la circulaire.

Le conseil vous recommande de voter POUR chacune des personnes dont il soumet la candidature et POUR la reconduction du mandat des auditeurs externes.

Veuillez vous rendre à l'adresse **www.ctcagm.com** pour obtenir de plus amples renseignements et des mises à jour au sujet de l'assemblée.

Par ordre du conseil d'administration,
la vice-présidente, chef adjointe du contentieux et secrétaire générale,

Eleni Damianakis

Toronto (Ontario)
Le 17 mars 2022

TABLE DES MATIÈRES

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE	**1**
Recevoir les états financiers annuels consolidés	1
Élire les administrateurs	1
Nommer les auditeurs externes	2
Débattre des autres questions	2
RENSEIGNEMENTS SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE	**3**
Qui peut voter	3
Assister à l'assemblée	4
Comment voter	5
Sollicitation des procurations et remise des documents relatifs à l'assemblée	6
Agent des transferts	7
RENSEIGNEMENTS SUR LES CANDIDATS À L'ÉLECTION AU CONSEIL	**8**
Composition du conseil	8
Candidats à l'élection	8
Renseignements supplémentaires	17
Présence aux réunions	18
NOTRE DÉMARCHE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE	**20**
Le rôle du conseil d'administration	20
Présidente du conseil	22
Attentes envers les administrateurs	23
Comités du conseil	23
Mandats et descriptions de postes	23
Indépendance du conseil	24
Renouvellement du conseil	25
Diversité au sein du conseil	26
Diversité au sein de la direction	26
Limitation du nombre d'années pendant lesquelles les administrateurs peuvent demeurer en fonction	27
Élection du conseil à la majorité	27
Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés	28
Autres sociétés ouvertes au conseil desquelles les administrateurs peuvent siéger	28
Orientation et formation continue des administrateurs	28
Évaluations du rendement	29
Démarche en matière de relations avec les actionnaires	30
Conseils des filiales	32
Gestion des risques de l'entreprise	32
Responsabilité sociale	33
Conflits d'intérêts et opérations entre apparentés	35
COMPTES RENDUS DES COMITÉS	**37**
Compte rendu du comité d'audit	37
Compte rendu du comité de la gestion des ressources en personnel de direction et de la rémunération	39
Compte rendu du comité de gouvernance	42
Compte rendu du comité responsable de l'image de marque et de la responsabilité sociale	43
RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS	**45**
Provisions et jetons de présence	45
Régime d'unités d'actions différées des administrateurs	46
Lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs	47
Rémunération des administrateurs siégeant au conseil de filiales	47
Tableau de la rémunération versée aux administrateurs en 2021	48
Attributions à base d'actions faites aux administrateurs	49
RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	**50**
Analyse de la rémunération	50
Rendement de nos actions et lien avec la rémunération des dirigeants	70
Rémunération versée en 2021	71
Avantages postérieurs à l'emploi et dispositions applicables en cas de changement de contrôle	74
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	**79**
Titres dont l'émission est autorisée dans le cadre d'un régime de rémunération à base d'actions	79
Assurance responsabilité civile des administrateurs et des membres de la direction	79
Autres renseignements	80
Approbation du conseil d'administration	80
MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	**A-1**
DESCRIPTION DU RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS DE LA SCT	**B-1**

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

La présente circulaire d'information de la direction (la *circulaire*) est fournie relativement à l'assemblée annuelle des actionnaires qui aura lieu le 12 mai 2022 (l'*assemblée*). Dans la présente circulaire, les termes *nous*, *notre*, *nos*, *la SCT* et *la Société* renvoient à La Société Canadian Tire Limitée et à toutes les entités qu'elle contrôle, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente, et les termes *vous*, *votre* et *vos* renvoient aux actionnaires de la SCT. Sauf indication contraire, tous les renseignements qui figurent dans la présente circulaire sont donnés en date du 17 mars 2022 et le symbole « $ » désigne le dollar canadien.

Recevoir les états financiers annuels consolidés

Nos états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 1er janvier 2022, y compris le rapport des auditeurs externes (les *états financiers de 2021*), et le rapport de gestion correspondant pour le quatrième trimestre et l'exercice complet clos le 1er janvier 2022 (le *rapport de gestion de 2021*) ont été envoyés aux actionnaires qui les ont demandés. On peut également les consulter sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (*SEDAR*), au **www.sedar.com**, et sur le site Web de la SCT, au **www.corp.canadiantire.ca**.

Élire les administrateurs

Le conseil d'administration (le *conseil* ou le *conseil d'administration*) a établi que 16 administrateurs seraient élus à l'assemblée, 13 par les porteurs d'actions ordinaires et trois par les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote. Chaque administrateur restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que son successeur soit élu ou nommé. Il y a lieu de se reporter à ce sujet à la rubrique intitulée *Renseignements sur les candidats à l'élection au conseil*, à la page 8.

Candidats proposés aux porteurs d'actions ordinaires			Candidats proposés aux porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote
Eric Anderson	David Court	Donald Murray	Norman Jaskolka
R. Jamie Anderson	Mark Derbyshire	J. Michael Owens	Nadir Patel
Martha Billes	Steve Frazier	Sowmyanarayan Sampath	Cynthia Trudell
Owen Billes	Greg Hicks		
Diana Chant	Sylvain Leroux		

Tous les candidats siègent actuellement au conseil de la SCT et ont été élus à l'assemblée annuelle des actionnaires du 13 mai 2021, à l'exception de Nadir Patel et de R. Jamie Anderson, qui ont été nommés au conseil en date du 1er octobre 2021 et du 7 octobre 2021, respectivement, et de Sowmyanarayan Sampath, qui est un nouveau candidat proposé aux porteurs d'actions ordinaires à l'assemblée.

Maureen Sabia ne se présente pas de nouveau. Le 1er février 2022, la SCT a annoncé que Mme Sabia quittait ses fonctions de présidente et de membre du conseil et que J. Michael Owens avait été nommé à titre de président du conseil désigné. M. Owens entrera en fonction à la fin de l'assemblée.

Le conseil vous recommande de voter **POUR** chacune des personnes nommées ci-dessus dont il propose la candidature à titre d'administrateur

Nommer les auditeurs externes

Si vous êtes un porteur d'actions ordinaires, vous pourrez voter sur la nomination des auditeurs externes et autoriser le conseil d'administration à fixer leur rémunération.

Le conseil vous recommande de voter **POUR** la reconduction du mandat des auditeurs externes actuels de la SCT, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., comptables professionnels agréés (*Deloitte*), et de l'autoriser à fixer leur rémunération.

Débattre des autres questions

Nous examinerons les autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée. En date de la présente circulaire, nous ne sommes au courant d'aucune modification qui pourrait être apportée à l'un ou l'autre des points énoncés ci-dessus ni d'aucune autre question devant être soumise à l'assemblée. Cependant, si une modification ou une autre question de ce genre devait être soumise à l'assemblée, vous ou votre fondé de pouvoir pourrez exercer les droits de vote rattachés à vos actions de la façon que vous ou lui jugerez appropriée.

RENSEIGNEMENTS SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Qui peut voter

La Société compte deux catégories d'actions. C'est la catégorie d'actions dont vous êtes propriétaire qui détermine les points sur lesquels vous pouvez voter. Chaque action dont vous êtes propriétaire en date du 24 mars 2022 à la fermeture des bureaux vous permet d'exprimer une voix à l'égard des points sur lesquels vous avez le droit de voter à l'assemblée.

ACTIONS ORDINAIRES

Si vous êtes un porteur d'actions ordinaires, vous pourrez voter sur les points suivants à l'assemblée :

- l'élection de 13 des 16 administrateurs;
- la nomination des auditeurs externes et l'octroi aux administrateurs de l'autorisation de fixer leur rémunération;
- toutes les autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Au 17 mars 2022, la SCT compte 3 423 366 actions ordinaires émises et en circulation. Les administrateurs et les membres de la direction la Société ne connaissent aucune personne physique ou morale qui est propriétaire véritable de plus de 10 % du nombre total d'actions ordinaires en circulation, ou qui exerce une emprise sur un tel pourcentage de ces actions, directement ou indirectement, à l'exception des personnes suivantes :

Nom	Nombre d'actions ordinaires détenues en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée	Pourcentage des actions ordinaires en circulation
Martha Billes[(1)]	1 400 767	40,9 %
Owen Billes[(2)]	700 383	20,5 %
C.T.C. Dealer Holdings Limited	703 784	20,6 %
Le régime de participation différée aux bénéfices de la SCT (établi le 1er janvier 1968)[(3)]	419 280	12,2 %

Notes

(1) Tire 'N' Me Pty. Ltd. (*Tire 'N' Me*) est propriétaire de 1 400 767 actions ordinaires. Martha Billes contrôle Tire 'N' Me et, à l'exception d'un petit nombre d'actions ordinaires sans droit de vote de Tire 'N' Me dont Owen Billes est propriétaire, elle est propriétaire véritable de la totalité des actions émises de celle-ci. La participation en actions de Martha Billes qui est indiquée dans son profil, à la page 10, tient compte des actions ordinaires dont Tire 'N' Me est propriétaire.

(2) Albikin Management Inc. (*Albikin*) est propriétaire de 700 383 actions ordinaires de la SCT et de 741 176 actions de catégorie A sans droit de vote de la SCT. Owen Billes est propriétaire véritable de la totalité des actions ordinaires d'Albikin. Martha Billes est propriétaire de toutes les autres actions d'Albikin et contrôle celle-ci. Albikin, avec l'accord de Martha Billes et d'Owen Billes, a octroyé à Owen Billes, en date du 12 mars 2021, une procuration permanente et irrévocable lui permettant d'exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires et aux actions de catégorie A sans droit de vote de la SCT dont Albikin est propriétaire. La participation en actions de Owen Billes qui est indiquée dans son profil, à la page 10, tient compte des actions ordinaires et des actions de catégorie A sans droit de vote de la SCT dont Albikin est propriétaire.

(3) Sun Life du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie (la *Sun Life*) est propriétaire véritable des 419 280 actions ordinaires qui sont détenues dans le cadre du régime de participation différée aux bénéfices (le *RPDB*) de la SCT. La Sun Life a émis une police de rente collective à la Fiducie de la Financière Sun Life Inc., à titre de fiduciaire du RPDB (le *fiduciaire*), qui offre à celui-ci, ainsi qu'indirectement aux participants au RPDB, des prestations qui sont essentiellement les mêmes que celles dont ils auraient bénéficié si les actions avaient été détenues directement par le fiduciaire. Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée *Régimes de retraite et d'épargne*, à la page 69, au sujet du RPDB.

ACTIONS DE CATÉGORIE A SANS DROIT DE VOTE

Si vous êtes un porteur d'actions de catégorie A sans droit de vote, vous pourrez voter sur l'élection de trois des 16 administrateurs à l'assemblée.

Les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote ont le droit de voter sur des questions autres que l'élection de trois administrateurs dans les circonstances suivantes seulement :

- si les lois applicables leur donnent ce droit;
- si une offre d'achat visant les actions ordinaires est faite à la totalité ou à la quasi-totalité des porteurs d'actions ordinaires ou si la loi ou la Bourse de Toronto (la *TSX*) exige qu'une telle offre soit faite à tous les porteurs d'actions ordinaires de l'Ontario et que la majorité des actions ordinaires alors émises et en circulation sont remises à la partie présentant l'offre et prises en livraison par celle-ci, auquel cas les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront par la suite le droit d'exprimer une voix par action à toutes les assemblées des actionnaires et les actions de catégorie A sans droit de vote seront appelées les « actions de catégorie A », sauf s'il s'agit d'une offre d'achat qui vise les deux catégories d'actions au même prix par action et selon les mêmes modalités.

En règle générale, les porteurs d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote votent séparément à titre de catégorie. Par conséquent, le regroupement des droits de vote rattachés aux deux catégories ne convient à aucune mesure que la Société envisage de prendre pour le moment. Si, à un moment donné, les porteurs d'actions ordinaires et les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote avaient le droit de voter ensemble (plutôt que séparément à titre de catégorie distincte), selon le nombre d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote en circulation au 17 mars 2022, les actions de catégorie A sans droit de vote représenteraient environ 94,3 % du nombre total de droits de vote rattachés aux actions ordinaires et aux actions de catégorie A sans droit de vote. Pour consulter le texte intégral des conditions qui sont rattachées aux actions ordinaires et aux actions de catégorie A sans droit de vote, y compris les dispositions relatives aux droits de vote, il y a lieu de se reporter aux statuts de modification de la SCT datés du 15 décembre 1983, que l'on peut consulter sur SEDAR, au **www.sedar.com**.

Au 17 mars 2022, la SCT compte 56 197 757 actions de catégorie A sans droit de vote émises et en circulation. Les administrateurs et les membres de la direction de la Société ne connaissent aucune personne physique ou morale qui est propriétaire véritable de plus de 10 % du nombre total d'actions de catégorie A sans droit de vote en circulation, ou qui exerce une emprise sur un tel pourcentage de ces actions, que ce soit directement ou indirectement.

Assister à l'assemblée

Les personnes qui assistent à l'assemblée doivent respecter toutes les consignes de santé publique alors en vigueur, ainsi que l'ensemble des politiques ou des protocoles relatifs à la COVID-19 de l'Hôtel Four Seasons et de la SCT. Le nombre de personnes admises à l'assemblée sera assujetti aux limites de capacité maximale alors en vigueur, le cas échéant.

S'il n'est pas possible ou souhaitable de tenir l'assemblée en personne, la SCT annoncera d'autres dispositions par voie de communiqué de presse dès que possible, ce qui pourrait comprendre la tenue d'une assemblée virtuelle. Les actionnaires et les invités pourront visionner l'assemblée en direct sur le Web ou entendre les délibérations de l'assemblée par voie de téléconférence. Que vous prévoyez assister à l'assemblée ou non, vous êtes prié de voter avant la tenue de l'assemblée.

Veuillez vous rendre à l'adresse **www.ctcagm.com** pour obtenir de plus amples renseignements sur l'assemblée.

Comment voter

Vous pouvez voter avant la tenue de l'assemblée par procuration ou vous pouvez voter à l'assemblée. Vous pouvez également autoriser une autre personne (un *fondé de pouvoir*) à voter à l'assemblée pour votre compte.

La marche à suivre pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions de la SCT varie selon ce qui suit :

- vous détenez vous-même vos actions (un *actionnaire inscrit*);
- vos actions sont détenues par un intermédiaire, comme une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou un autre intermédiaire (un *actionnaire véritable*).

Veuillez lire les instructions données ci-après attentivement. À leur arrivée à l'assemblée, les actionnaires et les fondés de pouvoir doivent se présenter à un représentant de l'agent des transferts de la SCT, Société de fiducie Computershare du Canada (*Computershare*).

	Actionnaires inscrits	Actionnaires véritables
Remise des documents relatifs à l'assemblée	Nous vous avons envoyé une procuration avec la présente circulaire.	Votre intermédiaire vous a envoyé un formulaire d'instructions de vote avec la présente circulaire.
Assister et voter à l'assemblée	Vous n'avez aucune mesure à prendre pour assister et voter à l'assemblée. Il n'est pas nécessaire de remplir la procuration ci-jointe. Si vos actions sont immatriculées au nom d'une société par actions ou d'un autre type de personne morale, vous devriez vous nommer vous-même à titre de fondé de pouvoir pour en être en mesure d'assister et de voter à l'assemblée. Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée *Exercer les droits de vote rattachés aux actions immatriculées au nom d'une société par actions*.	Vous devez remplir le formulaire d'instructions de vote et vous nommer à titre de fondé de pouvoir. Ne donnez aucune instruction de vote sur le formulaire d'instructions de vote, étant donné que vous ne pourrez pas les modifier à l'assemblée. Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée *Nommer le fondé de pouvoir de votre choix*.
Voter par procuration	Vous pouvez voter par procuration en nommant Maureen Sabia, Greg Hicks ou Cynthia Trudell (les *fondés de pouvoir de la Société*) ou la personne de votre choix à titre de fondé de pouvoir. Veuillez remplir la procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint et le renvoyer en suivant les instructions qui y sont données.	
Nommer les fondés de pouvoir de la Société	En signant la procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint, vous donnez aux fondés de pouvoir de la Société, qui siègent tous au conseil de la Société, le pouvoir d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée, à moins que vous ne donniez ce pouvoir à quelqu'un d'autre.	
Nommer le fondé de pouvoir de votre choix	Vous pouvez nommer une personne autre que les fondés de pouvoir de la Société en inscrivant le nom de la personne de votre choix, qui n'est pas obligatoirement un actionnaire de la SCT, dans l'espace en blanc prévu à cette fin sur la procuration.	Vous pouvez nommer une personne autre que les fondés de pouvoir de la Société, y compris vous-même, en inscrivant, selon le cas, votre nom ou le nom de la personne de votre choix, qui n'est pas obligatoirement un actionnaire de la SCT, dans l'espace en blanc prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote.
Exercer les droits de vote rattachés aux actions immatriculées au nom d'une société par actions	Pour que les droits de vote rattachés aux actions immatriculées au nom d'une société par actions ou d'un autre type de personne morale puissent être exercés, un membre de la direction ou un mandataire autorisé de cette société ou personne morale, qui pourrait devoir prouver qu'il a les pouvoirs nécessaires à cette fin, doit signer la procuration ci-jointe.	Pour que les droits de vote rattachés aux actions immatriculées au nom d'une société par actions ou d'un autre type de personne morale puissent être exercés, il faut inscrire la dénomination sociale complète de la personne morale, le nom et le poste de la personne qui donne les instructions de vote pour le compte de celle-ci et son adresse de signification sur le formulaire d'instructions de vote.

	Actionnaires inscrits	Actionnaires véritables
Exercice des droits de vote par votre fondé de pouvoir	Les personnes désignées dans votre procuration ou formulaire d'instructions de vote, y compris les fondés de pouvoir de la Société, doivent exercer les droits de vote rattachés à vos actions ou s'abstenir de le faire conformément à vos instructions, à moins que vous ne laissiez à votre fondé de pouvoir le soin de décider pour vous. Si vous ne donnez aucune instruction de vote et désignez les fondés de pouvoir de la Société dans votre procuration, vos droits de vote seront exercés pour les candidats à l'élection au conseil et pour la reconduction du mandat des auditeurs externes.	
Renvoi de la procuration ou du formulaire d'instructions de vote	À moins que vous ne souhaitiez voter à l'assemblée, renvoyez votre procuration remplie à Computershare. Vous pouvez également voter en ligne ou par téléphone en suivant les instructions qui figurent sur la procuration. Computershare doit recevoir votre procuration, y compris les modifications, au plus tard le mardi 10 mai 2022 à 17 h (heure de l'Est) (l'*heure limite de réception des procurations*) ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au plus tard 48 heures (sans tenir compte des samedis, des dimanches et des jours fériés en Ontario) avant la reprise de l'assemblée.	Renvoyez le formulaire d'instructions de vote fourni par votre intermédiaire après l'avoir rempli en utilisant l'une des méthodes qui y sont indiquées. Votre intermédiaire doit recevoir votre formulaire d'instructions de vote suffisamment à l'avance pour pouvoir exécuter vos instructions, habituellement au plus tard un jour avant l'heure limite de réception des procurations ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au plus tard 72 heures (sans tenir compte des samedis, des dimanches et des jours fériés en Ontario) avant la reprise de l'assemblée.
Modification de vos instructions de vote et révocation de votre procuration	Si vous avez renvoyé votre procuration et que, avant l'assemblée, vous changez d'idée au sujet de la façon dont vous avez voté et souhaitez révoquer votre procuration, vous devrez faire parvenir des instructions modifiées à Computershare au plus tard à l'heure limite de réception des procurations ou vous pourrez voter à l'assemblée ou encore procéder de toute autre manière permise par la loi.	Si vous avez renvoyé votre formulaire d'instructions de vote et que, avant l'assemblée, vous changez d'idée au sujet de la façon dont vous avez voté ou décidez de voter à l'assemblée, veuillez communiquer avec votre intermédiaire pour savoir comment procéder. Si votre intermédiaire vous permet de donner vos instructions de vote par Internet, vous pourrez également modifier vos instructions en ligne, pour autant que votre intermédiaire reçoive vos nouvelles instructions suffisamment à l'avance pour pouvoir les exécuter avant l'heure limite de réception des procurations. Veuillez confirmer la date limite pour ce faire avec votre intermédiaire.

MODIFICATIONS ET AUTRES QUESTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE

Les personnes désignées dans la procuration ou le formulaire d'instructions de vote auront le pouvoir de voter à leur discrétion à l'égard des modifications qui pourraient être apportées aux points énoncés dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et de toutes les nouvelles questions qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée.

En date de la présente circulaire, la direction de la SCT n'est au courant d'aucune modification ou autre question de ce genre. Si d'autres questions sont dûment soumises à l'assemblée, les personnes désignées dans la procuration ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas, voteront avec discernement.

Sollicitation des procurations et remise des documents relatifs à l'assemblée

Votre procuration est sollicitée par la direction de la SCT et le coût de la sollicitation est pris en charge par la SCT. Les procurations sont sollicitées principalement par la poste, mais peuvent également l'être par téléphone. Dans le cas des actionnaires véritables, la SCT enverra les documents relatifs à l'assemblée à leur intermédiaire plutôt que de leur envoyer directement. Elle a l'intention de demander aux intermédiaires d'acheminer ces documents et les formulaires d'instructions de vote, contre rémunération, aux propriétaires véritables opposés.

Agent des transferts

L'agent des transferts de la SCT, Computershare, comptabilise et compile les votes. Pour des questions d'ordre général, vous pouvez communiquer avec l'agent des transferts par l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

Par la poste

Société de fiducie Computershare du Canada
100, avenue University
Tour nord, 8e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
Canada

Par téléphone

Au Canada et aux États-Unis, au 1 800 564-6253, et dans tous les autres pays, au 514 982-7555

Par télécopieur

Au Canada et aux États-Unis, au 1 866 249-7775, et dans tous les autres pays, au 416 263-9524

Par courrier électronique

On peut communiquer avec Computershare à l'adresse service@computershare.com

RENSEIGNEMENTS SUR LES CANDIDATS À L'ÉLECTION AU CONSEIL

Composition du conseil

Les candidats à l'élection au conseil sont au nombre de 16.

Les statuts de la Société exigent que le conseil d'administration compte entre neuf et 21 membres. Le conseil établit le nombre d'administrateurs devant être élus à chaque assemblée des actionnaires. Les statuts de la Société stipulent également ce qui suit :

- les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote ont le droit d'élire trois administrateurs. Ce nombre est porté à quatre si le conseil compte 18 membres et plus;
- les porteurs d'actions ordinaires ont le droit d'élire tous les autres administrateurs.

Les candidats proposés aux porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote ne peuvent être des membres de la direction ou des employés, actuels ou anciens, de la SCT. Chaque administrateur restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que son successeur soit élu ou nommé.

Conformément à la convention entre actionnaires datée du 30 octobre 1989 qui a été conclue entre Martha Billes (ainsi que les sociétés par actions et les fiducies auxquelles elle est associée) et C.T.C. Dealer Holdings Limited, en sa version modifiée (la *convention entre actionnaires*), la famille Billes et C.T.C. Dealer Holdings Limited ont proposé neuf et trois, respectivement, des 13 administrateurs dont la candidature sera soumise aux porteurs d'actions ordinaires à l'assemblée et les deux parties ont convenu de mettre le président et chef de la direction (le *président et chef de la direction*) en candidature.

La SCT ne prévoit pas que l'un ou l'autre de ces candidats sera incapable d'assumer les fonctions d'administrateur, mais si on l'informe avant l'assemblée que tel est le cas, les fondés de pouvoir de la Société voteront, à leur discrétion, pour un autre candidat.

Candidats à l'élection

Les profils qui suivent décrivent brièvement les antécédents professionnels des candidats, ainsi que le nombre d'actions ordinaires, d'actions de catégorie A sans droit de vote ou d'unités d'actions différées (les *UAD*) qu'ils ont acquises dans le cadre du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs de la Société (le *régime d'UAD des administrateurs*), ainsi que, dans le cas du président et chef de la direction, le nombre d'UAD qui lui ont été attribuées dans le cadre du régime d'unités d'actions différées des dirigeants. On y trouve aussi la valeur au marché globale de tous ces titres. Les profils indiquent en outre les sociétés ouvertes au conseil desquelles les candidats ont siégé au cours des cinq dernières années, les résultats du vote tenu à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2021 et si l'administrateur se conforme ou est en voie de se conformer aux lignes directrices en matière d'actionnariat que la Société impose aux administrateurs (les *lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs*) ou, dans le cas du président et chef de la direction, aux lignes directrices en matière d'actionnariat que la Société impose aux dirigeants. Ils font également état du nombre de réunions du conseil et de réunions du comité d'audit, du comité de la gestion des ressources en personnel de direction et de la rémunération (le *comité de rémunération*), du comité de gouvernance et du comité responsable de l'image de marque et de la responsabilité sociale (le *comité de la marque*) (collectivement, les *comités*) tenues en 2021 auxquelles les candidats ont assisté. Sauf indication contraire, les renseignements sur la participation en actions des candidats et la mesure dans laquelle ils se conforment aux lignes directrices en matière d'actionnariat sont arrêtés au 1er janvier 2022, soit la fin de l'exercice de la Société.

ERIC ANDERSON

Chicago (Illinois) États-Unis

- **Candidat proposé aux porteurs d'actions ordinaires**
- **Indépendant**
- **Administrateur depuis :** 2016
- **Résultats du vote tenu en 2021 :** 99,97 % en faveur

M. Anderson est titulaire de la chaire Polk Bros. en commerce de détail, professeur de marketing et ancien président de la faculté de marketing de l'École de gestion Kellogg de l'Université Northwestern et directeur du programme MBAi Kellogg-McCormick. Il est directeur général de Leadership Analytics Advisors, LLC et conseiller auprès de Lift Lab. Dans ses travaux de recherche, il s'intéresse notamment à l'analytique, à la vente au détail, aux stratégies d'établissement des prix, à l'innovation, aux nouveaux produits et à la gestion des circuits de distribution. Ses travaux récents, effectués auprès de diverses sociétés partout dans le monde, ont influé tant sur les méthodes de gestion que sur la théorie académique. Ses articles ont été publiés dans des publications savantes comme le *Journal of Marketing Research*, *Marketing Science*, *Management Science*, le *Journal of Economic Theory* et le *Quarterly Journal of Economics*, ainsi que dans le *Harvard Business Review* et le *Sloan Management Review*. Il est titulaire d'un doctorat (Ph. D.) en sciences de la gestion de l'École de gestion Sloan du MIT (Institut de la technologie du Massachussetts). Il a occupé plusieurs postes au sein de l'École de gestion Booth de l'Université de Chicago et de l'École de gestion supérieure W.E. Simon de l'Université de Rochester

Présence aux réunions du conseil et des comités	
Conseil d'administration	10 sur 10
Comité de rémunération	6 sur 6

Participation au conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
La Société Canadian Tire Limitée	Depuis 2016

Nombre de titres dont le candidat est propriétaire véritable ou sur lesquels il exerce une emprise[1]	
Actions ordinaires	–
Actions de catégorie A sans droit de vote	–
Unités d'actions différées[2]	4 764
Nombre total de titres	**4 764**

Lignes directrices en matière d'actionnariat	
Valeur au marché des titres[3]	864 455 $
Conformité aux lignes directrices[4]	Oui

R. JAMIE ANDERSON

Toronto (Ontario) Canada

- **Candidat proposé aux porteurs d'actions ordinaires**
- **Indépendant**
- **Administrateur depuis :** 2021
- **Résultats du vote tenu en 2021 :** s.o.

M. Anderson est administrateur de sociétés. Dirigeant chevronné du domaine des finances, il a passé la majeure partie de sa carrière au sein de RBC Groupe Financier, où il a été conseiller principal au sein de RBC Marchés des Capitaux, chef, Stratégie et expansion générale de RBC et directeur général et cochef du groupe des fusions et des acquisitions et vice-président du conseil de RBC Marchés des Capitaux. Il siège au conseil de bon nombre de sociétés fermées ou d'organismes à but non lucratif, y compris Outward Bound Global, l'École de gestion Rotman, la Fondation du Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH), Mancal Corporation, l'Initiative BlackNorth, la Fondation Boursiers Loran et le Prix du Duc d'Édimbourg (Canada). Il préside le conseil d'Outward Bound Global et le conseil consultatif de l'École de gestion Rotman et il est conseiller d'UrbanCool Labs. Il a déjà présidé le conseil de CAMH et de la Fondation CAMH.

Présence aux réunions du conseil et des comités	
Conseil d'administration	3 sur 3
Comité d'audit	1 sur 1

Participation au conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
La Société Canadian Tire Limitée	Depuis 2021

Nombre de titres dont le candidat est propriétaire véritable ou sur lesquels il exerce une emprise[1]	
Actions ordinaires	–
Actions de catégorie A sans droit de vote	2 800
Unités d'actions différées[2]	–
Nombre total de titres	**2 800**

Lignes directrices en matière d'actionnariat	
Valeur au marché des titres[3]	508 032 $
Conformité aux lignes directrices[4]	Oui[6]

MARTHA BILLES

Calgary (Alberta) Canada

- **Candidate proposée aux porteurs d'actions ordinaires**
- **Indépendante**
- **Administratrice depuis :** 1980
- **Résultats du vote tenu en 2021 :** 99,92 % en faveur

Mme Billes est présidente et membre du conseil de Tire 'N' Me Pty. Ltd., société de portefeuille de placements. Elle est la fille d'A.J. Billes, cofondateur de la Société, et avec son fils, Owen Billes, elle est propriétaire véritable de la majorité des actions ordinaires de la SCT ou exerce une emprise sur une telle proportion de ces actions. Elle a fondé la Fondation Bon départ, dont elle est la présidente du conseil émérite. Elle est membre du conseil et de la direction d'Albikin Management Inc., société de portefeuille de placements. Elle a siégé à divers conseils, y compris celui de la Banque Canadian Tire, de la fondation du centre médical Sunnybrook et de la fiducie du fonds de dotation du Women's Emergency Shelter de Calgary, ainsi qu'au Comité organisateur des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 tenus à Toronto. Elle a été chancelière de l'Université de Guelph. Elle est Officière de l'Ordre du Canada, est consule honoraire émérite de la République du Chili, région du sud de l'Alberta et est titulaire d'un doctorat honorifique en droit de l'Université de Guelph et d'un doctorat honorifique en commerce de l'Université Ryerson.

Présence aux réunions du conseil et des comités	
Conseil d'administration	10 sur 10
Comité d'audit (à titre d'invitée)	5 sur 5
Comité de rémunération (à titre d'invitée)	6 sur 6
Comité de gouvernance	5 sur 5
Comité de la marque (à titre d'invitée)	3 sur 3

Participation au conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
La Société Canadian Tire Limitée	Depuis 1980

Nombre de titres dont la candidate est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce une emprise[1]	
Actions ordinaires	1 400 767
Actions de catégorie A sans droit de vote	5 706
Unités d'actions différées[2]	–
Nombre total de titres	**1 406 473**

Lignes directrices en matière d'actionnariat	
Valeur au marché des titres[3]	Voir la *note 5*
Conformité aux lignes directrices[4]	Oui

OWEN BILLES

St. Catharines (Ontario) Canada

- **Candidat proposé aux porteurs d'actions ordinaires**
- **Non indépendant** (marchand Canadian Tire)
- **Administrateur depuis :** 2004
- **Résultats du vote tenu en 2021 :** 99,97 % en faveur

M. Billes est président de Sandy McTyre Retail Ltd., qui exploite un magasin Canadian Tire à Welland, en Ontario, et il est un marchand Canadian Tire depuis 2008. Il est le fils de Martha Billes et le petit-fils d'A. J. Billes, cofondateur de la Société. Il siège au conseil de la Fondation Bon départ de Canadian Tire, qu'il a déjà présidé, et est président d'Albikin Management Inc., société de portefeuille de placements. Il s'est joint à la Société en 1992 à titre de conseiller en transfert de marchands. Par la suite, il a travaillé dans diverses autres divisions de la Société, notamment au centre de planification des activités, au sein des services des activités des marchands, de la logistique, du marketing automobile et de l'expansion des affaires et à la Division pétrolière. Il a travaillé au sein du service de l'expansion stratégique du service à la clientèle du secteur Services financiers de la Société. Il a déjà siégé au conseil de la Banque Canadian Tire et du Collège de Niagara.

Présence aux réunions du conseil et des comités	
Conseil d'administration	10 sur 10
Comité d'audit (à titre d'invité)	5 sur 5
Comité de rémunération (à titre d'invité)	6 sur 6
Comité de gouvernance (à titre d'invité)	5 sur 5
Comité de la marque	3 sur 3

Participation au conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
La Société Canadian Tire Limitée	Depuis 2004

Nombre de titres dont le candidat est propriétaire véritable ou sur lesquels il exerce une emprise[1]	
Actions ordinaires	700 383
Actions de catégorie A sans droit de vote	754 765
Unités d'actions différées[2]	–
Nombre total de titres	**1 455 148**

Lignes directrices en matière d'actionnariat	
Valeur au marché des titres[3]	Voir la *note 5*
Conformité aux lignes directrices[4]	Oui

DIANA CHANT

Toronto (Ontario) Canada

- **Candidate proposée aux porteurs d'actions ordinaires**
- **Indépendante**
- **Administratrice depuis :** 2015
- **Résultats du vote tenu en 2021 :** 92,80 % en faveur

Mme Chant est administratrice de sociétés et fellow des Comptables professionnels agréés de l'Ontario. Elle siège au conseil de la Banque industrielle et commerciale de Chine (au Canada) et de la fondation Roy Thomson Hall and Massey Hall. Elle est membre du comité de gestion des placements qui supervise les placements effectués dans le cadre du programme de sécurité du revenu de PwC. Ancienne associée au sein du cabinet canadien PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., elle était chargée de diriger le groupe de consultation en gestion des risques liés aux services financiers et d'en assurer la croissance. Elle était aussi responsable du groupe chargé du secteur des services financiers de PwC et membre de l'équipe de direction du cabinet canadien. Elle a siégé au conseil des associés de PwC Canada et au conseil du Ballet national du Canada, de la fondation du Ballet national du Canada et de l'Empire Club of Canada. Elle a déjà siégé au conseil des gouverneurs et présidé le comité d'audit et des finances de The Corporation of Massey Hall and Roy Thomson Hall.

Présence aux réunions du conseil et des comités	
Conseil d'administration	10 sur 10
Comité d'audit (présidente)	5 sur 5
Comité de gouvernance	5 sur 5

Participation au conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
La Société Canadian Tire Limitée	Depuis 2015

Nombre de titres dont la candidate est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce une emprise[1]	
Actions ordinaires	–
Actions de catégorie A sans droit de vote	2 470
Unités d'actions différées[2]	1 676
Nombre total de titres	**4 146**

Lignes directrices en matière d'actionnariat	
Valeur au marché des titres[3]	752 369 $
Conformité aux lignes directrices[4]	Oui

DAVID COURT

Toronto (Ontario) Canada

- **Candidat proposé aux porteurs d'actions ordinaires**
- **Indépendant**
- **Administrateur depuis :** 2015
- **Résultats du vote tenu en 2021 :** 99,96 % en faveur

M. Court est administrateur de sociétés et administrateur émérite de McKinsey & Company. Il siège au conseil de Brookfield Business Partners LP, de National Geographic Ventures, de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de l'Université Queen's, préside le conseil consultatif de Georgian Partners et siège au conseil consultatif de National Geographic. Il a été associé principal au sein du bureau de Dallas de McKinsey, où il a été directeur mondial de la technologie, de la numérisation et des communications, a dirigé le groupe mondial de gestion des données numériques et d'analytique avancée et a siégé au conseil d'administration et au comité d'exploitation mondial. Avant de se joindre à McKinsey, il avait travaillé dans le domaine de la gestion des marques chez Procter & Gamble à Toronto.

Présence aux réunions du conseil et des comités	
Conseil d'administration	10 sur 10
Comité d'audit	5 sur 5
Comité de rémunération	6 sur 6

Participation au conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Brookfield Business Partners L.P.	Depuis 2018
La Société Canadian Tire Limitée	Depuis 2015

Nombre de titres dont le candidat est propriétaire véritable ou sur lesquels il exerce une emprise[1]	
Actions ordinaires	–
Actions de catégorie A sans droit de vote	2 165
Unités d'actions différées[2]	5 183
Nombre total de titres	**7 348**

Lignes directrices en matière d'actionnariat	
Valeur au marché des titres[3]	1 333 265 $
Conformité aux lignes directrices[4]	Oui

MARK DERBYSHIRE

Kingston (Ontario) Canada

- **Candidat proposé aux porteurs d'actions ordinaires**
- **Indépendant**
- **Administrateur depuis :** 2016
- **Résultats du vote tenu en 2021 :** 99,97 % en faveur

M. Derbyshire est administrateur de sociétés et consultant en gestion indépendant. Il a été président et chef de la direction de Holt, Renfrew & Co., Limited. Sous sa direction, Holt Renfrew était citée régulièrement parmi les 50 sociétés les mieux gérées au Canada. Il a occupé un certain nombre d'autres postes de direction dans le secteur de la vente au détail pendant les deux dernières décennies, notamment ceux de chef des ressources humaines et de vice-président directeur de Selfridges Group Limited, de vice-président principal, Ressources humaines de Holt, Renfrew & Co., Limited, de directeur administratif et chef du groupe de la vente au détail, Canada au sein de Russell Reynolds Associates et de vice-président et directeur général, Activités et transformation des magasins de l'Association des marchands Canadian Tire. Sa formation en affaires comprend une maîtrise en administration des affaires en marketing et stratégie des marques et un doctorat en comportement organisationnel. Il a été cité parmi les 40 personnes de moins de 40 ans (Top 40 Under 40) les plus influentes au Canada pour son apport exceptionnel aux secteurs privé et public et à celui des organismes à but non lucratif et parmi les 500 personnes les plus influentes dans le monde par The Business of Fashion.

Présence aux réunions du conseil et des comités	
Conseil d'administration	10 sur 10
Comité de rémunération	6 sur 6
Comité de la marque	3 sur 3

Participation au conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
La Société Canadian Tire Limitée	Depuis 2016

Nombre de titres dont le candidat est propriétaire véritable ou sur lesquels il exerce une emprise[1]	
Actions ordinaires	25
Actions de catégorie A sans droit de vote	–
Unités d'actions différées[2]	5 542
Nombre total de titres	**5 567**

Lignes directrices en matière d'actionnariat	
Valeur au marché des titres[3]	1 014 254 $
Conformité aux lignes directrices[4]	Oui

STEVE FRAZIER

Mercer Island (Washington) États-Unis

- **Candidat proposé aux porteurs d'actions ordinaires**
- **Indépendant**
- **Administrateur depuis :** 2021
- **Résultats du vote tenu en 2021 :** 99,95 % en faveur

M. Frazier est administrateur de sociétés et consultant principal. Dirigeant chevronné des secteurs de la vente au détail et du commerce électronique, il a été au service d'Amazon.com, Inc. pendant plus de 20 ans, mettant sur pied et gérant de nouvelles catégories et des entreprises internationales, avant de prendre sa retraite en 2020. Il a occupé divers postes de direction au sein d'Amazon, y compris celui de vice-président, Programmes à l'intention des consommateurs internationaux, où il était responsable de plusieurs entreprises en forte croissance situées hors des États-Unis, et ceux de vice-président responsable des activités en Chine, de vice-président, Produits durables de détail, États-Unis, et de vice-président responsable des activités au Royaume-Uni. Avant de se joindre à Amazon, il était vice-président principal, Expansion des affaires chez Payless ShoeSource et agissait à titre de consultant en commerce de détail et gestion des circuits commerciaux auprès de McKinsey & Company. À l'heure actuelle, il est conseiller principal chez McKinsey et consultant auprès de plusieurs sociétés en démarrage et organismes à but non lucratif. Il siège au conseil de Pacifiko.com et de la fondation William Allen White et au conseil consultatif du Collège des arts libéraux et des sciences de l'Université du Kansas.

Présence aux réunions du conseil et des comités	
Conseil d'administration	6 sur 6
Comité d'audit	2 sur 2
Comité de la marque	3 sur 3

Participation au conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
La Société Canadian Tire Limitée	Depuis 2021

Nombre de titres dont le candidat est propriétaire véritable ou sur lesquels il exerce une emprise[1]	
Actions ordinaires	–
Actions de catégorie A sans droit de vote	1 825
Unités d'actions différées[2]	–
Nombre total de titres	**1 825**

Lignes directrices en matière d'actionnariat	
Valeur au marché des titres[3]	331 128 $
Conformité aux lignes directrices[4]	En cours[6]

GREG HICKS

Markham (Ontario) Canada

- **Candidat proposé aux porteurs d'actions ordinaires**
- **Non indépendant** (président et chef de la direction)
- **Administrateur depuis :** 2020
- **Résultats du vote tenu en 2021 :** 99,97 % en faveur

M. Hicks est président et chef de la direction de la Société. Avant sa nomination en mars 2020, il était président du Groupe détail Canadian Tire (le *GDCT*), la plus grande enseigne de la SCT, qui compte plus de 500 magasins Canadian Tire. En plus de superviser tous les aspects de l'entreprise du GDCT, il était responsable des activités que le GDCT exerce à l'étranger, des initiatives en matière de commerce électronique et des relations avec les marchands Canadian Tire, qui sont très importantes pour la SCT. Auparavant, il avait occupé le poste de vice-président principal de groupe, Produits de consommation et expérience client, supervisant les secteurs automobiles et marchandises générales, en plus d'être responsable de l'expérience client en magasin, de l'exploitation des magasins, de l'approvisionnement en produits et de la qualité des produits, y compris la gestion des bureaux asiatiques de la Société situés sur le littoral du Pacifique. Avant de se joindre à Canadian Tire, il a été chef de l'exploitation de TSC Stores, dont il supervisait toutes les activités commerciales. Comptant plus de 20 ans d'expérience dans le secteur de la vente au détail à titre de haut dirigeant, il a été conseiller en stratégies canadiennes auprès de grands détaillants multinationaux. Il a déjà été membre et président du conseil d'administration du Conseil canadien du commerce de détail et siégé au conseil des fiduciaires de la CT Real Estate Investment Trust, fiducie inscrite en bourse qui est contrôlée par la SCT.

Présence aux réunions du conseil et des comités	
Conseil d'administration	10 sur 10

Participation au conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
La Société Canadian Tire Limitée	Depuis 2020
CT Real Estate Investment Trust	De 2018 à 2021

Nombre de titres dont le candidat est propriétaire véritable ou sur lesquels il exerce une emprise[1]	
Actions ordinaires	–
Actions de catégorie A sans droit de vote	6 749
Unités d'actions différées[2]	1 806
Nombre total de titres	**8 555**

Lignes directrices en matière d'actionnariat	
Valeur au marché des titres[3]	1 552 372 $[7]
Conformité aux lignes directrices	En cours[8]

NORMAN JASKOLKA

Montréal (Québec) Canada

- **Candidat proposé aux porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote**
- **Indépendant**
- **Administrateur depuis :** 2018
- **Résultats du vote tenu en 2021 :** 90,11 % en faveur

M. Jaskolka est chef de la direction de Sweet Park Capital, société qui gère les placements de la famille Bensadoun. Auparavant, il a été président du conseil de Le Groupe Aldo, président de Groupe Aldo international et vice-président, Expansion des affaires et vice-président, Technologies de l'information de Le Groupe Aldo. Il est coprésident du conseil consultatif de l'École Bensadoun de gestion de commerces de détail de l'Université McGill et donne fréquemment des conférences sur les stratégies de vente au détail mondiales, y compris, par le passé, devant le Congrès mondial de la vente au détail (World Retail Congress) et la Fédération nationale de la vente au détail (National Retail Federation). Avant de se joindre à Le Groupe Aldo, il était associé au sein d'Ernst & Young, où il œuvrait dans les domaines de l'audit, de la fiscalité et de l'évaluation et du financement des entreprises. Il est fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et la Faculté de gestion Desautels de l'Université McGill lui a déjà décerné un prix pour ses réalisations en matière de gestion (Management Achievement Award).

Présence aux réunions du conseil et des comités	
Conseil d'administration	10 sur 10
Comité d'audit	5 sur 5
Comité de gouvernance (président)	5 sur 5

Participation au conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
La Société Canadian Tire Limitée	Depuis 2018

Nombre de titres dont le candidat est propriétaire véritable ou sur lesquels il exerce une emprise[1]	
Actions ordinaires	–
Actions de catégorie A sans droit de vote	–
Unités d'actions différées[2]	5 289
Nombre total de titres	**5 289**

Lignes directrices en matière d'actionnariat	
Valeur au marché des titres[3]	959 799 $
Conformité aux lignes directrices[4]	Oui

SYLVAIN LEROUX

Montréal (Québec) Canada

- **Candidat proposé aux porteurs d'actions ordinaires**
- **Non indépendant** (marchand Canadian Tire)
- **Administrateur depuis :** 2021
- **Résultats du vote tenu en 2021 :** 99,96 % en faveur

M. Leroux est président de Sylvain M. Leroux Entreprises Ltée, qui exploite un magasin Canadian Tire à Montréal, au Québec. Il est un marchand Canadian Tire depuis 1995 et a exploité des magasins Canadian Tire en Saskatchewan et au Québec. Il a siégé au conseil de l'Association des marchands Canadian Tire, de C.T.C Dealer Holdings Limited, de Le Conseil québécois du commerce de détail et à plusieurs comités de l'Association des marchands Canadian Tire. Il a déjà obtenu le prix d'excellence Canadian Tire.

Présence aux réunions du conseil et des comités	
Conseil d'administration	6 sur 6
Comité de la marque	1 sur 1

Participation au conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
La Société Canadian Tire Limitée	Depuis 2021

Nombre de titres dont le candidat est propriétaire véritable ou sur lesquels il exerce une emprise[1]	
Actions ordinaires	–
Actions de catégorie A sans droit de vote	3 506
Unités d'actions différées[2]	587
Nombre total de titres	**4 093**

Lignes directrices en matière d'actionnariat	
Valeur au marché des titres[3]	742 647 $
Conformité aux lignes directrices[4]	Oui

DONALD MURRAY

Red Deer (Alberta) Canada

- **Candidat proposé aux porteurs d'actions ordinaires**
- **Non indépendant** (marchand Canadian Tire)
- **Administrateur depuis :** 2017
- **Résultats du vote tenu en 2021 :** 99,96 % en faveur

M. Murray est président de Donald A. Murray Holdings Ltd., qui exploite un magasin Canadian Tire à Red Deer, en Alberta. Il est un marchand Canadian Tire depuis 1991 et a exploité un certain nombre de magasins Canadian Tire en Alberta et en Saskatchewan. Il a été président de l'Association des marchands Canadian Tire et a siégé à plusieurs comités de cette association. Il a déjà obtenu le prix d'excellence Canadian Tire. Il a siégé au conseil du Club Rotary de Camrose, du club de golf Camrose et du Club Rotary de Fort McMurray.

Présence aux réunions du conseil et des comités	
Conseil d'administration	10 sur 10
Comité de la marque	3 sur 3

Participation au conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
La Société Canadian Tire Limitée	Depuis 2017

Nombre de titres dont le candidat est propriétaire véritable ou sur lesquels il exerce une emprise[1]	
Actions ordinaires	–
Actions de catégorie A sans droit de vote	1 212
Unités d'actions différées[2]	6 791
Nombre total de titres	**8 003**

Lignes directrices en matière d'actionnariat	
Valeur au marché des titres[3]	1 452 133 $
Conformité aux lignes directrices[4]	Oui

J. MICHAEL OWENS

Toronto (Ontario) Canada

- **Candidat proposé aux porteurs d'actions ordinaires**
- **Indépendant**
- **Administrateur depuis :** 2020
- **Résultats du vote tenu en 2021 :** 99,96 % en faveur

M. Owens est administrateur de sociétés et fellow des Comptables professionnels agréés de l'Ontario. Professionnel chevronné comptant plus de 30 ans d'expérience, il a occupé des postes de haute direction au sein de Deloitte Canada, de Deloitte Touche Tohmatsu et du réseau mondial de Deloitte, y compris ceux d'associé principal, Clients et marchés, de chef mondial, Marchés intermédiaires, d'associé directeur, Marché canadien et d'associé directeur, Canada atlantique. Chez Deloitte, il a dirigé la stratégie visant les sociétés fermées à croissance élevée de 150 pays et assumé des responsabilités de gestion à l'égard des 50 bureaux canadiens de ce cabinet. À l'heure actuelle, il siège au conseil consultatif d'une société de consultation en technologie fermée et agit à titre de conseiller spécial de l'Institut Vecteur, chef de file dans le domaine de l'intelligence artificielle situé à Toronto. Il a déjà siégé au conseil du Wallace McCain Institute for Business Leadership, dont il a présidé le comité des mises en candidatures, et au conseil des gouverneurs du Séminaire Saint-Augustin de Toronto.

Présence aux réunions du conseil et des comités	
Conseil d'administration	10 sur 10
Comité d'audit (à titre d'invité)	5 sur 5
Comité de rémunération (à titre d'invité)	6 sur 6
Comité de gouvernance (à titre d'invité)	5 sur 5
Comité de la marque (président)	3 sur 3

Participation au conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
La Société Canadian Tire Limitée	Depuis 2020

Nombre de titres dont le candidat est propriétaire véritable ou sur lesquels il exerce une emprise[1]	
Actions ordinaires	–
Actions de catégorie A sans droit de vote	1 540
Unités d'actions différées[2]	625
Nombre total de titres	**2 165**

Lignes directrices en matière d'actionnariat	
Valeur au marché des titres[3]	392 896 $
Conformité aux lignes directrices[4]	En cours[6]

NADIR PATEL

Ottawa (Ontario) Canada

- **Candidat proposé aux porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote**
- **Indépendant**
- **Administrateur depuis :** 2021
- **Résultats du vote tenu en 2021 :** s.o.

M. Patel est consultant en gestion et administrateur de sociétés. À l'heure actuelle, il est directeur général de Fairfax Consulting Services, conseiller stratégique principal de Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. et conseiller stratégique du président de l'Université Huron et il siège au conseil de la Fondation Bon Départ de Canadian Tire. Auparavant, il a été Haut-commissaire du Canada en Inde avec accréditation simultanée à titre d'ambassadeur du Canada au Népal et d'ambassadeur du Canada au Bhoutan. Avant cela, il a été sous-ministre adjoint et chef des finances du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada et consul général du Canada à Shanghai, il a occupé plusieurs postes importants au sein de la fonction publique, où ses accomplissements lui ont valu de nombreuses marques de reconnaissance, et il a siégé au conseil de plusieurs sociétés d'État et organismes à but non lucratif. Il possède une vaste expérience en planification stratégique, en finances, en ressources humaines, en gestion des risques, en technologies de l'information, en approvisionnement et en relations internationales. Il détient une maîtrise en administration des affaires offerte conjointement par l'École de gestion Stern de l'Université de New York, l'École d'économie et de science politique de Londres et l'École de gestion de HEC Paris.

Présence aux réunions du conseil et des comités	
Conseil d'administration	3 sur 3
Comité d'audit	1 sur 1
Comité de rémunération	1 sur 1

Participation au conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
La Société Canadian Tire Limitée	Depuis 2021
Cellular Biomedicine Group	De 2014 à 2019

Nombre de titres dont le candidat est propriétaire véritable ou sur lesquels il exerce une emprise[1]	
Actions ordinaires	–
Actions de catégorie A sans droit de vote	–
Unités d'actions différées[2]	–
Nombre total de titres	**–**

Lignes directrices en matière d'actionnariat	
Valeur au marché des titres[3]	–
Conformité aux lignes directrices[4]	En cours[6]

SOWMYANARAYAN SAMPATH

Short Hills (New Jersey) États-Unis

- **Candidat proposé aux porteurs d'actions ordinaires**
- **Indépendant**
- **Administrateur depuis :** s.o.
- **Résultats du vote tenu en 2021 :** s.o.

M. Sampath est chef du revenu de Verizon Communications Inc., où il est responsable du revenu, de la commercialisation, de l'expansion des affaires et de la satisfaction de la clientèle des unités d'exploitation de Verizon Business Group à l'échelle mondiale. Il a occupé d'autres postes de direction au sein de Verizon, y compris celui de président, Entreprise mondiale, de chef des produits et de chef de la transformation de l'entreprise, ainsi que celui de chef des finances de Verizon Media Group. Avant de se joindre à Verizon en 2014, il a été associé, directeur général et chef du groupe de pratique mondial du Boston Consultant Group, où il conseillait des sociétés technologiques mondiales en matière de stratégie et d'exploitation. Il a acquis une connaissance approfondie des secteurs de la technologie, de la transformation numérique, de la gestion du changement et de la mise à l'échelle d'activités exercées à l'international. Il est comptable agréé et titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Boston. Il siège au conseil du New Jersey Technologie Council et est membre du Impact Council de Fast Company.

Présence aux réunions du conseil et des comités	
Nouveau candidat	s.o.

Participation au conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Aucun	–

Nombre de titres dont le candidat est propriétaire véritable ou sur lesquels il exerce une emprise[1]	
Actions ordinaires	–
Actions de catégorie A sans droit de vote	–
Unités d'actions différées[2]	–
Nombre total de titres	**–**

Lignes directrices en matière d'actionnariat	
Valeur au marché des titres[3]	–
Conformité aux lignes directrices[4]	s.o.[6]

CYNTHIA TRUDELL

Bonita Springs (Floride) États-Unis

- **Candidate proposée aux porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote**
- **Indépendante**
- **Administratrice depuis :** 2019
- **Résultats du vote tenu en 2021 :** 90,74 % en faveur

Mme Trudell est administratrice de sociétés. Elle siège au conseil d'ISS A/S (International Service System), fournisseur mondial de services de gestion d'installations, et de RenaissanceRe, fournisseur mondial de réassurance. Récemment, elle a occupé le poste de vice-présidente directrice et chef des ressources humaines de PepsiCo, Inc. et, auparavant, un certain nombre de postes de direction en exploitation et en gestion générale chez General Motors Corporation et Brunswick Corporation, y compris à titre de présidente d'IBC Vehicles, de présidente du conseil et présidente de Saturn Corporation et de présidente de Sea Ray Group. Elle a aussi siégé au conseil de PepsiCo, de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et de Pepsi Bottling Group. Elle est titulaire d'un doctorat (Ph. D) en chimie physique et d'un doctorat honorifique en droit de l'Université de Windsor ainsi que d'un doctorat honorifique en sciences de l'Université Acadia, de l'Université Ryerson et de l'Université du Nouveau-Brunswick.

Présence aux réunions du conseil et des comités	
Conseil d'administration	10 sur 10
Comité d'audit	4 sur 4
Comité de rémunération (présidente)	6 sur 6
Comité de gouvernance	5 sur 5

Participation au conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
La Société Canadian Tire Limitée	Depuis 2019
ISS A/S (International Service System)	Depuis 2015
RenaissanceRe	Depuis 2019

Nombre de titres dont la candidate est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce une emprise[1]	
Actions ordinaires	–
Actions de catégorie A sans droit de vote	–
Unités d'actions différées[2]	6 392
Nombre total de titres	**6 392**

Lignes directrices en matière d'actionnariat	
Valeur au marché des titres[3]	1 159 853 $
Conformité aux lignes directrices[4]	Oui

Notes

(1) À la date de la présente circulaire, tous les candidats à l'élection continuent de détenir le nombre d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote qui est indiqué dans les tableaux qui précèdent, à l'exception de R. Jamie Anderson, de Steve Frazier et de Greg Hicks, qui détiennent respectivement 4 000, 2 500 et 7 069 actions de catégorie A sans droit de vote.

(2) Le nombre d'UAD que chaque administrateur détient, le cas échéant, en tenant compte des équivalents de dividendes versés sur les UAD, a été arrondi à la baisse au nombre entier le plus près.

(3) La valeur au marché des actions ordinaires et des actions de catégorie A sans droit de vote et, par conséquent, la valeur des UAD, a été calculée selon le cours de clôture de ces actions à la TSX le dernier jour ouvrable de l'exercice de la Société (soit 342,23 $ pour les actions ordinaires et 181,44 $ pour les actions de catégorie A sans droit de vote).

(4) La valeur des actions ordinaires, des actions de catégorie A sans droit de vote ou des UAD que chaque administrateur doit détenir afin de se conformer aux lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs est calculée selon le plus élevé des chiffres suivants, soit leur coût d'acquisition ou leur valeur au marché. Les administrateurs doivent être propriétaires d'actions d'une valeur de 510 000 $, soit le triple de leur provision annuelle, selon les lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs. Il y a lieu de se reporter à ce sujet à la rubrique intitulée *Lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs*, à la page 47.

(5) La valeur des actions ordinaires et des actions de catégorie A sans droit de vote détenues par Mme Billes et M. Billes excède la valeur requise par les lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs.

(6) M. Frazier, M. Owens et M. Patel ont respectivement jusqu'au 13 mai 2026, au 7 mai 2025 et au 1er octobre 2026 pour se conformer aux lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs. M. Patel a choisi de participer au régime d'UAD des administrateurs; ce choix commencera à s'appliquer au moment où il touchera sa rémunération de 2022. Selon le coût d'acquisition de ses actions de catégorie A sans droit de vote, M. Anderson se conforme désormais aux lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs. M. Sampath est un nouveau candidat; s'il est élu, il aura jusqu'au 12 mai 2027 pour se conformer aux lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs.

(7) M. Hicks est aussi propriétaire d'unités du fonds d'actions de la SCT relatif au régime de participation différée aux bénéfices de la SCT, qui se compose d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote. Au 1er janvier 2022, la valeur au marché de ces unités s'établissait à 147 695 $. Il y a lieu de se reporter à ce sujet à la rubrique intitulée *Régime de participation aux bénéfices CT*, à la page 69.

(8) M. Hicks est assujetti aux lignes directrices en matière d'actionnariat qui s'appliquent aux dirigeants de la SCT. Selon ces lignes directrices, sa participation en actions devra correspondre au triple de son salaire annuel d'ici le 12 mars 2025. Il y a lieu de se reporter à ce sujet à la rubrique intitulée *Lignes directrices en matière d'actionnariat des dirigeants*, à la page 54.

Renseignements supplémentaires

ORDONNANCES D'INTERDICTION D'OPÉRATIONS ET FAILLITES

Sauf pour ce qui est indiqué ci-dessous, aucun candidat à l'élection au conseil :

- n'est, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur ou haut dirigeant d'une société qui, pendant que l'administrateur exerçait ces fonctions au sein de la société en question ou dans l'année qui a suivi la fin de l'exercice de ces fonctions, a fait faillite, a présenté une proposition en vertu d'une loi régissant la faillite ou l'insolvabilité, a fait l'objet d'une poursuite, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers ou intenté une telle poursuite ou proposé un tel arrangement ou concordat ou a subi la nomination d'un séquestre, d'un administrateur-séquestre ou d'un fiduciaire chargé de détenir son actif;
- n'est, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui, pendant que l'administrateur exerçait ces fonctions au sein de la société en question ou en raison d'un événement qui s'est produit pendant cette période, a fait l'objet d'une ordonnance (y compris une ordonnance d'interdiction d'opérations ou une ordonnance similaire ou une ordonnance qui l'empêchait de se prévaloir d'une dispense en vertu des lois sur les valeurs mobilières) qui a été en vigueur pendant plus de 30 jours consécutifs;
- n'a, au cours des dix dernières années, fait faillite, présenté une proposition en vertu d'une loi régissant la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet d'une poursuite, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers ou intenté une telle poursuite ou proposé un tel arrangement ou concordat, ni n'a subi la nomination d'un séquestre, d'un administrateur-séquestre ou d'un fiduciaire chargé de détenir son actif.

Jusqu'en mars 2020, M. Jaskolka a siégé au conseil d'administration de Le Groupe Aldo Inc. qui, ainsi que certaines de ses filiales, a demandé la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des*

compagnies. L'ordonnance rendue en date du 7 mai 2020 lui a permis de bénéficier de mesures de protection pendant l'exécution du processus de restructuration. Une demande de protection similaire a été obtenue aux États-Unis.

PRÊTS CONSENTIS

Au 1er janvier 2022, à l'exception des « prêts de caractère courant » (au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes), aucun administrateur, dirigeant ou employé, actuel ou ancien, de la SCT ou de l'une ou l'autre de ses filiales n'était endetté envers la SCT ou l'une ou l'autre de ses filiales ni n'avait une dette qui faisait l'objet d'une garantie, d'une convention de soutien, d'une lettre de crédit ou d'un autre arrangement ou entente similaire conclu par la SCT ou l'une ou l'autre de ses filiales. MM. Billes, Leroux et Murray sont des marchands Canadian Tire et, à ce titre, il se pourrait qu'ils participent au programme de financement que la Société offre aux marchands Canadian Tire afin de leur permettre d'acheter des stocks et des immobilisations corporelles. Les modalités de ce financement sont les mêmes pour tous les marchands Canadian Tire participants. Il y a lieu de se reporter à ce sujet à la *note 9* des états financiers de 2021, que l'on peut consulter sur le site Web de la Société, au **www.corp.canadiantire.ca**, et sur SEDAR, au **www.sedar.com**.

AUTRES INTÉRÊTS DANS LA SOCIÉTÉ ET DANS SES FILIALES

C.T.C. Dealer Holdings Limited est propriétaire de 703 784 actions ordinaires de la SCT, soit environ 20,6 % des actions ordinaires actuellement en circulation. MM. Leroux et Murray, qui sont des marchands Canadian Tire, sont respectivement propriétaires véritables de moins de 0,5 % des actions ordinaires comportant droit de vote en circulation de C.T.C. Dealer Holdings Limited et n'exercent aucune emprise sur les actions ordinaires de la SCT qui sont détenues par celle-ci.

Au 17 mars 2022, les administrateurs suivants sont propriétaires véritables de parts de la CT Real Estate Investment Trust (la *FPI CT*), fiducie inscrite en bourse dans laquelle la Société a une participation majoritaire, ou exerce une emprise sur de telles parts : Mme Billes (10 000 parts), M. Billes (15 000 parts), M. Court (7 300 parts), M. Leroux (8 800 parts) et Mme Sabia (9 000 parts).

Présence aux réunions

Le tableau qui suit fait état de l'assiduité des administrateurs aux réunions du conseil et des comités auxquels ils siègent qui ont été tenues en 2021 :

- Sauf pour ce qui est du comité de gouvernance, dont elle est membre, la présidente du conseil assiste à toutes les réunions des autres comités, auxquelles elle est invitée en permanence.
- Martha Billes et Owen Billes sont invités en permanence aux réunions des comités dont ils ne sont pas membres.
- Le président et chef de la direction est invité aux réunions des comités et y assiste, s'il y a lieu.
- M. Owens a assisté à des réunions de comités dont il n'est pas membre à titre d'invité.
- Les administrateurs sont parfois invités à assister aux réunions d'un comité dont ils ne sont pas membres. Leur présence, dans ces situations, n'est pas indiquée dans le tableau suivant.

Administrateur	Conseil	Comité d'audit	Comité de rémunération	Comité de gouvernance	Comité de la marque	Total
Eric Anderson	10 sur 10		6 sur 6			16 sur 16
R. Jamie Anderson(1)	3 sur 3	1 sur 1				4 sur 4
Martha Billes	10 sur 10	5 sur 5 (à titre d'invitée)	6 sur 6 (à titre d'invitée)	5 sur 5	3 sur 3 (à titre d'invitée)	29 sur 29
Owen Billes	10 sur 10	5 sur 5 (à titre d'invité)	6 sur 6 (à titre d'invité)	5 sur 5 (à titre d'invité)	3 sur 3	29 sur 29
Diana Chant	10 sur 10	5 sur 5		5 sur 5		20 sur 20
Patrick Connolly(2)	7 sur 7			2 sur 2	1 sur 1	10 sur 10
David Court	10 sur 10	5 sur 5	6 sur 6			21 sur 21
Mark Derbyshire	10 sur 10		6 sur 6		3 sur 3	19 sur 19
Steve Frazier(3)	6 sur 6	2 sur 2			3 sur 3	11 sur 11
John Furlong(4)	7 sur 7		2 sur 2		1 sur 1	10 sur 10
James Goodfellow(5)	4 sur 4	3 sur 3	3 sur 3			10 sur 10
Greg Hicks(6)	10 sur 10					10 sur 10
Norman Jaskolka	10 sur 10	5 sur 5		5 sur 5		20 sur 20
Sylvain Leroux(7)	6 sur 6				1 sur 1	7 sur 7
Claude L'Heureux(8)	4 sur 4					4 sur 4
Donald Murray	10 sur 10				3 sur 3	13 sur 13
J. Michael Owens	10 sur 10	5 sur 5 (à titre d'invité)	6 sur 6 (à titre d'invité)	5 sur 5 (à titre d'invité)	3 sur 3	29 sur 29
Maureen Sabia	10 sur 10	5 sur 5 (à titre d'invitée)	6 sur 6 (à titre d'invitée)	5 sur 5	3 sur 3 (à titre d'invitée)	29 sur 29
Nadir Patel(9)	3 sur 3	1 sur 1	1 sur 1			5 sur 5
Cynthia Trudell(10)	10 sur 10	4 sur 4	6 sur 6	5 sur 5		25 sur 25

Notes

(1) M. Anderson a été nommé au conseil et au comité d'audit le 7 octobre 2021.

(2) M. Connolly a cessé de siéger au comité de gouvernance le 13 mai 2021 et a siégé au conseil de la SCT jusqu'au 12 août 2021.

(3) M. Frazier a été élu au conseil et nommé au comité d'audit et au comité de la marque le 13 mai 2021.

(4) M. Furlong a été nommé au comité de rémunération le 13 mai 2021 et a siégé au conseil de la SCT jusqu'au 13 août 2021.

(5) M. Goodfellow a siégé au conseil de la SCT jusqu'au 13 mai 2021.

(6) En 2021, M. Hicks a assisté à quatre réunions du comité d'audit, à cinq réunions du comité de rémunération, à une réunion du comité de gouvernance et à toutes les réunions du comité de la marque.

(7) M. Leroux a été élu au conseil le 13 mai 2021et nommé au comité de la marque le 7 octobre 2021.

(8) M. L'Heureux a siégé au conseil de la SCT jusqu'au 13 mai 2021.

(9) M. Patel a été nommé au conseil le 1er octobre 2021 et au comité d'audit et au comité de rémunération le 7 octobre 2021.

(10) Mme Trudell a cessé de siéger au comité d'audit le 7 octobre 2021.

NOTRE DÉMARCHE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

La SCT est résolue à mettre en œuvre des normes rigoureuses en matière de gouvernance, comme en font état ses politiques et ses pratiques. La direction et le conseil d'administration examinent régulièrement les politiques et les pratiques en matière de gouvernance de la Société par rapport à l'orientation stratégique de celle-ci, aux exigences des règlements applicables et au contexte de gouvernance externe et y apportent les modifications nécessaires ou appropriées afin de s'assurer qu'elles demeurent complètes, pertinentes et transparentes et qu'elles produisent les résultats escomptés.

Points saillants en matière de gouvernance

- Douze des seize candidats à l'élection au conseil sont indépendants
- La présidente du conseil est indépendante
- Les postes de présidente du conseil et de président et chef de la direction de la Société sont occupés par deux personnes différentes
- Tous les membres du comité de gouvernance, du comité de la gestion des ressources en personnel de direction et de la rémunération et du comité d'audit sont indépendants
- Le président et chef de la direction ne siège à aucun comité
- Les actionnaires se prononcent sur chacun des candidats à l'élection et non sur l'ensemble de ceux-ci
- Le conseil n'est pas renouvelable par tranches; tous ses membres sont élus chaque année
- Nous avons adopté une politique sur l'élection à la majorité qui s'applique aux administrateurs élus par les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote
- Aucun administrateur ne siège avec un autre administrateur au conseil d'une autre société ouverte
- Nous avons adopté des lignes directrices en matière d'actionnariat qui s'appliquent aux administrateurs et aux dirigeants et nous vérifions et communiquons le degré auquel chacun d'eux s'y conforme
- Les administrateurs ne siègent pas à un trop grand nombre de conseils; nous limitons le nombre de conseils d'autres sociétés ouvertes auxquelles les administrateurs peuvent siéger
- Les administrateurs indépendants se réunissent à huis clos pendant toutes les réunions régulières du conseil et des comités
- Nous avons adopté un processus formel en vue de l'évaluation du conseil, des comités, de la présidente du conseil et de chacun des administrateurs
- Le conseil et les comités ont le pouvoir de retenir les services de conseillers externes indépendants
- Nous avons adopté un programme d'orientation à l'intention des administrateurs et leur offrons des possibilités de formation continue
- Nous avons adopté un code d'éthique qui s'applique aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés ainsi qu'un code d'éthique professionnelle à l'intention des fournisseurs

Le rôle du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la gérance de la Société et, à ce titre, il lui incombe de gérer les activités commerciales et les affaires internes de la Société ou d'en superviser la gestion. Le conseil estime qu'il est essentiel d'avoir une vision à long terme et il est déterminé à collaborer avec la direction dans le but de favoriser la croissance durable de la Société à long terme.

À la SCT, nous estimons que l'idée reçue selon laquelle les conseils d'administration n'ont pas pour fonction de gérer, mais uniquement de superviser, n'a plus sa raison d'être. Bien entendu, les conseils d'administration ne gèrent pas les affaires courantes d'une société, mais exercer une simple fonction de supervision ou d'encadrement ne suffit plus. Un conseil se doit de collaborer activement avec la direction et de faire preuve d'un scepticisme de bon aloi envers celle-ci. Nous sommes convaincus que les administrateurs doivent être actifs et engagés. Un conseil actif et engagé est bien informé, exerce un jugement indépendant, fait preuve de courage et est suffisamment intéressé à collaborer avec la direction en vue de concevoir le plan d'avenir de la société qu'il sert, que la direction pourra ensuite exécuter et, comme obligation corollaire, il se doit de prêter une attention particulière à l'ensemble des compétences et des types d'expérience que les membres de la direction doivent posséder pour s'assurer que la société qu'ils servent dispose des ressources en personnel de direction nécessaires pour atteindre ses objectifs.

Dans ce contexte, le conseil supervise les opérations importantes que la Société conclut à titre de personne morale et prend les décisions relatives, entre autres choses, à la planification stratégique, aux objectifs financiers, à l'affectation des capitaux, aux relations avec les marchands Canadian Tire, à la planification de la relève, à la gestion et au perfectionnement des compétences, aux possibilités de croissance, à la présentation et la communication de l'information financière, aux politiques et systèmes fondamentaux, aux systèmes de contrôle, à la gestion des risques, à la protection et au rehaussement de l'image de marque de la Société ainsi qu'à la responsabilité de l'entreprise, y compris les questions d'environnement, de société et de gouvernance (les *questions ESG*).

Le conseil s'acquitte de ses fonctions lui-même et en délègue d'autres à ses comités. En outre, il délègue à la direction les fonctions qui relèvent de son obligation de gérer les activités commerciales et les affaires internes de la Société, supervise son travail en ce sens et l'en tient responsable.

Le conseil remet en question les décisions de la direction de façon constructive afin que les meilleures décisions possibles puissent être prises et déploie des efforts raisonnables pour s'assurer que tous les enjeux importants qui touchent la Société obtiennent l'attention nécessaire. Il est tenu au courant régulièrement des activités de la Société aux réunions du conseil et des comités ainsi qu'au moyen des comptes rendus de la direction et de ses discussions avec celle-ci et de séances d'information qui ont pour but de renseigner ses membres sur certains sujets. En outre, dans des circonstances normales où la COVID-19 ne restreint par les déplacements et les contacts, le conseil organise des soupers de travail avant ses réunions afin de donner à ses membres l'occasion de discuter librement et de manière informelle avec les membres de la direction de questions d'intérêt mutuel. Ces soupers permettent aussi à la direction de mieux comprendre le point de vue du conseil, contribuent à créer une dynamique constructive entre les deux groupes et rendent la réunion du conseil qui est tenue le lendemain plus productive.

La stratégie de la Société fait partie des priorités du conseil. Il incombe au conseil d'approuver le plan stratégique à long terme de la Société, que la direction élabore avec sa collaboration. Le conseil tient chaque année une séance de planification stratégique au cours de laquelle, en compagnie des dirigeants, les administrateurs discutent des plans et des priorités stratégiques de la direction, des défis principaux qui se posent à la Société et à ses diverses entreprises, du contexte économique, de la situation sur le plan de la concurrence, des occasions d'affaires et des risques d'ordre commercial, et analysent tous ces facteurs en profondeur. Pendant tout l'exercice, le conseil participe étroitement à l'amélioration du plan stratégique de la Société et il surveille de près la mise en œuvre des mesures qui en découlent. En outre, la stratégie de la Société est à l'ordre du jour de chacune de ses réunions régulières. Il incombe aussi au conseil de superviser l'élaboration du plan d'affaires de la Société, qui comprend le plan financier et le plan d'exploitation, et de l'approuver.

Le conseil estime qu'il est important d'établir des pratiques saines en matière de gouvernance et de s'y conformer et il est déterminé à améliorer ses propres pratiques au fil du temps. Nos administrateurs reconnaissent toutefois qu'aucun modèle de gouvernance ne saurait convenir à toutes les sociétés. Le conseil estime en outre qu'une gouvernance saine ne suffit pas à elle seule à améliorer les résultats de la Société, qui sont plutôt le fruit du travail collectif d'administrateurs compétents et loyaux et d'une équipe de direction de haut calibre.

Il y a lieu de se reporter à la page A-1 pour consulter le texte intégral du mandat du conseil d'administration.

LE CONSEIL EN 2021

Le conseil et la direction ont consacré beaucoup de temps en 2021 à la stratégie commerciale de la Société et à son cadre d'application, y compris la définition de la raison d'être de sa marque, qui consiste à être là pour améliorer la vie au Canada, ainsi que l'élaboration de l'orientation stratégique et des piliers et des initiatives stratégiques qui la sous-tendent qui permettront à la Société d'être plus concurrentielle et de stimuler sa croissance à long terme. Le conseil continue de surveiller les répercussions de la COVID-19 sur l'entreprise de la Société, les mesures que la direction prend en conséquence, notamment en vue de les atténuer, et la mise en œuvre de nombreuses stratégies et initiatives qui ont permis à l'entreprise d'évoluer et d'obtenir d'excellents résultats dans le contexte de la nouvelle normalité. En plus de collaborer avec la direction

à l'élaboration des stratégies, le conseil a supervisé les plans de la direction et les renseignements qu'elle a communiqués dans le cadre du Jour des investisseurs tenu le 10 mars 2022, conseillant la direction sur les messages clés qu'elle devait communiquer, ainsi que l'élaboration et la communication des nouvelles aspirations financières.

Parmi les autres domaines qui ont retenu son attention, le conseil a surveillé les résultats des unités d'exploitation et des filiales en exploitation de la Société, l'exécution des programmes et des plans d'action stratégiques principaux, la modification des ententes contractuelles que la Société conclut avec ses marchands qui visait à faire évoluer le modèle d'exploitation de ceux-ci et le degré d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie relative aux ressources humaines de la direction, y compris le recrutement et la nomination de hauts dirigeants à des postes stratégiques et commerciaux clés. Le conseil a adopté le nouveau mandat du comité responsable de l'image de marque et de la responsabilité sociale afin de tenir compte de la fonction de supervision de la gestion de la responsabilité sociale de la Société, y compris les questions ESG et l'élaboration de la stratégie en la matière, qui lui a été confiée en plus de la fonction de surveillance de l'image de marque de la Société. Le conseil a également accordé énormément d'attention à la gestion des risques principaux auxquels la Société est exposée et des nouveaux risques qui voient le jour, y compris les cyberrisques. Il a participé à des séances de formation sur la cybersécurité animées par des conseillers externes et tenu de nombreuses discussions avec la direction, pendant l'exercice, au sujet de la stratégie et des priorités à adopter pour contrer les cyberrisques.

Toujours dans l'optique de se renouveler, le conseil a accueilli R. Jamie Anderson, Steve Frazier, Sylvain Leroux et Nadir Patel en 2021; ces personnes possèdent collectivement de vastes connaissances et une grande expérience dans divers secteurs et disciplines, ce qui permet au conseil de mieux encadrer la direction de la Société et appuyer l'exécution de sa stratégie de croissance à long terme.

Présidente du conseil

La présidente du conseil externe, qui est indépendante, a principalement pour mission de faire en sorte que le conseil forme une équipe efficace et extrêmement compétente qui est capable de s'acquitter de la vaste gamme de responsabilités qui lui incombent, notamment l'encadrement des activités commerciales, la planification stratégique et la planification de la relève. Son objectif est de créer et d'entretenir une culture d'efficacité au sein du conseil et une dynamique productive dans la salle du conseil, en tout temps et dans toutes les situations. Les divers aspects de la gouvernance et le respect de l'éthique sont au cœur de sa mission.

La présidente du conseil doit consacrer beaucoup de temps à approfondir sa connaissance de l'entreprise et à bien comprendre les enjeux et les défis, tant internes qu'externes, qui se posent au conseil et à la direction. Elle prend aussi le temps nécessaire pour découvrir et comprendre le point de vue des membres de la direction.

Il incombe à la présidente du conseil d'établir une relation étroite avec le président et chef de la direction, de manière que les deux puissent définir les points d'intérêt à partager, s'entendre sur les valeurs fondamentales et les normes conformes à l'éthique et comprendre les responsabilités et les limites de leurs rôles respectifs. Elle a aussi la responsabilité de renforcer et de gérer les relations entre les membres du conseil, la direction et la famille Billes, en partant du principe que de bonnes relations alliées à une bonne connaissance des dossiers peuvent faire en sorte que les meilleures décisions soient prises. Elle aspire à faciliter une relation constructive et fondée sur la collaboration entre le conseil et la direction, tout en s'assurant de l'existence d'une tension saine entre les deux entités et en incitant les membres du conseil à faire preuve d'un scepticisme de bon aloi.

La présidente du conseil travaille en étroite collaboration avec le comité de gouvernance en ce qui a trait au renouvellement du conseil et participe activement à l'établissement des compétences dont le conseil a besoin à un moment ou à un autre dans le contexte des stratégies, des risques et des priorités à court et à long terme de la Société et de la planification de la relève des titulaires des postes clés au conseil.

Plus précisément, les fonctions de la présidente du conseil comprennent l'établissement de l'ordre du jour des réunions du conseil en consultation avec les présidents des comités, le président et chef de la direction

et d'autres membres de la direction, s'il y a lieu, et l'examen des documents relatifs à la réunion avant que ceux-ci soient distribués au conseil et aux comités. Elle prête une attention soutenue au flux de renseignements qui parviennent au conseil dans un souci d'amélioration constante. En plus de siéger au comité de gouvernance, elle assiste aux réunions de tous les autres comités, auxquels elle est invitée en permanence. Elle consulte régulièrement les présidents des comités et les membres du conseil, les tient au courant au fur et à mesure des enjeux à considérer et des faits nouveaux qui se produisent entre les réunions du conseil et sollicite leur avis.

Attentes envers les administrateurs

Bien que la Société s'attende à ce que les administrateurs comprennent et respectent les obligations que la loi leur impose à ce titre, de même que son code d'éthique, ces derniers doivent aussi bien connaître l'entreprise, démontrer leur volonté de faire ce qu'il faut pour permettre à la Société d'atteindre ses objectifs stratégiques et ses objectifs d'exploitation à long terme et savoir évaluer les répercussions que les stratégies exécutées, les tactiques privilégiées et les opérations conclues par la Société sont susceptibles d'avoir sur les plans financier et concurrentiel ainsi que sur les risques, le capital humain et les marques. De plus, on s'attend à ce que les administrateurs assistent à toutes les réunions du conseil et des comités auxquels ils siègent et s'y préparent et qu'ils consacrent le temps et l'attention nécessaires aux affaires de la Société.

Comités du conseil

Le conseil compte les quatre comités suivants :

- le comité d'audit;
- le comité de la gestion des ressources en personnel de direction et de la rémunération;
- le comité de gouvernance;
- le comité responsable de l'image de marque et de la responsabilité sociale.

Le conseil a délégué un certain nombre de ses responsabilités à ces comités, comme le lui permet la loi, afin d'être plus efficace, de consacrer plus de temps aux questions stratégiques et d'être plus utile à la direction. Le conseil est mis au courant de toutes les questions approuvées par les comités et il a toujours la prérogative d'approuver ou de modifier une approbation donnée par les comités ou d'y opposer son veto.

Chacun des comités a présenté un compte rendu qui décrit sommairement son objet et ses responsabilités, au sens de son mandat, et décrit les réalisations importantes à son actif en 2021. Il y a lieu de se reporter aux pages 37 à 44 à ce sujet.

Mandats et descriptions de postes

Le conseil a approuvé les mandats du conseil et des comités. Le conseil et les comités revoient leur mandat et leurs plans de travail au moins une fois par année afin de s'assurer de bien remplir ou respecter leurs responsabilités et autres priorités stratégiques respectives et de s'assurer que les mandats demeurent actuels et appropriés dans le contexte de l'évolution de l'entreprise de la Société ainsi que des exigences de la réglementation et des pratiques exemplaires applicables. Toutes les modifications proposées aux mandats sont recommandées à l'approbation du conseil.

Le conseil a aussi approuvé les descriptions de poste écrites de la présidente du conseil, des présidents des comités et du président et chef de la direction et formulé expressément ses attentes envers les administrateurs.

On peut consulter les mandats et les descriptions de poste de la présidente du conseil et des présidents des comités sur le site Web de la Société, au **www.corp.canadiantire.ca**. Cliquer sur *Investisseurs*, puis sur *Gouvernance d'entreprise*.

Indépendance du conseil

Le conseil d'administration se compose en majorité d'administrateurs indépendants (12 sur 16, soit 75 %), au sens donné à ce terme dans les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Le conseil est dirigé par une présidente externe et indépendante. S'assurer que son conseil est indépendant est une des méthodes que la Société utilise pour s'assurer que celui-ci est en mesure de fonctionner de façon indépendante de la direction et de prendre des décisions qui sont dans son intérêt.

CRITÈRES SERVANT À ÉVALUER L'INDÉPENDANCE

Le conseil établit si un administrateur est indépendant en vérifiant d'abord s'il a des relations dont on pourrait raisonnablement s'attendre, selon lui, à ce qu'elles nuisent à l'indépendance de son jugement. Cette analyse est approfondie, au besoin, si cela est nécessaire pour vérifier si certaines normes implicites déduites des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables, y compris les critères d'admissibilité à siéger au comité d'audit qui sont énoncés dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le *règlement 52-110*), sont respectées.

Le conseil a délégué l'évaluation de l'indépendance des administrateurs au comité de gouvernance. Des renseignements sur les relations personnelles et les relations d'affaires qui existent entre chaque administrateur et la Société sont recueillis au moyen d'un questionnaire annuel complet; le comité de gouvernance utilise ces renseignements pour évaluer et établir l'indépendance des administrateurs.

Le comité de gouvernance analyse les relations directes et indirectes qui existent entre un administrateur et la SCT selon les seuils d'importance relative qu'il a établis. Il considère tous les faits et circonstances pertinents afin d'évaluer s'il est raisonnable de s'attendre à ce que ces relations avec la SCT nuisent à l'indépendance du jugement de l'administrateur. Il prend en considération la nature et la portée de ces relations et leur importance non seulement pour l'administrateur et la SCT, mais également pour les entités avec lesquelles l'administrateur est affilié.

ÉVALUATION DE L'INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Après avoir appliqué les critères énoncés ci-dessus, le comité de gouvernance a établi que tous les administrateurs en poste actuellement et les candidats à l'élection au conseil étaient indépendants au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables, à l'exception de Greg Hicks, d'Owen Billes, de Sylvain Leroux et de Donald Murray :

- M. Hicks est président et chef de la direction de la Société.
- MM. Billes, Leroux et Murray sont des marchands Canadian Tire (conformément à la convention qu'ils ont conclue avec la Société, qui est la même pour tous les marchands Canadian Tire). Même si les marchands Canadian Tire ne sont pas des administrateurs indépendants, le conseil est d'avis que leurs connaissances, leur expérience et leur point de vue, à titre de marchands Canadian Tire, sont des éléments qui enrichissent considérablement le système de gouvernance de la Société.

C'est après avoir tenu compte d'un certain nombre de facteurs que le comité de gouvernance a établi que Mme Billes était indépendante, au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables :

- Mme Billes ne fait pas partie de la direction et ne touche aucune rémunération de la Société, mis à part la rémunération qui lui est versée en contrepartie des services qu'elle fournit à titre d'administratrice.
- Outre sa relation familiale avec M. Billes, il n'y a aucune relation familiale ou commerciale entre Mme Billes et les autres candidats à l'élection au conseil ou les dirigeants de la Société.
- Les arrangements contractuels entre la Société et chacun des marchands associés Canadian Tire, y compris les arrangements avec M. Billes, sont conclus selon une convention type qui s'applique à tout

le réseau de marchands, et bien que, de manière générale, les relations avec les marchands soient encadrées par le conseil, les relations avec l'un ou l'autre d'entre eux en particulier ne relèvent ni du conseil ni des comités.

- La participation que possède Mme Billes dans la Société constitue une proportion fondamentale de son avoir en actions et Mme Billes a démontré, depuis qu'elle a pris le contrôle de la Société en 1997, qu'elle avait un intérêt à long terme dans la viabilité, la croissance et la prospérité de l'entreprise que sa famille avait fondée et qu'elle était déterminée à faire valoir des pratiques en matière de gouvernance qui prônent l'engagement et la supervision d'une équipe de direction efficace ainsi que l'élection d'administrateurs indépendants.

Le comité de gouvernance est d'avis que Mme Billes est non seulement en mesure de représenter les intérêts des actionnaires dans le cadre de l'exécution de ses fonctions au sein du conseil et du comité de gouvernance, mais qu'elle le fait effectivement.

INDÉPENDANCE DES MEMBRES DES COMITÉS

Tous les comités, à l'exception du comité responsable de l'image de marque et de la responsabilité sociale, sont composés exclusivement d'administrateurs indépendants au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Tous les comités sont présidés par un administrateur indépendant.

Le comité responsable de l'image de marque et de la responsabilité sociale se compose en majorité d'administrateurs indépendants. Trois de ses membres ne sont pas indépendants parce qu'ils sont des marchands Canadian Tire. Ces administrateurs, du fait qu'ils exploitent des magasins sous la marque Canadian Tire, font valoir un point de vue valable dans le cadre de l'exécution des fonctions qui incombent au comité sur le plan de l'encadrement de la gestion et de l'atténuation des risques liés à la valeur de l'image de marque et du rehaussement de celle-ci.

Les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables exigent que le conseil ait un comité d'audit composé exclusivement d'administrateurs qui sont indépendants (au sens du règlement 52-110) et possèdent des compétences financières. Le conseil a établi que chacun des membres du comité d'audit était indépendant et possédait des compétences financières au sens du règlement 52-110.

AUTRES MÉCANISMES PERMETTANT D'ASSURER L'INDÉPENDANCE

Le conseil renforce son indépendance en tenant des séances à huis clos en l'absence de la direction. Ces séances sont tenues dans le cadre de chacune des réunions régulières du conseil et des comités et sont dirigées par la présidente du conseil et les présidents des comités. Il arrive que des réunions du conseil et des comités soient convoquées à des fins spéciales et, à cette occasion, des séances sont tenues en l'absence de la direction, s'il y a lieu. Les administrateurs indépendants ont aussi la possibilité de se réunir en l'absence des administrateurs non indépendants qui sont des marchands Canadian Tire à chaque réunion régulière du conseil. La présidente du conseil fait preuve de jugement (selon les circonstances) quant à l'opportunité de la présence de M. Billes aux séances à huis clos dont les marchands Canadian Tire sont exclus. En 2021, le conseil a tenu neuf réunions régulières et les administrateurs indépendants ont tenu une séance à huis clos à chacune d'entre elles.

De surcroît, pour s'assurer de bénéficier de conseils indépendants, chaque comité peut, dans le cadre de l'exécution de son mandat, retenir les services de conseillers externes ayant des compétences particulières aux frais de la SCT.

Renouvellement du conseil

Le comité de gouvernance fait office de comité des mises en candidature. Il a pour tâche de recommander les candidats à l'élection au conseil, y compris les administrateurs proposés par la famille Billes et C.T.C. Dealer Holdings Limited aux termes de la convention entre actionnaires.

Le comité de gouvernance guide le processus de renouvellement du conseil en évaluant régulièrement le type de compétences et d'expérience dont la Société a besoin. Il prend en considération les modifications apportées aux stratégies de la Société et les nouveaux risques auxquels celle-ci est exposée, les priorités actuelles et celles qui sont prévues, la planification de la relève des titulaires des postes clés au conseil et les compétences, l'expérience et les aptitudes que le conseil dans son ensemble devrait posséder. Il considère aussi la composition appropriée du conseil et le nombre de membres qu'il devrait compter, les compétences et les aptitudes de chaque administrateur et les résultats des évaluations des administrateurs et vérifie si chaque administrateur consacre suffisamment de temps et d'attention aux obligations qui lui incombent à ce titre.

Dans le processus de recherche de candidats éventuels, la présidente du conseil et le comité de gouvernance consultent les autres membres du conseil (qui consultent aussi les membres de leurs réseaux collectifs) et des agences de recrutement, s'il y a lieu. Le comité de gouvernance tient également une liste de candidats possédant les compétences requises pour siéger au conseil.

Le comité de gouvernance évalue les qualités des candidats éventuels en se reportant aux lois et aux règlements applicables. Il choisit les candidats selon leur mérite et les recommande au conseil après avoir pris en considération leurs qualités personnelles, telles que l'intégrité et le sens de l'éthique, leur jugement professionnel, leur indépendance, leurs compétences en affaires, leurs compétences professionnelles, leur connaissance et leur compréhension des enjeux propres aux sociétés inscrites en bourse, leur expérience au sein de conseils d'administration et leurs compétences, leurs connaissances ou leur expérience particulières qui compléteraient celles qui sont déjà représentées au conseil. Dans le cadre de ce processus, le comité de gouvernance examine les antécédents et les accomplissements professionnels de chaque candidat, évalue la pertinence de sa candidature et étudie les résultats des vérifications diligentes, tant internes qu'externes. Dans le cadre du processus de sélection, le président et chef de la direction est informé des candidatures qui sont à l'étude et, lorsque cela est approprié, des arrangements sont pris afin que les candidats éventuels rencontrent le président et chef de la direction, la famille Billes, les membres du comité de gouvernance et d'autres membres du conseil.

Diversité au sein du conseil

La Société cherche à faire en sorte que son conseil soit composé d'administrateurs capables et dévoués qui possèdent les compétences, le savoir-faire et l'expérience dont elle a besoin à un moment ou à un autre. Pour choisir ses membres, le conseil a recours à un système reposant sur les compétences qui valorise également la diversité des perspectives, des idées, des antécédents professionnels et de l'expérience. Ainsi, lorsque vient le moment d'évaluer sa composition et de trouver des candidats intéressants, le conseil évalue les candidatures qui lui sont proposées selon les critères énoncés ci-dessus, en fonction de ses besoins.

Le conseil épouse toutes les formes de diversité et se compose de personnes dont le sexe, l'âge, l'expérience, la race et l'origine ethnique diffèrent. Bien que le conseil reconnaisse l'importance du principe de la diversité et qu'il en tienne compte lorsque vient le moment de recruter de nouveaux administrateurs, ce critère n'est pas le seul qu'il prend en considération dans le cadre de son processus de sélection. Le conseil n'a pas adopté de politique écrite en ce qui a trait au recrutement de femmes ni de cible en ce qui a trait à la représentation féminine parmi ses membres parce qu'il estime qu'une optique moins systématique quant à sa composition et une recherche rigoureuse de candidats compétents servent mieux les intérêts de la Société. À l'heure actuelle, quatre des 16 membres du conseil, soit 25 %, sont des femmes, soit la présidente du conseil, Maureen Sabia, la présidente du comité d'audit, Diana Chant, la présidente du comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération, Cynthia Trudell et Martha Billes. Mmes Billes, Chant et Trudell, sont de nouveau candidates cette année, tandis que Mme Sabia quitte le conseil. Par conséquent, trois femmes sont candidates à l'élection au conseil à l'assemblée, ce qui représente 19 % des candidats.

Diversité au sein de la direction

L'équipe de direction principale de la SCT, qui se compose des vice-présidents principaux et des dirigeants occupant un poste supérieur dans la hiérarchie, compte huit femmes. La haute direction de la Société et celle

de ses filiales principales comptent quatre femmes, ce qui représente environ 31 % des hauts dirigeants. Les termes « hauts dirigeants » et « filiales principales » ont le sens qui leur est donné dans les lois sur les valeurs mobilières applicables.

La Société épouse toutes les formes de diversité et sa direction principale et sa haute direction se composent de personnes dont le sexe, l'âge, l'expérience, la race et l'origine ethnique diffèrent. Bien que la Société reconnaisse l'importance du principe de la diversité et qu'elle en tienne compte lorsque vient le moment de choisir de nouveaux dirigeants à l'interne, ce critère n'est pas le seul qu'elle prend en considération dans le cadre de son processus de sélection. La Société n'a pas adopté de politique écrite qui prévoirait une cible précise en ce qui a trait à la représentation féminine au sein de la haute direction.

Limitation du nombre d'années pendant lesquelles les administrateurs peuvent demeurer en fonction

La Société n'impose pas d'âge obligatoire de départ à la retraite aux administrateurs et n'a pas adopté de politique qui exigerait qu'un administrateur quitte ses fonctions après un certain nombre d'années. Le conseil estime que l'adoption de telles limites arbitraires le priverait de l'apport de membres expérimentés et précieux.

L'expérience des administrateurs qui siègent au conseil depuis longtemps peut être précieuse pour les actionnaires, car les administrateurs doivent s'occuper de questions complexes et cruciales dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. En comptant à la fois des membres qui sont en fonction depuis longtemps et connaissent à fond l'historique et l'entreprise de la Société et des nouveaux administrateurs, le conseil peut bénéficier de l'expérience des premiers, d'une part, et des idées nouvelles des deuxièmes, d'autre part. La SCT estime que l'évaluation qu'elle fait régulièrement des compétences et de l'expérience qui sont requises au sein du conseil, alliée au processus d'évaluation du rendement rigoureux du conseil qui est effectué, permettent à celui-ci de se renouveler dans la mesure nécessaire. L'ancienneté des candidats à l'élection (à l'exception de M. Sampath, qui est un nouveau candidat) s'établit comme suit : neuf administrateurs comptent cinq ans ou moins, quatre administrateurs, six à dix ans, et deux administrateurs (Martha Billes et Owen Billes, actionnaires majoritaires), plus de dix ans d'ancienneté. Sept nouveaux administrateurs ont été élus ou nommés au conseil (un en 2019, deux en 2020 et quatre en 2021) au cours des trois derniers exercices. À notre avis, une démarche qui est axée sur les besoins et est moins rigide qu'une démarche fondée sur des formules établies sert beaucoup mieux l'objectif de renouveler le conseil que l'application de règles inflexibles prescrivant le nombre d'années pendant lesquelles chaque administrateur peut y siéger.

Élection du conseil à la majorité

Selon la politique sur l'élection à la majorité de la Société, en ce qui concerne les administrateurs qui doivent être élus par les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote, le candidat qui obtient un plus grand nombre d'« abstentions » que de « voter pour » dans le cadre d'une élection sans opposition doit donner sa démission au conseil sans délai après l'assemblée annuelle des actionnaires. Le comité de gouvernance étudie la question et, s'il le juge opportun, recommande au conseil d'accepter la démission. Conformément à la politique, le conseil doit prendre sa décision (en tenant compte de la recommandation du comité de gouvernance et, s'il y a lieu, des circonstances exceptionnelles qui pourraient justifier le refus de la démission) dans les 90 jours suivant l'assemblée annuelle des actionnaires. Le conseil annonce qu'il a accepté la démission ou, s'il l'a refusée, les motifs de son refus par voie de communiqué de presse sans délai après avoir pris sa décision. La Société fournit à la TSX une copie de ce communiqué de presse de la manière requise par les lois applicables dès que possible par la suite. L'administrateur qui donne sa démission conformément à cette politique n'assiste pas à la partie des réunions du conseil d'administration ou du comité de gouvernance, s'il y a lieu, pendant laquelle sa démission est débattue. Sous réserve des exigences de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario), le conseil peut attendre à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires pour combler le poste vacant qui résulte d'une telle démission, le combler en nommant un nouvel administrateur ou convoquer une assemblée extraordinaire des porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote à laquelle ceux-ci seraient appelés à élire un nouvel administrateur. Si le poste vacant est

comblé à une assemblée des actionnaires, les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote pourront voter en faveur du nouveau candidat ou s'abstenir de voter.

La Société n'a pas adopté de politique sur l'élection à la majorité en ce qui a trait aux administrateurs qui doivent être élus par les porteurs d'actions ordinaires. Elle se prévaut de la dispense de l'obligation relative à l'élection à la majorité que la TSX accorde aux émetteurs inscrits qui sont contrôlés par un porteur de titres qui, à la date de clôture des registres applicable, est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de titres comportant 50 % et plus des droits de vote pouvant être exercés dans le cadre de l'élection d'administrateurs ou exerce, directement ou indirectement, une emprise sur de tels titres. Comme la famille Billes est propriétaire véritable de plus de 60 % des actions ordinaires en circulation de la Société ou contrôle les droits de vote rattachés à une telle proportion de ces actions, l'adoption d'une politique sur le vote à la majorité n'aurait aucun effet sur l'élection d'administrateurs par les porteurs d'actions ordinaires, car les membres de la famille Billes peuvent élire ces administrateurs en exerçant leurs seuls droits de vote. En outre, C.T.C. Dealer Holdings Limited, qui est propriétaire véritable de plus de 20 % des actions ordinaires en circulation, a convenu de voter pour l'élection des administrateurs proposés par la famille Billes et C.T.C. Dealers Holdings Limited conformément à la convention entre actionnaires, comme il est décrit plus amplement ci-dessus à la rubrique intitulée *Composition du conseil,* à la page 8. Ainsi, comme plus de 80 % des voix rattachées aux actions ordinaires doivent être exprimées pour les administrateurs mis en candidature conformément à la convention entre actionnaires, l'adoption d'une politique sur l'élection à la majorité n'aurait aucun effet véritable sur l'élection d'administrateurs par les porteurs d'actions ordinaires. On peut obtenir le texte intégral de cette politique sur le site Web de la Société, au **www.corp.canadiantire.ca**. Cliquer sur *Investisseurs*, puis sur *Gouvernance d'entreprise*.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés

Il n'existe aucune interpénétration entre le conseil de la Société et celui d'autres sociétés ouvertes, c'est-à-dire qu'aucun des candidats à l'élection au conseil ne siège au conseil d'administration d'une autre société ouverte avec un ou plusieurs des autres candidats.

Autres sociétés ouvertes au conseil desquelles les administrateurs peuvent siéger

Le conseil a adopté une politique en ce qui a trait aux autres sociétés ouvertes au conseil desquelles ses administrateurs peuvent siéger, qui prévoit ce qui suit : a) on s'attend à ce que l'administrateur qui est un administrateur de sociétés professionnel ne siège pas au conseil de plus de quatre sociétés ouvertes (y compris celui de la Société), b) l'administrateur qui est un employé ou un associé à temps plein, ou qui occupe un poste à temps plein similaire, peut siéger uniquement au conseil de la Société et ne peut pas siéger au conseil d'une autre société ouverte (sans tenir compte du conseil de sa propre société ou entreprise) et c) l'administrateur qui est un employé ou un associé à temps partiel, ou qui occupe un poste à temps partiel similaire, ne peut pas siéger au conseil de plus de deux sociétés ouvertes, y compris celui de la Société (sans tenir compte du conseil de sa propre société ou entreprise). Le conseil reconnaît que, dans certaines circonstances, il pourrait être approprié de faire des exceptions à la politique. De telles exceptions doivent toutefois être approuvées par le comité de gouvernance.

Orientation et formation continue des administrateurs

ORIENTATION DES ADMINISTRATEURS

La présidente du conseil collabore avec chacun des nouveaux administrateurs afin de concevoir un programme d'orientation personnalisé qui l'aidera à mieux comprendre la Société et son entreprise. Elle rencontre chaque personne dont la candidature a été proposée et lui explique la culture du conseil et les attentes que celui-ci a envers les administrateurs. Des arrangements sont pris pour que les nouveaux administrateurs rencontrent le président et chef de la direction et les autres dirigeants. Les nouveaux

administrateurs ont également l'occasion de visiter les établissements principaux de la Société, y compris les magasins, les centres de distribution et les centres d'appel. Des renseignements détaillés sur la Société, le conseil et les comités sont également donnés aux nouveaux administrateurs.

FORMATION CONTINUE

La présidente du conseil organise des séances de formation et répond aux demandes en ce sens, le cas échéant, des membres du conseil afin d'assurer que ces derniers sont toujours au fait des enjeux avec lesquels la Société doit composer. À leur intention, elle organise des exposés donnés par des membres de la direction et des parties externes, qui leur fournissent des documents d'information pertinents, et des visites des magasins et des installations de la Société. Dans le cadre des réunions du conseil et des comités, les administrateurs reçoivent énormément de renseignements contextuels et des rapports d'examen approfondis sur des aspects importants de l'entreprise de la Société, qui les aident non seulement à participer aux délibérations et au processus de prise de décisions, mais les renseignent sur diverses questions pertinentes dans le contexte de la Société et de son entreprise. En 2021, le conseil et ses comités ont assisté à des exposés détaillés sur la chaîne d'approvisionnement, le modèle d'exploitation des marchands Canadian Tire, la Banque Canadian Tire, le programme Récompenses Triangle, la structure et la stratégie de la FPI CT, les perceptions des investisseurs, la stratégie et les programmes relatifs aux questions ESG, les questions relatives au cours du change, le programme d'efficacité opérationnelle et les nouveautés dans le domaine de la gouvernance. Le conseil a aussi assisté à des séances d'information sur des sujets propres au secteur et sur le contexte externe. En 2021, ses conseillers externes lui ont fait des exposés sur la cybersécurité et les perspectives économiques canadiennes et mondiales. Le conseil tient sur son portail, à l'intention des administrateurs, une bibliothèque d'articles et de publications portant sur une vaste gamme de sujets, y compris la gouvernance, la gestion des risques, l'élaboration de la stratégie, les questions ESG, la gestion et le perfectionnement des compétences, la protection de la vie privée et des renseignements personnels et les tendances générales qui se dessinent dans le secteur. Les administrateurs peuvent aussi assister à des congrès, à des séminaires et à des cours pour approfondir leurs connaissances et parfaire leurs aptitudes.

Évaluations du rendement

ÉVALUATION DU CONSEIL, DES COMITÉS ET DES MEMBRES DU CONSEIL

Le comité de gouvernance évalue l'efficacité et l'apport du conseil, des comités et de chacun des administrateurs dans le cadre d'un processus officiel. Les évaluations sont effectuées tous les deux ans, soit simultanément, soit en alternance.

En vue d'inciter les participants à s'exprimer avec franchise et de manière constructive, le rendement du conseil, des comités et de chacun des administrateurs est évalué dans le cadre de rencontres individuelles. Ces rencontres sont dirigées par le président du comité de gouvernance et la présidente du conseil. Ce processus permet d'aborder les problèmes et autres points cruciaux qui méritent un examen plus attentif, y compris les préoccupations soulevées en ce qui a trait au rendement de l'un ou l'autre des administrateurs. Bien que les rencontres soient structurées autour de questions qui ont été communiquées à l'avance aux administrateurs, elles comportent un aspect informel qui permet des échanges francs et spontanés, au besoin. Les administrateurs sont plus à l'aise et plus francs dans le cadre d'une telle rencontre que s'ils répondaient à des questions par écrit. La richesse et la franchise des échanges qui en résultent justifient le temps et les efforts qui y sont consacrés.

Une fois les rencontres terminées, le président du comité de gouvernance rend compte au comité de gouvernance et au conseil des résultats des évaluations du conseil et des comités ainsi que des résultats globaux des évaluations de chacun des administrateurs par leurs pairs. Le président du comité de gouvernance fait part à chacun des administrateurs des observations qui ont été faites par leurs pairs sur leur rendement personnel. Le président du comité de gouvernance rend compte à chacun des comités des résultats des évaluations dont celui-ci a fait l'objet.

Les résultats des évaluations du conseil et des comités servent à faire ressortir les aspects à améliorer dans le fonctionnement du conseil et des comités et à élaborer les plans d'action requis. Les résultats des évaluations

du rendement de chacun des administrateurs sont l'un des facteurs que le comité de gouvernance et le conseil prennent en considération lorsqu'ils évaluent s'il est souhaitable que les administrateurs en poste se représentent pour un autre mandat et établissent la composition des comités.

ÉVALUATION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Le rendement de la présidente du conseil est évalué chaque année dans le cadre de rencontres individuelles organisées par le président du comité de gouvernance. Les administrateurs sont appelés à évaluer le rendement donné par la présidente du conseil au cours de l'année précédente, en tenant compte de la mesure dans laquelle elle a été capable de guider le conseil. Ils sont également appelés à se reporter aux fonctions et aux obligations énoncées dans la description de poste de la présidente du conseil. Le président du comité de gouvernance revoit les résultats de l'évaluation avec la présidente du conseil et en rend compte au comité de gouvernance et au conseil.

Le comité de gouvernance se penche régulièrement sur les processus qui servent à évaluer le conseil, les comités, chacun des administrateurs et la présidente du conseil pour s'assurer qu'ils demeurent pertinents.

Démarche en matière de relations avec les actionnaires

ÉNONCÉ DE PRINCIPES

Le conseil a élaboré une politique qui énonce les principes selon lesquels la Société répond aux demandes et aux propositions quant à la participation des actionnaires au processus de prise de décisions, d'une manière qui tient compte des préoccupations des actionnaires et convient à la Société, selon les circonstances (l'*énoncé de principes*). Le conseil a également établi des méthodes visant à faciliter son intervention dans certaines situations où il est préférable que ce soit lui qui réponde à l'actionnaire.

Le conseil a décidé de répondre aux préoccupations et aux questions de ses actionnaires conformément à l'énoncé de principes suivant :

- Nous estimons qu'il est important d'établir des pratiques saines en matière de gouvernance et de s'y conformer et nous sommes déterminés à les améliorer au fil du temps. Nous reconnaissons toutefois qu'aucun modèle de gouvernance ne saurait convenir à toutes les sociétés. Nous estimons en outre qu'une gouvernance saine ne suffit pas à elle seule à améliorer les résultats de la Société, qui sont plutôt le fruit du travail collectif d'administrateurs compétents et loyaux et d'une équipe de direction de haut calibre.
- La gouvernance d'une grande société ouverte n'est pas chose simple et exige la compréhension de renseignements complexes au sujet de la société en question et de ses activités commerciales. Nous estimons que les membres du conseil, à qui il incombe de par la loi d'assurer la gérance de la Société et d'agir dans l'intérêt de celle-ci, sont les meilleures personnes pour accomplir cette tâche.
- Nous sommes déterminés à maintenir des critères de sélection et d'évaluation rigoureux qui exigent que nos administrateurs connaissent bien nos activités commerciales et nous avons recours à une démarche rigoureuse en matière de rémunération, de relève et de gestion des risques ainsi qu'à l'égard des nombreux autres facteurs qui ont une incidence sur les résultats à long terme.
- Nous pensons en outre qu'il est très important d'entretenir des rapports francs avec nos actionnaires relativement aux questions fondamentales. Notre conseil et la direction s'intéressent toujours au point de vue des actionnaires et nous avons établi une relation de confiance avec le milieu financier. Nous sommes déterminés à communiquer à nos actionnaires des renseignements complets sur les sujets qui les intéressent en faisant preuve de la transparence requise.
- Nous estimons qu'il est difficile pour les actionnaires et les autres parties prenantes externes de participer effectivement aux décisions courantes qui doivent être prises quant à la structure et à la gouvernance de la Société. Pour bien participer à ce processus de prise de décisions, il faut travailler au sein de la Société de façon continue et bien connaître ses activités, son personnel et sa stratégie commerciale, autant d'éléments qui relèvent du conseil et de la direction. Nos administrateurs et nos

dirigeants ont pris l'engagement de s'efforcer de comprendre le point de vue des actionnaires dans le contexte de la complexité de l'entreprise de la Société de même que de protéger et de servir de bonne foi les intérêts de la Société et d'y consacrer leur temps, leur énergie, leur expérience et leurs compétences.

PROCESSUS DE RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Nous sommes convaincus qu'un processus transparent d'examen des demandes et des propositions des actionnaires constitue la base d'une relation de confiance avec le milieu financier. Par conséquent, nous avons établi la marche à suivre décrite ci-après qui nous permet de nous assurer que nos administrateurs et nos dirigeants considèrent toutes les préoccupations et questions des actionnaires et y répondent avec la rigueur voulue, conformément aux principes de gouvernance et à la structure de propriété des actions de la Société ainsi qu'à son énoncé de principes :

- nous demandons aux actionnaires d'acheminer toutes leurs demandes et propositions à la chef des relations avec les investisseurs;
- dans le cours normal des activités, la direction traite les demandes et les propositions des actionnaires conformément à la politique en matière de communication de l'information de la Société et, dans la mesure où cela s'applique, aux processus adoptés par la Société pour aborder les situations particulières, y compris les propositions des actionnaires;
- si un actionnaire demande à parler à un administrateur indépendant et à la condition que sa demande porte sur l'une des questions dont la liste est donnée ci-après, la présidente du conseil pourrait être appelée à représenter la Société et à répondre à cette demande conformément à la marche à suivre établie. Les administrateurs ne communiquent pas directement avec les actionnaires, sauf si le président et chef de la direction ou la présidente du conseil leur demande expressément de le faire;
- la présidente du conseil peut répondre aux questions des actionnaires qui portent notamment sur les pratiques en matière de gouvernance du conseil, le rendement des dirigeants, la rémunération des dirigeants, les évaluations des administrateurs, la composition du conseil et des comités et les qualités de leurs membres ainsi que toute autre question à laquelle il serait préférable, selon le président et chef de la direction et la présidente du conseil, que le conseil, plutôt que la direction, réponde afin que la réponse soit perçue comme plus crédible.

En plus du processus décrit ci-dessus, le conseil compte sur la fonction des relations avec les investisseurs de la Société pour lui signaler les enjeux ou les préoccupations qui sont ressortis des communications entre la Société et les actionnaires et qui méritent son intervention. La présidente du conseil et le comité de gouvernance sont tenus au courant de tous les enjeux ou préoccupations de ce genre et, ensemble, ils établissent le plan d'action que le conseil devrait adopter, ce qui pourrait comprendre un échange direct entre un actionnaire et un ou plusieurs membres du conseil.

Pour aider le conseil à établir les circonstances dans lesquelles il serait approprié que le conseil soit proactif dans le cadre des relations qu'il entretient avec les actionnaires, la chef des relations avec les investisseurs est invitée à toutes les réunions du comité de gouvernance pour faire le point sur l'état des relations entre les actionnaires et la direction et l'état des relations entre la Société et ses investisseurs.

COMMUNICATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES EN 2021

En 2021, la Société a communiqué avec les actionnaires de plusieurs façons. Le président et chef de la direction a rencontré des investisseurs institutionnels importants en personne en vue d'aborder des sujets prioritaires. En outre, tout au long de l'année, la Société a participé à d'autres rencontres avec des investisseurs et des actionnaires, notamment quatre congrès du secteur tenus virtuellement et plus de 111 réunions avec des investisseurs institutionnels tenues par la direction et la chef des relations avec les investisseurs.

Le 10 mars 2022, la Société a tenu le Jour des investisseurs à l'occasion duquel elle a dévoilé ses priorités stratégiques et ses nouvelles aspirations financières.

Conseils des filiales

Sauf pour ce qui est indiqué ci-après, tous les conseils des filiales importantes de la Société se composent exclusivement de membres de son équipe de direction.

Le conseil des fiduciaires de la FPI CT, fiducie inscrite en bourse dans laquelle la Société détient une participation majoritaire, compte actuellement huit membres. Ken Silver, chef de la direction de la FPI CT, Gregory Craig, vice-président directeur et chef des finances de la SCT, Dean McCann, auparavant vice-président directeur et chef des finances de la SCT et cinq fiduciaires indépendants, qui possèdent collectivement des compétences en matière de gestion appréciables dans les secteurs de l'immobilier et de la vente au détail, ainsi que des compétences financières et en matière de gouvernance, siègent à ce conseil. Kevin Salsberg, président et chef de l'exploitation de la FPI CT, assumera le poste de président et chef de la direction de la FPI CT le 1er juin 2022, succédant à Ken Silver, et il est candidat à l'élection des fiduciaires à la prochaine assemblée annuelle des porteurs de parts de la FPI CT qui sera tenue le 10 mai 2022.

La SCT a une participation indirecte de 80 % dans CTFS Holdings Limited (*CTFS Holdings*), la Banque Scotia détenant la participation restante de 20 %. La Banque Canadian Tire (la *BCT*) est une filiale en propriété exclusive de CTFS Holdings. Les conseils d'administration de CTFS Holdings et de la BCT sont identiques et chacun d'eux compte dix membres. Aayaz Pira, président de Services financiers Canadian Tire, qui est aussi président et chef de la direction de la BCT et président de CTFS Holdings, James Christie, vice-président directeur, SCT, conseiller stratégique et chef du contentieux, qui est aussi président du conseil de la BCT et de CTFS Holdings, Maureen Sabia, présidente du conseil de la SCT, et sept administrateurs indépendants qui possèdent des compétences en matière de gestion appréciables dans le domaine des services bancaires, dont deux sont des représentants de la Banque Scotia, siègent à ces conseils.

Le conseil obtient des comptes rendus trimestriels sur les questions qui touchent la FPI CT, la BCT et CTFS Holdings.

Gestion des risques de l'entreprise

La gestion efficace des risques est une priorité clé du conseil et de la direction et, à cette fin, le conseil et le comité d'audit ont la responsabilité de s'assurer que la direction élabore et mette en œuvre une politique et un cadre globaux de gestion des risques de l'entreprise qui servent à définir, à évaluer, à surveiller, à atténuer et à signaler les risques principaux auxquels la Société est exposée et les nouveaux risques qui pourraient voir le jour. La direction observe régulièrement les activités exercées par l'entreprise afin de cerner et d'évaluer les risques principaux qui, seuls ou en combinaison avec des risques interreliés, pourraient avoir un effet néfaste sur l'image de marque ou la situation financière de la Société ou l'empêcher d'atteindre ses objectifs stratégiques. La Société atténue et gère les risques au moyen d'une démarche globale qui lui permet de s'assurer de prendre en considération tous les risques possibles.

Bien que le conseil assume, en dernier ressort, la responsabilité de la supervision des risques, le comité d'audit l'aide à superviser les processus de gestion des risques de l'entreprise. Le comité d'audit fait des comptes rendus au conseil sur l'évaluation que fait la direction des risques principaux auxquels la Société est exposée et des nouveaux risques qui pourraient voir le jour, y compris les plans d'atténuation et la notation des risques, et lui recommande les modifications qui devraient être apportées, le cas échéant, à la politique et au cadre de gestion des risques de l'entreprise, à l'énoncé sur la propension aux risques et aux autres politiques qui régissent la gestion des risques. Au besoin, le conseil complète les comptes rendus du comité d'audit en discutant de ces risques avec la direction et, s'il y a lieu, avec ses conseillers externes et en leur demandant leurs propres comptes rendus. Le conseil, en se fondant notamment sur l'examen effectué par le comité d'audit, approuve l'information sur les risques que la Société communique.

On peut obtenir de plus amples renseignements à ce sujet à la rubrique 2.6 de la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 1er janvier 2022 (la *notice annuelle de 2021*) et à la rubrique 10 (et à toutes les sous-rubriques de celle-ci) du rapport de gestion de 2021, que l'on peut consulter sur le site Web de la Société, au **www.corp.canadiantire.ca**, et sur SEDAR, au **www.sedar.com**.

Le comité d'audit et de gestion des risques de la BCT et le comité d'audit de la FPI CT supervisent les risques propres aux secteurs opérationnels à présenter qui composent le secteur Services financiers de la Société et la FPI CT, respectivement, qui sont abordés dans les comptes rendus sur les risques que ces comités remettent au comité d'audit de la Société et dans les comptes rendus sur les risques d'entreprise qui sont faits par la direction. La BCT est une banque à charte de l'annexe I qui est réglementée par le Bureau du surintendant des institutions financières (le *BSIF*) et, à ce titre, elle est assujettie à toutes les exigences en matière de présentation de l'information sur la gestion des risques et aux exigences connexes de celui-ci. On peut obtenir de plus amples renseignements sur les risques propres à la FPI CT à la rubrique 12 (et à toutes les sous-rubriques de celle-ci) du rapport de gestion de la FPI CT et à la rubrique 4 (et à toutes les sous-rubriques de celle-ci) de la notice annuelle de la FPI CT pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, que l'on peut consulter sur le site Web de la FPI CT, au **www.ctreit.com**, et sur SEDAR, au **www.sedar.com**; ces documents ne sont pas intégrés aux présentes par renvoi.

Responsabilité sociale

La SCT est fière d'inspirer confiance aux Canadiens et de faire partie intégrante des collectivités canadiennes, forte de sa volonté tenace d'améliorer la condition des Canadiens, des collectivités qu'elle sert et de l'ensemble de la planète sur le plan environnemental et social. La raison d'être de la marque de la Société, qui consiste à être là pour améliorer la vie au Canada, est l'expression du rôle important que celle-ci joue auprès de ses clients, de ses employés et de l'ensemble de la société. Cette raison d'être guide tous les aspects de la stratégie commerciale de la Société, y compris sa position et sa stratégie par rapport aux questions ESG qui importent tant à ses parties prenantes. La stratégie relative aux questions ESG de la Société a été conçue en vue de permettre à la Société de gérer les risques et de rehausser sa réputation à l'égard de nombreux aspects des questions ESG, tout en cherchant à se démarquer par un certain nombre d'initiatives emblématiques destinées à renforcer la raison d'être de sa marque.

La SCT est reconnue pour le degré d'engagement dont elle fait preuve, comme en témoigne le fait qu'elle soit citée dans divers indices de durabilité et ait été récompensée à ce chapitre. La Société continue d'être citée dans les indices CDP, MSCI, FTSE4Good, Sustainalytics et Corporate Knights et dans l'indice de durabilité Dow Jones. En 2021, Corporate Knights a désigné la SCT parmi les 100 meilleures entreprises du monde au chapitre du développement durable, la SCT étant l'une des deux seules sociétés du secteur de l'alimentation et des magasins de produits divers et le seul détaillant nord-américain à être ainsi reconnue. De plus, en 2021, Canadian Tire s'est classée parmi les dix marques les plus dignes de confiance au sein de l'indice de confiance dans la marque Gustavson.

FONCTION DE SUPERVISION DU CONSEIL

Le conseil supervise les stratégies et les méthodes de gestion des risques de la Société dans une perspective globale, y compris les facteurs stratégiques qui stipulent la confiance dans la marque et l'importance de gérer les risques inhérents au bien le plus précieux de la Société, son image de marque. Le conseil a délégué la responsabilité de superviser l'élaboration de la raison d'être de la marque de la Société, les stratégies et les risques relatifs aux questions ESG et les questions connexes à son comité responsable de l'image de marque et de la responsabilité sociale, qui coordonne ses travaux en ce sens au besoin avec le comité de gouvernance, le comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération et le comité d'audit. En 2021, la Société a mis sur pied un comité de direction responsable des questions ESG qui a pour mandat d'approuver les stratégies en la matière qui agiront comme catalyseurs et éléments probants de la raison d'être de la marque de la Société, d'en surveiller l'application et de s'assurer qu'elles donnent les résultats escomptés. Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée *Compte rendu du comité responsable de l'image de marque et de la responsabilité sociale*, à la page 43, pour obtenir de plus amples renseignements sur le comité responsable de l'image de marque et de la responsabilité sociale.

Les méthodes que la Société utilise pour gérer les risques auxquels son image de marque est exposée, y compris en ce qui a trait aux questions environnementales et sociétales, s'inscrivent à l'intérieur d'un cadre d'action global et bénéficient de l'appui de ressources de communication en cas de crise. La Société a adopté des politiques et des directives d'application qui régissent les questions qui revêtent de l'importance pour

ses parties prenantes, y compris l'éthique, la santé et la sécurité, l'environnement, la sécurité des produits, la protection des renseignements personnels et la cybersécurité. Chacune de ces politiques indique les personnes responsables de la conformité ainsi que certains processus, comme le processus de renvoi à un échelon supérieur.

ENVIRONNEMENT

La SCT accorde beaucoup d'importance à la durabilité de l'environnement. Son rapport sur la durabilité de l'environnement met en lumière ses progrès dans l'atteinte de ses cibles de réduction des émissions et les efforts qu'elle déploie en vue de maintenir la cadence dans la mise en œuvre et l'exécution de ses programmes de développement durable. Il y a lieu de se reporter au site Web de la Société, au **corp.canadiantire.ca/French/durabilite/**, pour consulter ce rapport et obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes que la Société préconise pour favoriser le développement durable; le rapport et les renseignements en question ne sont pas intégrés à la présente circulaire par renvoi.

La SCT s'efforce depuis près d'une décennie de mieux comprendre les effets des changements climatiques sur ses activités d'exploitation et de les atténuer. À cet égard, elle a effectué deux évaluations des risques et des possibilités, le plus récente datant de 2021. Les programmes de gestion de crise et de continuité des activités de la SCT continuent d'évoluer dans la manière dont ils tiennent compte des effets des changements climatiques ainsi que des autres risques, menaces et dangers susceptibles d'avoir des répercussions sur les activités de la SCT et les collectivités où elle est présente.

DIVERSITÉ ET INCLUSION

La SCT est déterminée à instaurer une culture équitable et inclusive qui représente ses employés, ses clients et les collectivités qu'elle sert partout au pays. Sa stratégie relative à la diversité, à l'inclusion et à l'appartenance (les *questions DIA*) a pour but de favoriser un milieu où le sentiment d'appartenance est fort et les pratiques inclusives et équitables sont intégrées à tous les aspects des fonctions et des actions de l'entreprise. Il incombe au comité responsable des questions DIA de la Société, qui est coprésidé par le chef des ressources humaines et le chef de la marque et de la clientèle, de guider la stratégie en la matière de manière à assurer la cohérence de la démarche, tant à l'interne qu'à l'externe. Le comité responsable des questions DIA supervise l'ensemble des politiques, des pratiques, des programmes et des initiatives DIA, en surveille les résultats et s'assure qu'ils cadrent avec la stratégie et la raison d'être de la marque de la Société. À l'échelle du conseil, la stratégie relative aux questions DIA est supervisée principalement par le comité de la gestion des ressources en personnel de direction, mais également par le comité responsable de l'image de marque et de la responsabilité sociale.

COLLECTIVITÉ

Depuis 100 ans, la SCT aide les collectivités à croître et à prospérer. Elle appuie les collectivités dans le besoin et diverses causes sociales depuis très longtemps, son bénéficiaire principal étant la Fondation Bon départ de Canadian Tire (*Bon départ*), organisme indépendant qui, depuis 2005, aide des familles canadiennes à surmonter les obstacles financiers et les obstacles à l'accessibilité qui empêchent leurs enfants de participer à des sports et à des jeux.

À l'échelle locale, les magasins de la SCT investissent aussi massivement dans des programmes qui aident les collectivités canadiennes à prospérer et mettent de l'avant des initiatives qui favorisent un mode de vie sain et actif, y compris en encourageant la participation à des activités physiques, sportives et de plein air. Profondément ancrée dans les collectivités qu'elle sert partout au Canada, la SCT s'est en outre donné pour mission d'acheminer les produits essentiels aux collectivités qui se trouvent en situation d'urgence. En collaborant étroitement avec les marchands, la Croix-Rouge, les représentants du gouvernement et les équipes d'intervention d'urgence, elle appuie les opérations de secours, tant nationales qu'internationales.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée *Responsabilité de l'entreprise* de la notice annuelle de 2021, à la page 18, pour obtenir de plus amples renseignements sur la démarche de la SCT en matière de responsabilité sociale et les programmes qu'elle a adoptés à ce chapitre.

CONDUITE CONFORME À L'ÉTHIQUE

Dans le but d'encourager et de promouvoir une culture d'éthique commerciale au sein de l'entreprise, le conseil a adopté une politique en matière d'éthique professionnelle aux termes de laquelle la Société a établi son code d'éthique et son code d'éthique professionnelle à l'intention des fournisseurs (les *codes d'éthique*).

Le code d'éthique énonce officiellement les normes d'éthique commerciales que la Société s'attend à voir ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés et ses entrepreneurs indépendants respecter en ce qui a trait à la conformité aux lois et à l'engagement qu'ils doivent prendre de faire preuve d'intégrité, d'honnêteté et de respect dans leurs rapports entre eux et avec les partenaires d'affaires et les collectivités. Le conseil examine régulièrement le code d'éthique de la Société afin de s'assurer qu'il cadre toujours avec la culture d'entreprise et les normes et les pratiques en évolution de celle-ci. Le code d'éthique de la Société a été mis à jour et publié pour la dernière fois en juin 2020.

On peut consulter les codes d'éthique sur le site Web de la Société, au **www.corp.canadiantire.ca**, et sur SEDAR, au **www.sedar.com**, ou en obtenir une copie sans frais en communiquant avec la secrétaire générale de la Société, comme il est indiqué à la page 80. Chacun des codes d'éthique explique comment la Société s'assure que chacun se conforme à ses dispositions.

Les administrateurs et les employés doivent confirmer chaque année qu'ils ont lu et compris le code d'éthique de la Société et qu'ils s'engagent à respecter les normes et les attentes qui y sont énoncées.

Il incombe aux employés qui occupent un poste de vice-président adjoint ou un poste supérieur dans la hiérarchie de soutenir et de favoriser la conformité aux codes d'éthique, de favoriser un milieu où il est possible de discuter ouvertement de l'obligation qui incombe aux employés d'adopter un comportement conforme à l'éthique et de s'assurer que les violations des codes d'éthique sont signalées d'une manière conforme aux exigences qui y sont prévues. Le conseil a mis sur pied un programme de respect de l'éthique professionnelle qui prévoit un mécanisme de conformité aux codes d'éthique comprenant les éléments suivants :

- la réception, la conservation et le traitement confidentiels, par la Société, des plaintes et des préoccupations touchant des questions de comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit;
- l'envoi confidentiel par les employés, sous le couvert de l'anonymat, et la conservation et le traitement confidentiels, par la Société, de préoccupations touchant des questions de comptabilité ou d'audit discutables.

Avec l'approbation du conseil, la direction a mis sur pied un bureau d'éthique Triangle qui administre le programme de respect de l'éthique professionnelle et dont les fonctions comprennent les suivantes :

- superviser la réception et la conservation des plaintes et des préoccupations relatives aux violations des codes d'éthique, faire les enquêtes nécessaires et régler les dossiers;
- gérer une ligne directe et le site Web réservés aux questions d'éthique professionnelle qui sont exploités par un tiers fournisseur de services;
- signaler chaque trimestre au comité d'audit toutes les violations du code d'éthique de la Société qui ont été signalées et la façon dont elles ont été réglées.

Conflits d'intérêts et opérations entre apparentés

Si un administrateur ou un membre de la direction est partie à une opération ou à une convention importante, réelle ou projetée, avec la Société, s'il est administrateur ou membre de la direction d'une personne qui est partie à une telle opération ou convention ou s'il a un intérêt important dans une telle personne, il sera tenu de se conformer aux dispositions sur les conflits d'intérêts de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario), qui l'obligent à divulguer par écrit à la Société la nature et la portée de son intérêt ou à demander que ces renseignements soient consignés dans le procès-verbal des réunions du conseil. En outre, on donne au conseil

la possibilité de discuter de telles conventions ou opérations en l'absence de l'administrateur intéressé. L'administrateur qui a déclaré un conflit d'intérêts ne peut voter sur la question dans laquelle il a un intérêt.

Conformément à son mandat, le comité d'audit vérifie toutes les opérations entre apparentés projetées qui sortent du cours normal des activités et ne sont pas soumises à l'examen d'un comité spécial composé d'administrateurs indépendants conformément aux règles établies en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et recommande celles qu'il juge appropriées à l'approbation du conseil.

COMPTES RENDUS DES COMITÉS

Les comptes rendus qui sont présentés ci-après donnent un aperçu des responsabilités principales de chacun des comités et de leurs réalisations importantes en 2021.

Compte rendu du comité d'audit

MEMBRES

DIANA CHANT (présidente)

R. JAMIE ANDERSON

DAVID COURT

STEVE FRAZIER

NORMAN JASKOLKA

NADIR PATEL

OBJET ET RESPONSABILITÉS

L'exposé qui suit présente sommairement les responsabilités principales qui incombent au comité d'audit. Pour en consulter l'exposé complet, se reporter au mandat du comité d'audit, que l'on peut consulter sur le site Web de la Société, à l'adresse ***www.corp.canadiantire.ca****.*

Le comité d'audit aide le conseil à remplir les responsabilités de supervision qui lui incombent en ce qui a trait à l'intégrité des états financiers et des autres documents de caractère financier de la Société et à la conformité aux exigences réglementaires qui s'appliquent à la Société à cet égard. Après en avoir fait l'examen et en avoir discuté avec la direction et les auditeurs externes, le comité recommande les états financiers, le rapport de gestion, la notice annuelle et les communiqués sur les résultats de la Société à l'approbation du conseil. Il examine aussi l'information financière importante qui est présentée dans les prospectus et les autres documents relatifs à des placements ou documents d'information que la Société dépose.

En outre, le comité aide le conseil à remplir les responsabilités de supervision qui lui incombent en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information. Il obtient des comptes rendus réguliers de la direction, du service de l'audit interne et des auditeurs externes sur ces questions et examine les attestations données par les dirigeants de la Société qui sont habilités à le faire et en discute avec ces derniers.

En ce qui a trait à la fonction de supervision des auditeurs externes, le comité d'audit fait des recommandations au conseil quant à la nomination de ceux-ci et à la rémunération qui leur sera versée, évalue la qualité de leur travail chaque année, s'assure de leur indépendance et surveille la relation qu'ils entretiennent avec la direction et approuve le plan d'audit et tous les services autres que d'audit que la Société souhaite leur confier. Le comité d'audit examine le mandat, le plan annuel et les ressources du service de l'audit interne et obtient des comptes rendus réguliers de celui-ci à l'égard des contrôles qui permettent d'atténuer les risques d'ordre stratégique et financier et les risques liés à l'exploitation.

Le comité d'audit joue un rôle primordial en aidant le conseil à superviser les risques. Le comité passe en revue et recommande à l'approbation du conseil la politique de gestion des risques de l'entreprise de la Société, y compris le cadre de gestion des risques de l'entreprise et l'énoncé sur la propension aux risques. Il

obtient chaque trimestre des comptes rendus qui l'informent des mesures que la direction a prises pour surveiller, contrôler et atténuer les risques principaux de l'entreprise. Il fait état au conseil de l'évaluation que fait la direction des risques principaux auxquels la Société est exposée et des nouveaux risques qui pourraient voir le jour et examine l'information que la Société communique sur les risques. Il obtient également des comptes rendus sur les risques d'ordre financier, les risques de crédit, les cyberrisques et les risques d'ordre juridique auxquels la Société est exposée, ainsi que sur des questions d'éthique commerciale.

Les autres responsabilités du comité comprennent les suivantes, s'il y a lieu : obtenir des comptes rendus du comité d'audit de la FPI CT, de la BCT et de CTFS Holdings, vérifier certaines opérations entre apparentés, examiner les frais discrétionnaires engagés par la présidente du conseil et le président et chef de la direction, évaluer avec le chef des finances si le personnel affecté aux finances et à la comptabilité est compétent et assez nombreux et si les ressources connexes sont suffisantes et de qualité, examiner et approuver les polices d'assurance de la Société, examiner la nomination du chef des finances et du trésorier et prévoir les sujets d'intérêt qui seront abordés pendant les réunions du comité dans le but d'informer les membres.

RÉALISATIONS IMPORTANTES EN 2021

Le comité d'audit s'est réuni à cinq reprises en 2021. En plus de s'être acquitté des responsabilités que prévoit son mandat, il compte un certain nombre de réalisations importantes à son actif en 2021, dont les suivantes :

- recevoir les comptes rendus du chef des finances sur les résultats financiers trimestriels de la Société, y compris les secteurs à présenter, et discuter des facteurs principaux qui sont à l'origine de ces résultats et des éléments qui ont influé sur ceux-ci;
- examiner les renseignements communiqués en ce qui a trait au programme d'efficacité opérationnelle, aux augmentations de dividendes et aux intentions de rachat d'actions de la Société;
- discuter avec la direction de la mise en œuvre des modifications comptables et des nouvelles exigences en matière de présentation de l'information en ce qui concerne les mesures financières non conformes aux PCGR et les autres mesures financières et de leurs répercussions;
- recevoir des comptes rendus sur le processus selon lequel le chef de la direction et le chef des finances attestent les documents d'information publiés de la Société afin de s'assurer que les délais sont respectés et que le processus fonctionne bien;
- recevoir d'autres comptes rendus de la direction et discuter avec les auditeurs externes des facteurs principaux qui ont des répercussions sur les états financiers et les documents connexes de la Société et recommander ces documents à l'approbation du conseil;
- aider le conseil à superviser la gestion des risques, y compris en examinant l'évaluation que la direction fait des risques principaux auxquels l'entreprise de la Société est exposée et en en discutant avec la direction;
- superviser la stratégie que la direction a adoptée et les priorités qu'elle a établies afin de contrer les cyberrisques, améliorer les renseignements qu'il présente et ses pratiques de gouvernance et aider le conseil à surveiller de près les cyberrisques en lui faisant des comptes rendus réguliers et en coordonnant les séances de formation données par des conseillers externes;
- recevoir des comptes rendus sur la gestion des risques d'ordre financier auxquels la Société est exposée, y compris la conformité à la politique de gestion des risques d'ordre financier du conseil, et suivre de la formation sur le programme de gestion des risques de change de la Société et ses répercussions sur le processus de présentation de l'information financière;
- examiner les modifications qui sont proposées à la politique relative à l'éthique commerciale du conseil et à la politique de gestion des risques d'ordre financier du conseil et les recommander au conseil;
- superviser l'évaluation annuelle de la qualité du travail des auditeurs externes et y participer;
- examiner les résultats de l'évaluation qui a été faite de son propre rendement, y compris les mesures à prendre afin de régler les problèmes principaux qui ont été décelés.

HONORAIRES DES AUDITEURS

Le tableau qui suit présente le montant global des honoraires qui ont été facturés en contrepartie des services professionnels que Deloitte a fournis à la Société et à ses filiales au cours des exercices clos le 1er janvier 2022 et le 2 janvier 2021, respectivement :

	Honoraires des auditeurs	
Exercice clos le	**1er janvier 2022 (2021) (en dollars)**	**2 janvier 2021 (2020) (en dollars)**
Honoraires d'audit(1)	4 688 000	4 859 000
Honoraires liés à l'audit(2)	65 000	250 000
Honoraires fiscaux(3)	65 000	117 000
Tous les autres honoraires(4)	624 000	–
Total	**5 442 000**	**5 226 000**

Notes

(1) Les honoraires d'audit sont les honoraires globaux relatifs aux services d'audit de Deloitte, y compris les honoraires de traduction.

(2) Les honoraires liés à l'audit sont les honoraires globaux relatifs aux services de certification et aux services connexes raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers de la SCT de Deloitte qui ne sont pas indiqués dans la rangée « Honoraires d'audit » du tableau présenté ci-dessus. Ces services englobent la consultation en matière de comptabilité et les vérifications diligentes effectuées dans le cadre de divers projets.

(3) Les honoraires fiscaux sont les honoraires globaux relatifs aux services professionnels de Deloitte qui ont trait à la conformité, à la consultation et à la planification en matière fiscale. Ces services englobent principalement les services de consultation relatifs aux activités exercées à l'étranger et aux conséquences de celles-ci sur le plan de l'impôt canadien, à l'établissement des prix de cession interne et à la conformité et la planification en matière fiscale.

(4) Tous les autres honoraires sont les honoraires globaux relatifs aux services qui ne sont pas pris en considération dans les rangées « Honoraires d'audit », « Honoraires liés à l'audit » et « Honoraires fiscaux » du tableau présenté ci-dessus de Deloitte. Au cours de l'exercice 2021, ces services ont été fournis dans le cadre de divers projets de consultation.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

On peut obtenir les renseignements supplémentaires sur le comité d'audit qui sont requis par le règlement 52-110 à la rubrique 8 de la notice annuelle de 2021, que l'on peut consulter sur le site Web de la Société, au **www.corp.canadiantire.ca**, et sur SEDAR, au **www.sedar.com**. On peut aussi trouver le mandat du comité d'audit dans la notice annuelle de 2021.

Compte rendu du comité de la gestion des ressources en personnel de direction et de la rémunération

MEMBRES

CYNTHIA TRUDELL (présidente)

ERIC ANDERSON

DAVID COURT

MARK DERBYSHIRE

NADIR PATEL

OBJET ET RESPONSABILITÉS

L'exposé qui suit présente sommairement les responsabilités principales qui incombent au comité de la gestion des ressources en personnel de direction et de la rémunération. Pour en consulter l'exposé complet,

se reporter au mandat du comité de la gestion des ressources en personnel de direction et de la rémunération, que l'on peut consulter sur le site Web de la Société, à l'adresse ***www.corp.canadiantire.ca****.*

Le comité de la gestion des ressources en personnel de direction et de la rémunération aide le conseil à exercer sa fonction de supervision des stratégies, des plans, des politiques et des méthodes relatifs aux ressources humaines, y compris la gestion des compétences, la planification de la relève et la rémunération des membres de la direction principale et des dirigeants.

Le comité de la gestion des ressources en personnel de direction et de la rémunération examine chaque année les pratiques et les programmes de la direction qui concernent le perfectionnement, l'évaluation et l'avancement des dirigeants qui, de par le poste qu'ils occupent, jouent un rôle essentiel dans l'exécution de la stratégie de la Société (un *poste essentiel*), ainsi que le plan de relève (relève planifiée et relève en cas d'urgence) des membres du personnel qui occupent un poste essentiel, et en rend compte au conseil.

Le comité de la gestion des ressources en personnel de direction et de la rémunération examine et approuve les conditions de travail principales des dirigeants qui occupent un poste essentiel (sauf celles du président et chef de la direction, qu'il examine et recommande à l'approbation du conseil) et rend compte au conseil des conditions de rémunération des hauts dirigeants désignés de la Société. Il recommande les objectifs de rendement annuels du président et chef de la direction au conseil et, en consultation avec la présidente du conseil et d'autres administrateurs, évalue chaque année le rendement du président et chef de la direction selon le processus d'évaluation approuvé par le conseil. Il examine les objectifs de rendement annuels des dirigeants qui occupent un poste essentiel et reçoit l'évaluation que fait le président et chef de la direction du rendement obtenu par ces dirigeants par rapport à leurs objectifs.

En ce qui a trait à la rémunération de la direction en général, le comité de la gestion des ressources en personnel de direction et de la rémunération passe chaque année en revue la structure et la composition des régimes et des programmes de rémunération de la Société à l'intention des membres de la direction principale et des autres dirigeants, y compris le salaire de base, la rémunération variable, les avantages sociaux, les avantages indirects et les lignes directrices en matière d'actionnariat, et recommande ces éléments à l'approbation du conseil. Dans le cadre de cet examen, il évalue la corrélation entre, d'une part, les principes qui sous-tendent la démarche de la SCT en matière de rémunération des dirigeants et les régimes incitatifs qui leur sont offerts et, d'autre part, les résultats et la stratégie commerciale de la SCT. Il examine et approuve les octrois et les règlements effectués dans le cadre des régimes incitatifs de la Société et les décisions qui sont prises quant aux questions qui influent sur ces règlements. Dans le cadre de ses responsabilités, il consulte au besoin ses conseillers en rémunération. Le comité de la gestion des ressources en personnel de direction et de la rémunération assume également la responsabilité de superviser les programmes de la Société en matière de diversité et d'inclusion des employés. Il recommande au conseil les modifications importantes qui devraient être apportées aux programmes d'avantages sociaux et aux régimes de retraite et d'épargne des employés, approuve les attributions qui seront faites dans le cadre du régime de participation aux bénéfices CT et revoit les modifications importantes que l'on se propose d'apporter, le cas échéant, à la structure organisationnelle de la Société ou de ses filiales. Il vérifie si les dirigeants détiennent le nombre d'actions requis par les lignes directrices en matière d'actionnariat qui s'appliquent à eux. Il surveille aussi la culture, l'expérience et l'engagement des employés à l'échelle de l'entreprise au moyen des comptes rendus que lui fait la direction à ce sujet et des résultats des sondages d'opinion effectués auprès des employés.

RÉALISATIONS IMPORTANTES EN 2021

Le comité de la gestion des ressources en personnel de direction et de la rémunération s'est réuni à six reprises en 2021. En plus de s'être acquitté des responsabilités que prévoit son mandat, le comité de la gestion des ressources en personnel de direction et de la rémunération compte un certain nombre de réalisations importantes à son actif en 2021, dont les suivantes :

- recommander au conseil les programmes de rémunération des dirigeants de 2021 de la Société, y compris l'adoption de nouveaux groupes de comparaison aux fins de l'évaluation des programmes de rémunération de la Société et du rendement total relatif obtenu par les actionnaires et l'intégration des unités d'actions faisant l'objet de restrictions aux éléments qui composent le régime incitatif à long terme (le *RILT*) de certains postes de dirigeants principaux;
- superviser l'examen et l'évaluation que fait la direction de la structure du régime incitatif à court terme (le *RICT*) et du RILT afin de s'assurer que ces régimes continuent de cadrer avec les principes de rémunération et la stratégie commerciale de la Société, considérer les modifications qui pourraient y être apportées et recommander au conseil de nouveaux paramètres de rendement à long terme liés aux résultats financiers et à la clientèle qui s'appliqueront aux octrois faits à compter de 2022 dans le cadre du régime d'unités d'actions fondées sur le rendement;
- approuver le nouveau cadre de gestion du rendement de la Société, qui a été remanié afin de renforcer les processus d'établissement des objectifs et d'évaluation du rendement de manière à mieux appuyer les priorités stratégiques de la Société;
- examiner les modifications qui devraient être apportées sur le plan organisationnel et approuver la nomination et les conditions de rémunération des nouveaux dirigeants qui occupent un poste essentiel;
- évaluer les progrès réalisés dans l'exécution de la stratégie relative aux ressources humaines de la Société, y compris en ce qui a trait au recrutement et au perfectionnement du personnel, à la diversité, à l'inclusion et au sentiment d'appartenance, et dans l'instauration d'un modèle de travail hybride, et examiner les priorités stratégiques pour 2022 dans le domaine des ressources humaines;
- recommander au conseil les programmes de rémunération des dirigeants de 2022 de la Société, y compris les modifications qui devraient être apportées aux échelles salariales de base et aux cibles du RICT et du RILT afin qu'elles cadrent mieux avec le marché et reconnaissent l'importance des fonctions qu'exercent les dirigeants principaux clés;
- examiner les résultats de l'évaluation qui a été faite de son propre rendement, y compris les mesures à prendre afin de régler les problèmes principaux qui ont été décelés;
- se tenir au courant de l'implantation du régime d'assurance-maladie harmonisé de la Société, y compris le choix d'un nouveau fournisseur de services.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée *Rôle du comité de la gestion des ressources en personnel de direction et de la rémunération dans l'établissement de la rémunération des dirigeants*, à la page 51, pour obtenir de plus amples renseignements sur le rôle du comité de la gestion des ressources en personnel de direction et de la rémunération dans l'établissement de la rémunération des dirigeants.

Compte rendu du comité de gouvernance

MEMBRES

NORMAN JASKOLKA (président)

MARTHA BILLES

DIANA CHANT

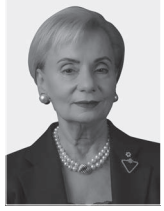

MAUREEN SABIA

CYNTHIA TRUDELL

OBJET ET RESPONSABILITÉS

L'exposé qui suit présente sommairement les responsabilités principales qui incombent au comité de gouvernance. Pour en consulter l'exposé complet, se reporter au mandat du comité de gouvernance, que l'on peut consulter sur le site Web de la Société, à l'adresse ***www.corp.canadiantire.ca****.*

Conformément à son mandat, le comité de gouvernance se concentre sur la démarche en matière de gouvernance de la Société en suivant l'évolution de la réglementation et des pratiques exemplaires dans un souci d'amélioration constante des normes de gouvernance de la Société. Le comité de gouvernance recherche et recommande à l'approbation du conseil les personnes dont la candidature sera soumise à l'assemblée annuelle des actionnaires ou qui pourraient être nommées pour combler les vacances au conseil entre la tenue de deux assemblées des actionnaires après avoir tenu compte des stratégies de la Société, des risques auxquels elle est exposée, de ses priorités actuelles et prévues et du plan de relève des personnes qui occupent un poste clé au sein du conseil, en consultation avec l'actionnaire majoritaire et C.T.C. Dealer Holdings Limited en ce qui a trait à leurs représentants respectifs. Il tient une liste de candidats possédant les qualités requises pour siéger au conseil, recommande au conseil la nomination de la présidente ou du président du conseil et nomme les présidents et les membres des comités, sauf son propre président et ses propres membres, qu'il recommande à l'approbation du conseil. Il examine en outre la candidature des personnes que la Société se propose de nommer au conseil des fiduciaires de la FPI CT et aux conseils d'administration de la BCT et de CTFS Holdings et de celle qu'elle se propose de nommer au poste de président du conseil de la BCT.

Le comité de gouvernance évalue l'indépendance des administrateurs en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables et selon les autres critères qu'il a établis, élabore les processus d'évaluation du rendement du conseil, des comités, de chacun des membres du conseil et de la présidente du conseil et examine les modifications qui devraient être apportées à la forme et au montant de la rémunération des administrateurs et en recommande l'approbation au conseil.

Le comité de gouvernance revoit régulièrement son mandat et les descriptions de poste de la présidente du conseil, des présidents des comités et des administrateurs, évalue le processus d'orientation et les activités de formation des administrateurs et évalue la qualité de la relation qui existe entre le conseil et la direction. Il recommande également au conseil les sections de la présente circulaire qui portent sur la gouvernance.

RÉALISATIONS IMPORTANTES EN 2021

Le comité de gouvernance s'est réuni à cinq reprises en 2021. En plus de s'être acquitté des responsabilités que prévoit son mandat, le comité de gouvernance compte un certain nombre de réalisations importantes à son actif en 2021, dont les suivantes :

- examiner et mettre à jour la liste des qualités et des compétences requises que le conseil, pris dans son ensemble, doit posséder et rechercher des candidats éventuels au conseil en tenant compte des qualités et des compétences qui compléteraient celles que le conseil possède déjà et rencontrer les personnes en question;

- dans le cadre du processus permanent de renouvellement du conseil, recommander au conseil la candidature de Steve Frazier et de Sylvain Leroux en vue de leur élection au conseil à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2021 de la Société, la nomination de Nadir Patel et de R. Jamie Anderson afin de combler les vacances survenues au sein du conseil pendant l'exercice et la candidature de Sowmyanarayan Sampath en vue de son élection au conseil à l'assemblée;
- superviser les évaluations du rendement du conseil, des comités, de chacun des administrateurs et de la présidente du conseil, y compris l'établissement des mesures à prendre afin de régler les problèmes principaux qui ont été décelés;
- recommander à l'approbation du conseil les modifications qui devraient être apportées au mandat du comité responsable de l'image de marque et de la responsabilité sociale de manière à tenir compte de la fonction de supervision de la gestion de la responsabilité sociale de la Société, y compris les questions ESG et l'élaboration de la stratégie en la matière, qui lui a été confiée en plus de la fonction de surveillance de l'image de marque de la Société;
- recevoir des comptes rendus de la secrétaire générale sur les nouveautés dans le domaine de la gouvernance et superviser les mesures que la Société doit prendre en réaction à ces nouveautés;
- recevoir des comptes rendus sur des sujets et des activités clés liés aux relations avec les investisseurs, y compris la participation de la direction et du conseil.

MODIFICATIONS APPORTÉES EN 2022

Le 1er février 2022, suivant la recommandation du comité de gouvernance, le conseil a approuvé la nomination de J. Michael Owens à titre de président du conseil, sous réserve de sa réélection à l'assemblée. Il succédera ainsi à Maureen Sabia, qui quittera le poste de présidente et de membre du conseil après l'assemblée.

Compte rendu du comité responsable de l'image de marque et de la responsabilité sociale

MEMBRES

J. MICHAEL OWENS (président)

OWEN BILLES

MARK DERBYSHIRE

STEVE FRAZIER

SYLVAIN LEROUX

DONALD MURRAY

OBJET ET RESPONSABILITÉS

L'exposé qui suit présente sommairement les responsabilités principales qui incombent au comité responsable de l'image de marque et de la responsabilité sociale. Pour en consulter l'exposé complet, se reporter au mandat du comité de gouvernance, que l'on peut consulter sur le site Web de la Société, à l'adresse ***www.corp.canadiantire.ca****.*

En mars 2021, le conseil a remanié le comité de la marque et de la communauté, notamment en modifiant son mandat et en lui donnant un nouveau nom, soit le comité responsable de l'image de marque et de la responsabilité sociale. Ces modifications tiennent compte de la fonction de supervision de la gestion de la responsabilité sociale de la Société, y compris les questions ESG et l'élaboration de la stratégie en la matière, qui lui a été confiée en plus de la fonction de surveillance de l'image de marque de la Société.

L'objet du comité responsable de l'image de marque et de la responsabilité sociale est aider le conseil à s'assurer que la Société continue d'inspirer confiance aux Canadiens et demeure pertinente pour eux,

à surveiller l'évolution et l'épanouissement de l'image de marque de la Société, à superviser l'effet de la gestion exercée par la Société quant aux questions ESG sur son image de marque et sa réputation, à approuver les renseignements que la Société présente au sujet des questions ESG et à approuver la démarche de la direction en ce qui a trait à la gestion des risques qui sont susceptibles de nuire à l'image de marque et à la réputation de la Société.

Les responsabilités du comité responsable de l'image de marque et de la responsabilité sociale comprennent la surveillance des évaluations et des études qui portent sur l'image de marque et la réputation de la Société, ainsi que de l'évolution et de l'épanouissement de l'image de marque de la Société et de son intégration à sa stratégie d'entreprise. Au moyen de comptes rendus que lui fait la direction, il surveille aussi les tendances, les risques et les enjeux relatifs aux questions d'ordre environnemental et social et aux questions d'éthique, ainsi que la réglementation applicable, et examine tous les risques importants qui pourraient nuire à l'image de marque et à la réputation de la Société. L'une des priorités du comité est d'examiner et d'approuver les objectifs et les stratégies de la direction qui sont liés aux questions ESG et de surveiller les progrès accomplis par la Société dans l'atteinte des cibles et des objectifs en la matière et le respect des engagements pris relativement à ces questions. Les renseignements que la Société présente sur les questions ESG doivent être approuvés par le comité responsable de l'image de marque et de la responsabilité sociale. En outre, il incombe à ce comité de surveiller la vigueur de la marque de l'œuvre de bienfaisance privilégiée de la Société, Bon départ, et, à cet égard, d'obtenir des comptes rendus sur l'audit des activités de Bon départ.

RÉALISATIONS IMPORTANTES EN 2021

Le comité responsable de l'image de marque et de la responsabilité sociale s'est réuni à trois reprises en 2021. En plus de s'être acquitté des responsabilités que prévoit son mandat, le comité responsable de l'image de marque et de la responsabilité sociale compte un certain nombre de réalisations importantes à son actif en 2021, dont les suivantes :

- superviser l'élaboration de la raison d'être de la marque de la Société et le rôle que les questions ESG jouent à cette fin;
- évaluer un cadre stratégique prévoyant l'intégration de la raison d'être de la marque de la Société et des stratégies liées aux questions ESG à la stratégie commerciale globale de la Société;
- évaluer les nouvelles initiatives stratégiques clés liées aux questions ESG grâce auxquelles la Société s'efforce de se démarquer, de renforcer la raison d'être de sa marque et d'accroître la mesure dans laquelle sa marque inspire confiance et le degré d'affinité qu'elle suscite, ainsi que les mesures que l'on prévoit prendre pour développer ces initiatives et en mesurer les résultats;
- s'entendre avec la direction sur les questions ESG qui sont importantes pour la Société, eu égard à l'évaluation de leur importance relative effectuée en consultation avec les parties prenantes de celle-ci;
- étudier les projets visant à mieux intégrer les questions ESG à la gouvernance, aux stratégies mises en œuvre par la Société, aux activités qu'elle exerce, à la gestion des risques auxquels elle est exposée et aux renseignements qu'elle présente et harmoniser les échéanciers de réalisation de ces projets;
- évaluer les progrès que la Société a réalisés dans l'atteinte des cibles fixées pour 2022 en ce qui a trait à la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- approuver le projet de rédiger un rapport intégré sur les questions ESG de la Société;
- recevoir un compte rendu de la direction de Bon départ sur la vigueur de la marque de Bon départ, y compris en ce qui a trait à la gouvernance et aux audits internes annuels de ses activités.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le programme de rémunération des administrateurs de la SCT est conçu de manière à intéresser et à fidéliser des administrateurs compétents et engagés, à les récompenser de leurs heures de travail et de leur apport et à harmoniser leurs intérêts et les objectifs de la SCT et de ses actionnaires.

Il incombe au comité de gouvernance d'examiner et de recommander à l'approbation du conseil la forme et le montant de la rémunération des administrateurs en vue de s'assurer que celle-ci est proportionnelle aux responsabilités et aux risques rattachés à la fonction d'administrateur, qu'elle tient compte du nombre d'heures que les administrateurs doivent consacrer à l'exécution de leurs fonctions et qu'elle est concurrentielle par rapport à la rémunération offerte par d'autres sociétés qui sont comparables à la SCT au chapitre de l'envergure et de la complexité.

Provisions et jetons de présence

Les administrateurs autres que le président et chef de la direction touchent, en contrepartie de leurs services, une rémunération qui se compose de provisions annuelles, de jetons de présence et d'une indemnité de déplacement. La présidente du conseil touche une provision globale et ne touche aucune autre somme à titre d'administratrice ou de membre d'un comité. Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée *Rémunération des dirigeants,* à la page 50, pour obtenir de plus amples renseignements sur la rémunération du président et chef de la direction pour l'exercice clos le 1er janvier 2022.

Les administrateurs gagnent et touchent leur rémunération en dollars canadiens, à l'exception des administrateurs américains. Les administrateurs peuvent choisir de toucher leur rémunération en espèces ou sous forme d'UAD. En outre, les frais de déplacement et autres frais que les administrateurs engagent afin d'assister aux réunions du conseil ou des comités ou aux assemblées des actionnaires leur sont remboursés.

Le tableau qui suit présente les sommes auxquelles les administrateurs ont eu droit en contrepartie des services qu'ils ont fournis en 2021.

Rémunération[1]	Montant (en dollars)
Provisions annuelles	
Présidente du conseil	500 000
Membres du conseil	170 000
Président d'un comité	
• Comité d'audit	30 000
• Comité de rémunération	20 000
• Comité de gouvernance	17 500
• Comité de la marque	13 500
Membre d'un comité	5 000
Jetons de présence[2]	
Réunion du conseil	2 000
Réunion d'un comité	
• Comité d'audit	2 750
• Comité de rémunération, comité de gouvernance et comité de la marque	2 000
Réunions de moins de 60 minutes	
• Réunion du conseil	1 000
• Réunion du comité d'audit	1 375
• Réunion du comité de rémunération, comité de gouvernance et comité de la marque	1 000
Indemnité de déplacement	
Somme annuelle payable aux administrateurs dont la résidence principale se trouve à au moins deux fuseaux horaires de distance de Toronto ou à l'extérieur du Canada.	10 000

Notes

(1) À l'exception des administrateurs américains, les administrateurs gagnent et touchent leur rémunération en dollars canadiens. Les administrateurs américains touchent leur rémunération en dollars américains selon un cours du change d'un dollar américain pour un dollar canadien.

(2) Les administrateurs qui assistent aux réunions des comités auxquels ils ne siègent pas pourraient également avoir le droit de toucher des jetons de présence.

Régime d'unités d'actions différées des administrateurs

Les administrateurs qui ne sont ni des employés ni des membres de la direction de la SCT ou de l'une de ses filiales ont le droit de participer au régime d'UAD des administrateurs, dans le cadre duquel les administrateurs peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leur provision annuelle, de leurs jetons de présence et de leur indemnité de déplacement (s'il y a lieu), qui sont versés trimestriellement, sous forme d'UAD, selon le cours moyen pondéré selon le volume des actions de catégorie A sans droit de vote à la TSX pendant la période de dix jours se terminant le jour ouvrable ayant précédé la fin du trimestre applicable. Des UAD supplémentaires sont créditées au compte d'UAD des administrateurs à l'égard de leurs UAD lorsque la Société verse un dividende ou fait une autre distribution en espèces sur ses actions de catégorie A sans droit de vote.

Toutes les UAD et tous les équivalents de dividendes versés sur celles-ci sont considérés comme étant acquis à leur titulaire dès le moment de leur émission et sont réglés en espèces une fois que le titulaire n'est plus au service de la Société selon le cours moyen pondéré selon le volume des actions de catégorie A sans droit de vote à la TSX pendant la période de dix jours se terminant le jour ouvrable ayant précédé la date du règlement.

Lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs

Afin d'harmoniser les intérêts des administrateurs et ceux des actionnaires de la SCT, de démontrer que l'engagement des administrateurs comporte une composante financière représentée par les actions de la SCT dont ils sont propriétaires à titre personnel et de souligner l'importance que la Société attache depuis toujours à une gouvernance saine, la SCT a adopté les lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs. Chaque administrateur, à l'exception du président et chef de la direction, est tenu d'accumuler des actions ordinaires, des actions de catégorie A sans droit de vote ou des UAD dont la valeur correspond au moins au triple de la valeur de sa provision annuelle, ce qui équivaut à 510 000 $, au plus tard au cinquième anniversaire de la date à laquelle il est entré en fonction. La valeur requise pour respecter les lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs correspond au plus élevé des montants suivants, soit le coût d'acquisition ou la valeur au marché des actions ordinaires, des actions de catégorie A sans droit de vote et des UAD.

L'administrateur qui ne détient pas la participation requise par les lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs au moment où il se joint au conseil doit toucher au moins 50 % de sa provision annuelle sous forme d'UAD ou, à son gré, la totalité de sa provision annuelle en espèces en vue d'acquérir des actions ordinaires ou des actions de catégorie A sans droit de vote sur le marché libre. L'administrateur choisit, à sa discrétion, le nombre d'actions qu'il achète et le moment où il les achète, à condition de démontrer sa volonté d'accumuler le nombre d'actions requis avant le cinquième anniversaire de sa date d'entrée en fonction.

Si la provision annuelle des administrateurs augmente, les administrateurs qui se conformaient aux anciennes lignes directrices, mais dont la participation n'atteint pas le chiffre requis par les nouvelles, disposeront d'un délai de deux ans suivant l'augmentation de la provision pour ce faire.

Bien que le conseil accorde l'importance voulue aux lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs et considère qu'elles constituent un élément important des pratiques de rémunération des administrateurs, le comité de gouvernance les revoit régulièrement pour s'assurer qu'elles sont toujours appropriées et tenir compte de la nécessité, pour les administrateurs, de gérer la diversification de leurs portefeuilles de placement personnels.

POLITIQUE DE COUVERTURE APPLICABLE AUX ADMINISTRATEURS

Les lignes directrices en matière d'actionnariat interdisent aux administrateurs d'acheter des effets financiers, y compris des contrats à terme à taux variable prépayés, des swaps sur actions, des tunnels ou des parts de fonds d'échange (*exchange funds*), qui sont conçus en vue de couvrir ou de compenser une diminution de la valeur au marché de titres de participation qui leur ont été octroyés à titre de rémunération ou qu'ils détiennent, directement ou indirectement.

Rémunération des administrateurs siégeant au conseil de filiales

En 2021, Maureen Sabia et James Goodfellow, qui s'est retiré du conseil en 2021, siégeaient également au conseil de la BCT. Les administrateurs de la BCT touchent une provision annuelle et des jetons de présence et ils ont droit au remboursement des frais de déplacement et autres frais qu'ils engagent afin d'assister aux réunions du conseil ou des comités de la SCT. Ils ne peuvent pas toucher les provisions et les jetons de présence auxquels ils ont droit sous forme d'UAD.

Tableau de la rémunération versée aux administrateurs en 2021

Le tableau qui suit présente la rémunération que la SCT a versée à ses administrateurs, à l'exception du président et chef de la direction, pour l'exercice clos le 1er janvier 2022 et la façon dont elle se répartit entre une somme en espèces et des UAD.

Nom de l'administrateur	Rémunération gagnée[1] [2] (en dollars)	Toute autre rémunération[3] (en dollars)	Total (en dollars)	Répartition de la rémunération gagnée	
				En espèces (en pourcentage)	Sous forme d'UAD (en pourcentage)
Eric Anderson[4]	206 500	–	206 500	84 %	16 %
R. Jamie Anderson[5]	49 647	–	49 647	100 %	–
Martha Billes	233 591	5 727	239 317	100 %	–
Owen Billes	199 000	960	199 960	100 %	–
Diana Chant	244 750	–	244 750	100 %	–
Patrick Connolly[4] [6]	129 895	–	129 895	59 %	41 %
David Court	222 750	–	222 750	–	100 %
Mark Derbyshire	217 500	–	217 500	100 %	–
Steve Frazier[4]	140 231	–	140 231	100 %	–
John Furlong[6]	127 695	–	127 695	63 %	37 %
James Goodfellow[7]	87 514	77 600	165 114	100 %	–
Norman Jaskolka	229 523	–	229 523	0 %	100 %
Sylvain Leroux	123 053	–	123 053	11 %	89 %
Claude L'Heureux[7]	72 423	–	72 423	100 %	–
Donald Murray	201 500	–	201 500	–	100 %
J. Michael Owens	202 567	–	202 567	70 %	30 %
Nadir Patel[5]	55 587	–	55 587	100 %	–
Maureen Sabia	500 000	81 960	581 960	100 %	–
Cynthia Trudell[4]	249 332	–	249 332	–	100 %
Total			**3 659 304**		

Notes

(1) La colonne « Rémunération gagnée » tient compte du montant global de la provision annuelle, des jetons de présence et de l'indemnité de déplacement (s'il y a lieu) que les administrateurs ont choisi de toucher en espèces ou sous forme d'UAD. Tous les administrateurs gagnent leur rémunération en dollars canadiens et celle-ci leur est versée dans cette monnaie, à l'exception des administrateurs américains.

(2) En raison des restrictions de voyage imposées dans le contexte de la COVID-19, les administrateurs qui ont droit à l'indemnité de déplacement ont assisté aux réunions virtuellement au cours des premier, deuxième et troisième trimestres. Par conséquent, l'indemnité de déplacement a été calculée au prorata en conséquence.

(3) La colonne « Toute autre rémunération gagnée » tient compte (i) de la provision annuelle et des jetons de présence qui ont été versés à Mme Sabia (77 600 $) et à M. Goodfellow (77 600 $) à titre d'administrateurs de la BCT et (ii) des avantages indirects consentis à Mme Billes sous forme de place de stationnement au siège social (108 $) et de services de sécurité personnelle (5 619 $), à M. Billes sous forme de services de sécurité personnelle (960 $) et à Mme Sabia sous forme de place de stationnement au siège social (12 $) et de services médicaux à l'intention des dirigeants (4 348 $). Tous les administrateurs étaient admissibles au programme d'assistance routière de la SCT, les avantages conférés dans le cadre de ce programme ayant une valeur théorique d'environ 67 $.

(4) Mme Trudell et MM. Anderson, Connolly et Frazier ont touché leur rémunération à titre d'administrateurs en dollars américains, selon un cours du change d'un dollar canadien pour un dollar américain. Le 31 décembre 2021, le cours du change quotidien affiché par la Banque du Canada aux fins de la conversion des dollars canadiens en dollars américains s'est établi à 1,00 $ pour 0,7888 $ US.

(5) MM. Patel et J. Anderson ont été nommés au conseil de la SCT le 1er octobre 2021 et le 7 octobre 2021, respectivement, et leurs provisions annuelles à titre de membres du conseil et de membres de comités ont été calculées au prorata en conséquence.

(6) MM. Connolly et Furlong ont cessé de siéger au conseil de la SCT le 12 août 2021 et le 13 août 2021, respectivement, et leurs provisions annuelles à titre de membres du conseil et de membres de comités ont été calculées au prorata en conséquence.

(7) MM. Goodfellow et L'Heureux ont cessé de siéger au conseil le 13 mai 2021 et leurs provisions annuelles à titre de membres du conseil et de membres de comités ont été calculées au prorata en conséquence.

Attributions à base d'actions faites aux administrateurs

Le tableau qui suit présente des renseignements sur le nombre d'UAD qui étaient détenues par les administrateurs de la Société, à l'exception du président et chef de la direction, au 1er janvier 2022.

Nom de l'administrateur	Nombre total d'UAD (au 1er janvier 2022)(1)	Valeur au marché ou de règlement des attributions à base d'actions (UAD) non réglées ou distribuées(2) (en dollars)	Nombre d'UAD octroyées au cours de l'exercice (du 3 janvier 2021 au 1er janvier 2022)(1)	Attributions à base d'actions (UAD) – Valeur à l'acquisition des droits pendant l'exercice(3) (en dollars)
Eric Anderson	4 764	864 455	346	64 198
R. Jamie Anderson	–	–	–	–
Martha Billes	–	–	–	–
Owen Billes	–	–	–	–
Diana Chant	1 676	304 213	42	7 756
Patrick Connolly	3 834	695 786	446	82 985
David Court	5 183	940 447	1 314	243 296
Mark Derbyshire	5 542	1 005 698	139	25 640
Steve Frazier	–	–	–	–
John Furlong(4)	–	–	414	77 726
James Goodfellow	–	–	–	–
Norman Jaskolka	5 289	959 799	1 352	250 408
Sylvain Leroux	587	106 518	587	109 594
Claude L'Heureux	14 100	2 558 346	353	65 225
Donald Murray	6 791	1 232 228	1 241	229 700
J. Michael Owens	625	113 478	338	62 690
Nadir Patel	–	–	–	–
Maureen Sabia	2 610	473 631	65	12 075
Cynthia Trudell	6 392	1 159 853	1 830	338 780

Notes

(1) Conformément au régime d'UAD des administrateurs, les UAD reçues par un administrateur au lieu d'une rémunération en espèces et les équivalents de dividendes sur celles-ci qui ont été cumulés sont acquis à leur titulaire dès le moment de leur émission et sont réglés en espèces une fois que le titulaire a cessé de siéger au conseil de la Société. Le nombre d'UAD que chaque administrateur détient, qui comprend les équivalents de dividendes versés sur celles-ci, a été arrondi à la baisse au nombre entier le plus près.

(2) La valeur du nombre total d'UAD que chaque administrateur détenait à la clôture de l'exercice de la Société a été calculée selon le cours de clôture des actions de catégorie A sans droit de vote à la TSX le jour ouvrable précédant cette date (181,44 $).

(3) La valeur des UAD sur lesquelles le titulaire a acquis les droits en 2021 a été calculée en multipliant le nombre d'UAD émises à chaque administrateur au cours de l'exercice par le cours moyen pondéré selon le volume des actions de catégorie A sans droit de vote à la TSX pendant la période de dix jours se terminant le jour ouvrable précédant la date d'émission applicable.

(4) M. Furlong a cessé de siéger au conseil le 13 août 2021. Son compte d'UAD lui a été réglé au moment de son départ à la retraite et, par conséquent, il ne détenait aucune UAD à la fin de l'exercice.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

TABLE DES MATIÈRES DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION	50
Introduction	50
Hauts dirigeants désignés	51
Gouvernance de la rémunération	51
Démarche en matière de rémunération et analyse comparative	55
Programme de rémunération des dirigeants de 2021 et décisions y afférentes	58

RENDEMENT DE NOS ACTIONS ET LIEN AVEC LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	70

RÉMUNÉRATION VERSÉE EN 2021	71
Tableau récapitulatif de la rémunération	71
Attributions à base d'actions et attributions à base d'options en cours	73
Attributions cibles dans le cadre du RICT	74

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET DISPOSITIONS APPLICABLES EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE	74
Avantages postérieurs à l'emploi	74
Dispositions applicables en cas de changement de contrôle	76
Paiements supplémentaires estimatifs	77

Analyse de la rémunération

INTRODUCTION

Le conseil d'administration et le comité de rémunération sont déterminés à s'assurer que les principes, les régimes et les programmes de rémunération de la SCT cadrent avec les besoins de son entreprise, ses stratégies à long terme et ses valeurs, de même qu'avec sa volonté d'intéresser et de fidéliser des dirigeants de haut calibre dans toutes les sphères de l'entreprise. Nous tenons aussi à donner des explications claires et complètes sur notre démarche en la matière. L'analyse de la rémunération qui suit décrit nos programmes de rémunération et notre système de gouvernance.

Tout au long de 2021, le comité de rémunération, en étroite collaboration avec la direction, s'est penché sur le recrutement, le perfectionnement, l'évaluation et l'avancement des dirigeants qui occupent un poste essentiel à l'exécution de la stratégie de la Société. Le comité de rémunération continue de veiller à ce que les programmes de rémunération des dirigeants répondent aux besoins à long terme de l'entreprise et récompensent les dirigeants en contrepartie de la réalisation des objectifs stratégiques à long terme de la Société. Le comité de rémunération estime que les politiques et les pratiques relatives à la rémunération des dirigeants qui ont été suivies en 2021 sont propres à appuyer la stratégie de la SCT et qu'elles demeurent des outils efficaces qui permettent à la SCT de recruter des dirigeants compétents, de les garder à son service et de les motiver.

La SCT a réalisé un bénéfice record en 2021, le chiffre d'affaires ayant connu une croissance exceptionnelle pour la deuxième année consécutive et le CAPP ayant augmenté de 8,2 %, après avoir augmenté de 9,5 % en 2020. La SCT a accueilli 2,4 millions de nouveaux membres au sein du programme Récompenses Triangle en 2021, dont bon nombre ont adhéré au programme par l'intermédiaire de Sport Chek et de Mark's et se sont ensuite rendus dans un magasin Canadian Tire pour la première fois. Les résultats exceptionnels que la SCT a obtenus en 2021 sont notamment attribuables au fait que la direction a accru la part du marché et tiré parti des atouts de la Société dans des domaines comme la gestion de la chaîne d'approvisionnement, les relations avec la clientèle et les fonctionnalités de commerce électronique. La SCT a terminé l'exercice avec un bénéfice par action de 18,38 $, compte tenu de la dilution, soit une augmentation de près de 50 % comparativement à 2020. Ces résultats ont donné lieu au pourcentage maximal de financement de la réserve aux fins du régime incitatif à court terme de 2021 (le *RICT*), soit 200 %.

HAUTS DIRIGEANTS DÉSIGNÉS

L'analyse de la rémunération qui suit a pour but de décrire aux actionnaires les processus que la SCT a utilisés et les décisions qu'elle a prises dans le cadre de l'élaboration de la structure, de la supervision et de la mise en œuvre des programmes de rémunération à l'intention des hauts dirigeants désignés pour l'exercice 2021. Cette analyse porte sur les programmes de rémunération applicables aux dirigeants de la SCT qui occupent un poste de vice-président principal ou un poste plus élevé dans la hiérarchie (les *dirigeants* ou les *dirigeants principaux*), ce qui comprend les hauts dirigeants désignés.

Au cours de l'exercice 2021, les hauts dirigeants désignés étaient les suivants :

HAUTS DIRIGEANTS DÉSIGNÉS

GREG HICKS
Président et chef de la direction

GREGORY CRAIG
Vice-président directeur et chef des finances

JAMES CHRISTIE
Vice-président directeur, SCT, conseiller stratégique et chef du contentieux

JOHN PERSHING
Vice-président directeur et chef des ressources humaines

AAYAZ PIRA
Président, Services financiers Canadian Tire

GOUVERNANCE DE LA RÉMUNÉRATION

Rôle du comité de la gestion des ressources en personnel de direction et de la rémunération dans l'établissement de la rémunération des dirigeants

À la SCT, le comité de rémunération a recours à une démarche rigoureuse qui repose sur la volonté du conseil de mettre sur pied et de fidéliser une équipe de direction compétente qui sert les intérêts supérieurs de la Société et de ses actionnaires. À cette fin, notre but est tout autant d'intéresser et de fidéliser des dirigeants compétents à tous les échelons et de reconnaître les personnes qui donnent un rendement exceptionnel et de les aider à se perfectionner, que de concevoir une structure de rémunération qui récompense l'apport des employés au succès de la Société. Le comité de rémunération évalue avec soin des mesures tant qualitatives que quantitatives avant de prendre ses décisions. Nous consacrons beaucoup d'efforts à la conception, au perfectionnement et à l'évaluation de pratiques de rémunération propres à permettre à la SCT d'intéresser des personnes d'exception, de parfaire leur formation et de les fidéliser d'une manière qui, sans l'exposer à des risques indus, incite les dirigeants à faire fructifier la participation des actionnaires à long terme. Le comité de rémunération pense à l'avenir. Il a beaucoup d'attentes envers la direction et évalue continuellement le rendement des membres de la direction par rapport à ces attentes. Nous sommes convaincus que nos stratégies en matière de gestion des ressources en personnel de direction et de rémunération ont été fructueuses, contribuant au succès que nous avons obtenu en 2021.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les responsabilités du comité de rémunération et ses réalisations importantes en 2021, il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée *Compte rendu du comité de la gestion des ressources en personnel de direction et de la rémunération*, à la page 39.

Composition du comité de rémunération

Le texte qui suit présente les membres actuels du comité de rémunération, qui sont tous indépendants, de même que leurs compétences et leur expérience qui sont pertinentes aux fins de l'exercice de leurs fonctions. Le conseil d'administration estime que, collectivement, le comité de rémunération possède les connaissances, l'expérience et les antécédents professionnels requis pour remplir son mandat.

Cynthia Trudell, présidente – L'expérience de Mme Trudell qui est pertinente à ses responsabilités en matière de rémunération comprend le poste qu'elle a occupé à titre de vice-présidente directrice et chef des ressources humaines de PepsiCo, Inc., où elle était responsable du service des ressources humaines et de la stratégie de gestion du capital humain à l'échelle mondiale, ainsi que les fonctions qu'elle exerce toujours à titre de présidente du comité de rémunération du conseil d'administration d'ISS A/S (International Service System) et de membre du comité de rémunération et de gouvernance du conseil d'administration de RenaissanceRe. De plus, dans le cadre des postes de direction en exploitation et en gestion générale qu'elle a occupés au sein de la direction de General Motors Corporation et de Brunswick Corporation et des fonctions de membre du conseil de PepsiCo, de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et de Pepsi-Cola Bottling Group qu'elle a exercées par le passé, Mme Trudell a eu l'occasion de superviser l'établissement et l'application des régimes de rémunération à l'intention de dirigeants et d'autres employés.

Eric Anderson – L'expérience de M. Anderson qui est pertinente à ses responsabilités en matière de rémunération comprend les postes de titulaire de la chaire Polk Bros. en commerce de détail, de professeur de marketing à l'École de gestion Kellogg de l'Université Northwestern, de directeur du programme MBAi Kellogg-McCormick et de directeur général de Leadership Analytics Advisors, LLC qu'il occupe actuellement, ainsi que ceux qu'il a occupés comme professeur à l'École de gestion Booth de l'Université de Chicago et à l'École de gestion supérieure W.E. Simon de l'Université de Rochester, dans le cadre desquels il a interagi, et interagit toujours, avec des sociétés et des chercheurs universitaires pour mieux comprendre les pratiques exemplaires en matière de rémunération des dirigeants.

David Court – L'expérience de M. Court qui est pertinente à ses responsabilités en matière de rémunération comprend les fonctions qu'il exerce à titre de membre du conseil de Brookfield Business Partners LP, de National Geographic Ventures, de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de l'Université Queen's et les fonctions qu'il a déjà exercées à titre d'associé principal au sein du bureau de Dallas et de membre du comité responsable de l'exploitation mondiale de McKinsey. Pendant qu'il était au service de McKinsey, il a également dirigé les groupes fonctionnels de celle-ci à l'échelle mondiale, ce qui l'a familiarisé encore davantage avec les questions de rémunération et d'emploi.

Mark Derbyshire – L'expérience de M. Derbyshire qui est pertinente à ses responsabilités en matière de rémunération comprend ses fonctions de consultant en gestion indépendant et les postes qu'il a occupés à titre de président et chef de la direction de Holt, Renfrew & Co., Limited, de chef des ressources humaines et vice-président directeur de Selfridges Group Limited, de vice-président principal, Ressources humaines de Holt, Renfrew & Co., Limited et de directeur administratif et chef du groupe de la vente au détail et de la consommation, Canada de Russell Reynolds Associates. À ces titres, il a supervisé l'élaboration et l'application de programmes de rémunération à l'intention de dirigeants et d'autres employés.

Nadir Patel – L'expérience de M. Patel qui est pertinente à ses responsabilités en matière de rémunération comprend ses fonctions de directeur général de Fairfax Consulting Services et les postes qu'il a occupés par le passé à titre de sous-ministre adjoint et chef des finances du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada, où il était également chef des ressources humaines, de président de l'Association professionnelle des cadres supérieurs de la fonction publique du Canada, organisme qui conseille le gouvernement fédéral sur la rémunération des cadres, et de membre du conseil du Centre de recherches pour le développement international, société d'État. À ces titres, il a supervisé la conception et l'application de régimes de rémunération à l'intention de cadres et d'autres employés et géré les relations de travail, la négociation de conventions collectives, les ressources humaines et l'exécution de stratégies en matière de diversité et d'inclusion.

Tous les membres du comité de rémunération bénéficient des conseils du consultant en rémunération indépendant du conseil pendant les réunions de ce comité et en tiennent compte avant de prendre des décisions.

Rôle de la direction dans le processus de prise de décisions en matière de rémunération

Le président et chef de la direction, en collaboration avec le vice-président directeur et chef des ressources humaines, formule les recommandations de la direction ayant trait à la rémunération des autres dirigeants et les présente au comité de rémunération. De plus, le vice-président directeur et chef des ressources humaines collabore avec le président du comité de rémunération dans la planification de l'ordre du jour des réunions de ce comité et l'examen des exposés qui seront faits à chacune de ces réunions. À l'occasion, la direction demande à des consultants externes de lui donner des conseils en matière de rémunération des dirigeants. Le président et chef de la direction est invité, et assiste, à toutes les réunions régulières du comité de rémunération. Le comité de rémunération tient des séances à huis clos en l'absence de la direction à chacune de ses réunions régulières.

Rôle du conseiller indépendant dans l'établissement de la rémunération des dirigeants

Dans le cadre de ses travaux, le comité de rémunération a recours à des conseillers externes au besoin. Depuis 2006, il confie à Hugessen Consulting Inc. (*Hugessen*) le mandat de lui donner des conseils, d'effectuer une analyse de la rémunération et de lui fournir d'autres renseignements, à titre indépendant, afin de l'aider à évaluer les recommandations en matière de rémunération des dirigeants et à prendre des décisions en la matière. Hugessen assiste et contribue aux réunions du comité de rémunération et relève directement de celui-ci. Tous les services fournis par Hugessen lui sont confiés par le comité de rémunération, qui doit en outre les approuver au préalable, y compris les travaux occasionnels effectués pour le compte du comité de rémunération et de la direction. En 2021, Hugessen a examiné et commenté diverses questions liées à la rémunération, y compris la structure des programmes de rémunération et les cibles qui y sont prévues, la révision salariale annuelle des dirigeants ainsi que la révision des attributions incitatives qui doivent leur être octroyées et réglées et les renseignements que la SCT a donnés dans le cadre de la sollicitation des procurations de 2021. Hugessen ne remplit aucun autre mandat pour le compte de la SCT.

En se fondant sur son expérience et ses compétences, Hugessen a confirmé au comité de rémunération qu'à sa connaissance, ce dernier avait entrepris l'analyse appropriée pour bien se renseigner et prendre les bonnes décisions. Le comité de rémunération demeure responsable des décisions qu'il prend, qui peuvent tenir compte de facteurs et de considérations qui s'ajoutent aux renseignements donnés et aux recommandations faites par Hugessen. Le tableau ci-dessous présente les honoraires qui ont été versés à Hugessen en 2020 et en 2021.

Honoraires	2021 (en dollars)	2020 (en dollars)
Honoraires relatifs à la rémunération des dirigeants	258 414	248 141
Tous les autres honoraires	–	–
Total	258 414	248 141

Lien entre la rémunération des dirigeants et les risques

Dans le cadre de l'exécution de sa fonction de surveillance de la structure et de l'administration des programmes de rémunération des dirigeants de la SCT, le comité de rémunération rend compte au conseil des aspects de la structure et des politiques qui pourraient inciter les dirigeants et les autres membres de la direction principale à prendre des risques inappropriés ou excessifs ou leur permettre d'obtenir des avantages inappropriés. Afin d'éviter que de tels risques excessifs soient pris, le programme de rémunération des dirigeants de la Société prévoit ce qui suit :

Examen effectué par le comité de rémunération	L'examen effectué par le comité de rémunération englobe une évaluation du montant total de la rémunération incitative par rapport au salaire de base, de la proportion d'éléments à court et à long terme de la rémunération incitative, des paramètres de rendement, de la mesure dans laquelle les objectifs sont réalistes ou incitent à la prise de risques excessifs et du recours à d'autres politiques conçues en vue d'atténuer les risques, comme les critères d'acquisition des droits sur les titres octroyés, les périodes de report et les lignes directrices en matière d'actionnariat. Sachant que de nombreux aspects de la rémunération sont liés directement aux résultats financiers de la Société, le comité de rémunération discute avec le comité d'audit des risques susceptibles de découler de l'exactitude et de la qualité des données financières.
Examen effectué par le service de l'audit interne	Lorsque des modifications importantes sont apportées aux programmes de rémunération des dirigeants, le comité de rémunération demande au service de l'audit interne de la SCT d'effectuer un examen en règle afin d'évaluer la nature et la portée des risques susceptibles d'en découler. Le service de l'audit interne a tiré les conclusions suivantes de son dernier examen, qui a été réalisé en 2016 : (1) la portée et la nature du rôle que le conseil et le comité de rémunération avaient joué dans le cadre de la supervision des risques susceptibles de découler des politiques et des pratiques de rémunération de la Société étaient satisfaisantes, ce qui indique une issue favorable; (2) les méthodes utilisées pour reconnaître les politiques et les pratiques de rémunération susceptibles d'encourager les dirigeants à prendre des risques excessifs et en atténuer l'effet étaient satisfaisantes; (3) aucun risque qui serait raisonnablement susceptible d'avoir un effet défavorable important sur la Société n'avait été décelé dans les politiques et les pratiques de rémunération de celle-ci.
Politique de récupération de la rémunération incitative	La SCT a instauré une politique de récupération de la rémunération incitative applicable à tous les dirigeants qui prévoit que, si ses états financiers doivent être retraités pour quelque raison que ce soit, le conseil pourra, à sa discrétion, rajuster les attributions effectuées dans le cadre du RICT, du régime d'unités d'actions fondées sur le rendement (les *UAFR*) et du régime d'unités d'actions faisant l'objet de restrictions (les *UAOR*) sur la foi de ces états financiers ou d'en exiger le remboursement. Cette politique s'applique aux attributions faites dans le cadre du RICT et du régime d'UAFR sur lesquelles le retraitement a des répercussions si le règlement n'a pas encore été effectué ou encore si le retraitement a eu lieu dans les trois années suivant le règlement.
Lignes directrices en matière d'actionnariat des dirigeants	La SCT a adopté des lignes directrices en matière d'actionnariat qui stipulent la valeur minimale des actions dont les dirigeants doivent être propriétaires. Ces lignes directrices visent à harmoniser les intérêts des dirigeants et ceux des actionnaires, à démontrer que l'engagement des dirigeants comporte une composante financière représentée par les actions de la SCT dont ils sont propriétaires à titre personnel et à souligner l'importance que la SCT attache depuis toujours à une gouvernance saine. Les dirigeants sont tenus de se conformer aux lignes directrices en matière d'actionnariat à l'intérieur de la période de cinq ans suivant leur nomination.
Lignes directrices en matière d'actionnariat des dirigeants	Les lignes directrices en matière d'actionnariat interdisent aux dirigeants d'acheter des effets financiers, y compris des contrats à terme à taux variable prépayés, des swaps sur actions, des tunnels et des parts de fonds d'échange, qui sont conçus en vue de couvrir ou de compenser une diminution de la valeur au marché de titres de participation qui leur ont été octroyés à titre de rémunération ou qu'ils détiennent, directement ou indirectement.

Lignes directrices en matière d'actionnariat des dirigeants

Conformément aux lignes directrices en matière d'actionnariat, la SCT s'attend à ce que les dirigeants accumulent des actions de la SCT dont la valeur correspond à un multiple de leur salaire annuel à l'intérieur de la période de cinq ans suivant leur nomination. La Société revoit périodiquement les lignes directrices en matière d'actionnariat pour s'assurer qu'elles sont toujours appropriées et tenir compte de la nécessité,

pour les dirigeants, de gérer la diversification de leurs portefeuilles de placement personnels. À la clôture de l'exercice 2020, le multiple applicable à chaque haut dirigeant désigné s'établissait comme suit :

Haut dirigeant désigné	Multiple du salaire annuel
Greg Hicks	**3x**
Gregory Craig	**2x**
James Christie	**2x**
John Pershing	**2x**
Aayaz Pira	**2x**

On vérifie si chacun des dirigeants se conforme aux lignes directrices en matière d'actionnariat en utilisant le plus élevé du coût d'acquisition et de la valeur au marché des actions ordinaires, des actions de catégorie A sans droit de vote et des unités du fonds d'actions de la SCT relatif au RPDB (voir la rubrique intitulée *Régime de participation aux bénéfices CT*, à la page 69) et des unités d'actions différées (les *UAD*).

Si un dirigeant est promu à un poste auquel un multiple plus élevé s'applique, il sera tenu d'accroître sa participation en conséquence dans les cinq ans suivant la date d'effet de sa promotion. Nonobstant sa promotion, le dirigeant sera tenu de se conformer aux lignes directrices en matière d'actionnariat qui s'appliquaient immédiatement avant la date d'effet de sa promotion au plus tard à la date limite initiale.

Chaque année, la direction vérifie la participation en actions des dirigeants et en rend compte à ces derniers et au comité de rémunération. Tous les hauts dirigeants désignés de la Société se conforment aux lignes directrices en matière d'actionnariat qui s'appliquent à eux ou disposent toujours d'un certain temps pour le faire. Si un dirigeant n'atteint pas la cible qui y est prévue au plus tard à la date pertinente, le comité de rémunération pourra recommander des mesures correctives tant que le dirigeant n'aura pas atteint la cible en question.

DÉMARCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION ET ANALYSE COMPARATIVE

Démarche en matière de rémunération des dirigeants

Les pratiques de rémunération des dirigeants de la SCT ont pour but d'intéresser une équipe de direction exceptionnelle, de la motiver et de la fidéliser et d'harmoniser sa rémunération avec les résultats de l'entreprise et le rendement personnel qui servent les intérêts supérieurs de la Société. La SCT a pour principe de structurer ses programmes de rémunération de manière à inciter la direction à prendre des décisions et des mesures propres à favoriser une croissance durable et à faire fructifier la valeur de la participation des actionnaires à long terme.

La démarche en matière de rémunération des dirigeants de la SCT est fondée sur les quatre principes fondamentaux suivants :

Cadrer avec la stratégie de l'entreprise	• Les programmes de rémunération sont conçus de manière à cadrer avec la stratégie de l'entreprise et à récompenser et à rémunérer les dirigeants qui obtiennent les résultats voulus sur les plans stratégique et financier et sur le plan de l'exploitation, tant à court qu'à long terme
Intéresser et fidéliser les dirigeants les plus compétents	• Les programmes de rémunération sont conçus de manière à être concurrentiels par rapport au marché externe et à contribuer à créer une proposition de valeur intéressante afin d'attirer et de fidéliser les dirigeants dont la Société a besoin en vue d'obtenir des résultats exceptionnels
Assurer la souplesse et la simplicité de la structure	• Les programmes de rémunération sont conçus de manière à être souples et adaptables à l'évolution de l'entreprise et aux priorités des différentes enseignes • Les programmes de rémunération sont conçus de manière à être clairs et simples, établissant un lien direct entre les objectifs de l'entreprise et les objectifs sur le plan de la rémunération
Harmoniser les résultats avec les intérêts des parties prenantes	• Les programmes de rémunération sont conçus de manière à concilier les intérêts de toutes les parties prenantes, y compris les actionnaires, les employés, les clients et l'ensemble de la collectivité

Analyse comparative

Afin de recruter les dirigeants de haut calibre dont elle a besoin pour atteindre ses objectifs et de les garder à son service, la SCT doit s'assurer que ses programmes de rémunération sont concurrentiels. Les pratiques qui ont cours sur le marché, en plus d'autres facteurs tels que la stratégie commerciale, aident le comité de rémunération à établir la proportion des divers éléments qui composent la rémunération des dirigeants, la structure des attributions incitatives et les différentes formes de rémunération qui sont offertes. Afin d'évaluer le caractère concurrentiel des programmes de rémunération de la SCT par rapport au marché, le comité de rémunération a recours à un groupe de comparaison qui comprend les sociétés avec lesquelles la SCT rivalise au chapitre du recrutement et du chiffre d'affaires.

La SCT ne cible pas un centile précis à atteindre au sein de ses groupes de comparaison lorsqu'elle établit la rémunération. Les données du marché et la position médiane au sein des groupes de comparaison servent seulement de point de référence et ne sont pas déterminantes. Les décisions qui sont prises quant à la rémunération des dirigeants reposent aussi sur les facteurs suivants :

- l'importance globale du poste sur le plan stratégique et sur celui de l'exploitation;
- l'expérience, les connaissances, le rendement et le potentiel du dirigeant;
- la rémunération globale du dirigeant;
- le rang qu'occupe le salaire du dirigeant dans l'échelle salariale.

En examinant les programmes de rémunération des dirigeants et l'échelle salariale des sociétés qui font partie des groupes de comparaison, la SCT se donne les outils nécessaires pour prendre des décisions éclairées sur ses pratiques de rémunération et l'échelle salariale de ses dirigeants et pour intéresser les dirigeants de haut calibre dont elle a besoin pour atteindre ses objectifs et les garder à son service.

La SCT utilise deux groupes de comparaison qui ont été créés en 2021, en remplacement de ceux qu'elle utilisait auparavant, selon les critères suivants :

- sociétés inscrites en bourse avec lesquelles la Société rivalise au chapitre du recrutement de personnel ou de clients;
- sociétés dont le modèle commercial est axé sur la vente au détail et sociétés diversifiées ou comportant plusieurs divisions qui accordent beaucoup d'importance à l'expérience client;
- sociétés dont les produits et la capitalisation boursière se situent généralement entre le tiers et le triple de ceux de la SCT.

Groupe de comparaison canadien

Le groupe de comparaison canadien se compose des 16 sociétés canadiennes suivantes :

Groupe de comparaison canadien		
Air Canada Inc.	Les Compagnies Loblaw Limitée	Rogers Communications Inc.
BCE Inc.	Les Vêtements de Sport Gildan Inc.	Saputo Inc.
BRP Inc.	Linamar Corporation	Shaw Communications Inc.
Dollarama Inc.	Lululemon Athletica Inc.	Telus Corporation
Empire Company Limited	Metro Inc.	
Finning International Inc.	Restaurant Brands International Inc.	

Groupe de comparaison nord-américain

Le groupe de comparaison nord-américain se compose des 21 sociétés œuvrant dans le domaine de la vente au détail suivantes, dont quatre sont canadiennes et font aussi partie du groupe de comparaison canadien, et 17, américaines :

Groupe de comparaison nord-américain		
Advance Auto Parts, Inc.	Foot Locker, Inc.	Murphy USA Inc.
BJ's Wholesale Club Holdings, Inc.	Kohl's Corporation	Nordstrom, Inc.
Burlington Stores, Inc.	L Brands, Inc.	The Gap, Inc.
CarMax, Inc.	Les Compagnies Loblaw Limitée	Tractor Supply Company
Casey's General Stores, Inc.	Lululemon Athletica Inc.	Under Armour, Inc.
Dick's Sporting Goods, Inc.	Macy's, Inc.	Wayfair Inc.
Empire Company Limited	Metro Inc.	Williams-Sonoma, Inc.

Le graphique suivant indique le rang des produits et de la capitalisation boursière de la SCT parmi ceux des sociétés du groupe de comparaison canadien et du groupe de comparaison nord-américain :

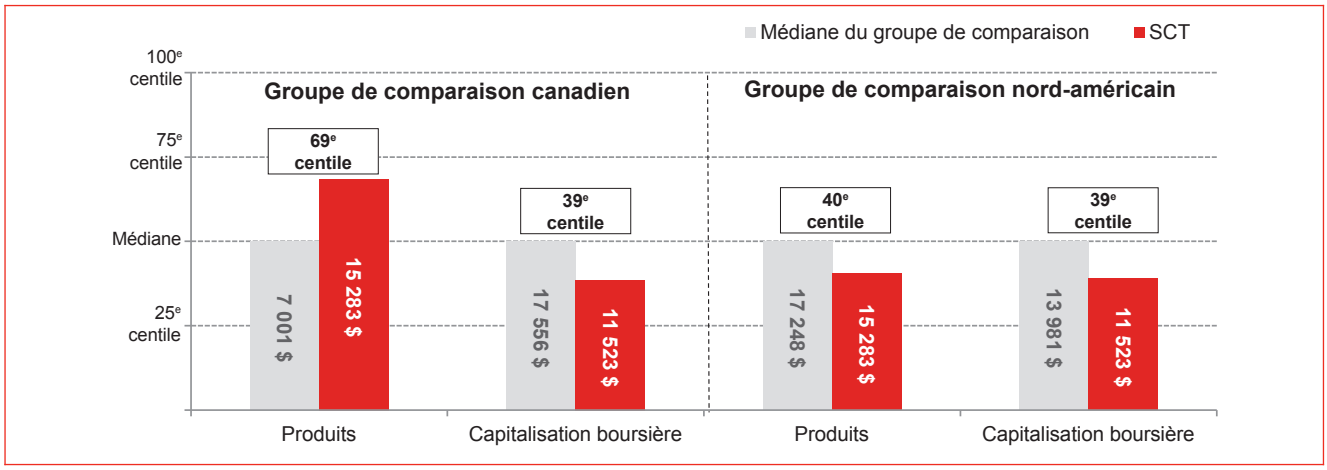

Notes

(1) Les chiffres sont exprimés en millions de dollars. Les données sont tirées de la plateforme Capital IQ de Standard & Poor's selon sa méthode de présentation de l'information standard. Les produits indiqués sont ceux de l'exercice terminé le plus récent pour lequel des états financiers ont été établis et la capitalisation boursière est présentée en date du 31 décembre 2021.

(2) Les données américaines ont été converties en dollars canadiens selon un cours du change de 1,254 $ CA pour 1,00 $ US.

Le rang qu'occupe la SCT parmi les sociétés des groupes de comparaison varie chaque année selon le moment où les résultats financiers sont publiés et compilés et pourrait différer du rang qu'elle occupait au moment où ces sociétés ont été choisies et approuvées.

PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS DE 2021 ET DÉCISIONS Y AFFÉRENTES

Éléments du programme de rémunération des dirigeants de 2021 de la SCT

Les éléments du programme de rémunération des dirigeants de la SCT sont décrits dans le tableau suivant.

	Élément de la rémunération	Objectifs	Forme	Se reporter à la page
COMPOSANTE FIXE	**Salaire de base**	• Rémunération fixe qui tient compte de l'importance stratégique du poste du dirigeant, de son expérience et de son apport aux résultats de la Société.	En espèces	60
COMPOSANTE VARIABLE	**Régime incitatif à court terme**	• Rémunération versée aux dirigeants qui ont contribué à la réalisation de résultats d'exploitation et de résultats financiers annuels qui cadrent avec la stratégie de la SCT. • La SCT offre un régime d'unités d'actions différées à ses dirigeants (le *régime d'UAD des dirigeants*), dans le cadre duquel ceux-ci peuvent choisir de toucher la totalité ou une partie des attributions dont ils bénéficient aux termes du RICT sous forme d'UAD.	En espèces UAD	60
	Régime incitatif à long terme (le *RILT*)	• Harmonisation des intérêts des dirigeants, d'une part, et de la stratégie et des objectifs commerciaux à long terme de la SCT et des intérêts des actionnaires, d'autre part.	UAFR et options d'achat d'actions assorties d'un droit de remise contre espèces	65
AUTRES PROGRAMMES	**Régimes de retraite et d'épargne**	• Moyen d'aider les dirigeants et les autres employés à épargner à long terme en vue de leur retraite en l'absence de régime de retraite.	Régime de participation aux bénéfices CT et régime d'épargne CT	69
	Avantages sociaux	• Moyen d'aider les employés et leur famille à régler leurs frais médicaux et dentaires et de leur offrir d'autres avantages accessoires.	Assurance médicale et dentaire, assurance-vie et assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels collectives, assurance invalidité de courte durée et assurance invalidité de longue durée à la charge de l'employé	69
	Avantages indirects[1]	• Avantages indirects concurrentiels sur le marché offerts aux dirigeants. • Renforcement de l'affiliation avec la Société. • Renforcement de la responsabilisation du dirigeant en ce qui a trait à sa planification financière personnelle, étant donné que la SCT n'offre pas de régime de retraite.	Indemnité pour usage d'une automobile, paiement de l'adhésion au programme d'assistance routière, place de stationnement payée par la Société, services médicaux annuels, escompte en magasin offert aux employés et indemnité de planification financière annuelle	70

Note

(1) Au lieu de l'indemnité annuelle pour usage d'une automobile, M. Hicks bénéficie d'un service de voiture avec chauffeur payé par la Société dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Composantes fixe et variable de la rémunération

La rémunération totale comprend une composante fixe, une composante variable et d'autres programmes. La composante fixe est en fait le salaire de base et la composante variable comprend le RICT et le RILT (qui englobe les UAFR et les options d'achat d'actions). Les autres programmes comprennent le régime de participation aux bénéfices (le *régime de participation aux bénéfices CT*), le régime d'épargne (le *régime d'épargne CT*), les avantages sociaux et les avantages indirects. La SCT n'offre aucun régime de retraite à ses employés, y compris les hauts dirigeants désignés.

Une proportion appréciable (c'est-à-dire entre 69 % et 78 %) de la rémunération totale qui est versée aux hauts dirigeants désignés lorsque la cible est atteinte est liée au RICT et au RILT et, par conséquent, est tributaire des résultats financiers et, dans le cas du RILT, de la plus-value du cours des actions.

La répartition des différentes composantes de la rémunération varie en fonction de l'échelon hiérarchique et, en général, plus le dirigeant occupe un poste élevé dans la hiérarchie, plus grande est la proportion de sa rémunération qui est à long terme et conditionnelle, ce qui correspond aux pratiques qui ont cours sur le marché et tient compte de l'apport des personnes qui occupent les postes les plus élevés dans la hiérarchie aux résultats globaux de la Société.

La répartition cible des composantes principales de la rémunération directe totale et la proportion de la rémunération conditionnelle du président et chef de la direction et la moyenne pour tous les autres hauts dirigeants désignés pour 2021 sont présentées ci-après.

Greg Hicks, chef de la direction

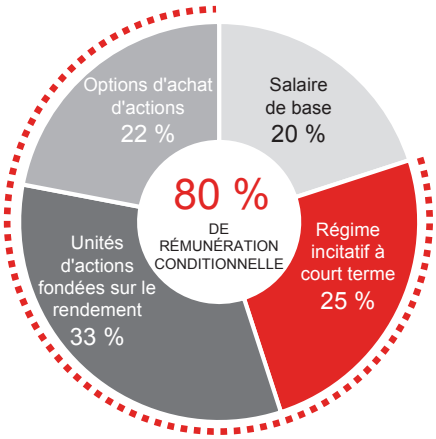

Moyenne pour tous les autres hauts dirigeants désignés

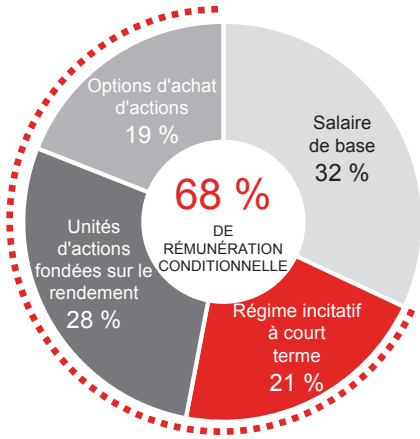

La structure et la valeur globale du programme de rémunération directe totale de la SCT sont présentées sommairement ci-après, selon le poste que chaque haut dirigeant désigné occupait au cours de l'exercice 2021.

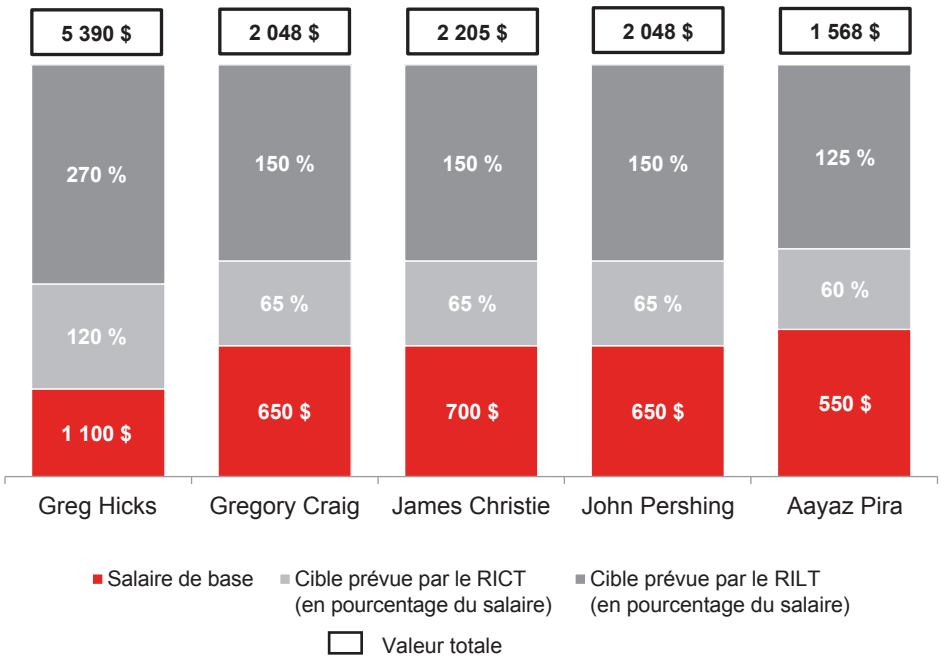

Salaire de base

Le salaire de base qui est versé aux dirigeants de la SCT offre une rémunération fixe qui tient compte de la valeur du poste qu'occupe le dirigeant sur le marché. La SCT ne rajuste pas le salaire de base des dirigeants annuellement pour tenir compte du mérite de ces derniers ou de l'inflation, mais le passe en revue chaque année et peut décider de le rajuster en fonction des compétences et de l'expérience du dirigeant en question, de la valeur stratégique du poste qu'il occupe et d'autres facteurs pertinents.

Dans l'éventualité où des rajustements de salaire sont proposés, le comité de rémunération examine et approuve ceux qui s'appliquent aux hauts dirigeants désignés et recommande ceux qui s'appliquent au président et chef de la direction à l'approbation du conseil. Il fait état au conseil de tous les rajustements de salaire des autres hauts dirigeants désignés.

Dans le cadre du processus de révision salariale annuelle des dirigeants qui a eu lieu au début de 2021, le salaire de base de M. Hicks a été porté de 1 000 000 $ à 1 100 000 $, et celui de M. Craig, de 600 000 $ à 650 000 $. Le salaire de base des autres hauts dirigeants désignés n'a pas augmenté en 2021.

Régime incitatif à court terme

Le RICT est conçu de manière à motiver et à récompenser les dirigeants et les autres membres de la direction principale qui contribuent à la réalisation de résultats financiers et de résultats d'exploitation annuels qui cadrent avec la stratégie de la SCT. Chaque année, le comité de rémunération recommande la structure du RICT, y compris les mesures de rendement relatives à l'entreprise, à l'approbation du conseil. L'examen qu'il effectue de la structure du RICT comprend une évaluation approfondie du caractère adéquat, de la pertinence et du caractère concurrentiel du régime, ainsi que de la mesure dans laquelle la structure qu'il recommande est propre à inciter les participants à bien se comporter et à favoriser l'atteinte des objectifs du programme. S'il envisage d'apporter des modifications à la structure, il les soumet à des simulations de crise selon divers scénarios de résultats afin de s'assurer que les règlements qui en résulteraient sont appropriés.

Bien que la SCT prenne en considération la structure des régimes incitatifs à court terme des sociétés faisant partie de son groupe de comparaison, elle établit les paramètres liés à l'entreprise et les paramètres

financiers du RICT principalement en fonction du modèle de gestion unique à l'intérieur duquel elle exerce ses activités, car, étant donné le caractère diversifié de ses activités, les paramètres communément utilisés par d'autres sociétés pourraient ne pas convenir à ses régimes incitatifs.

Structure du RICT de 2021

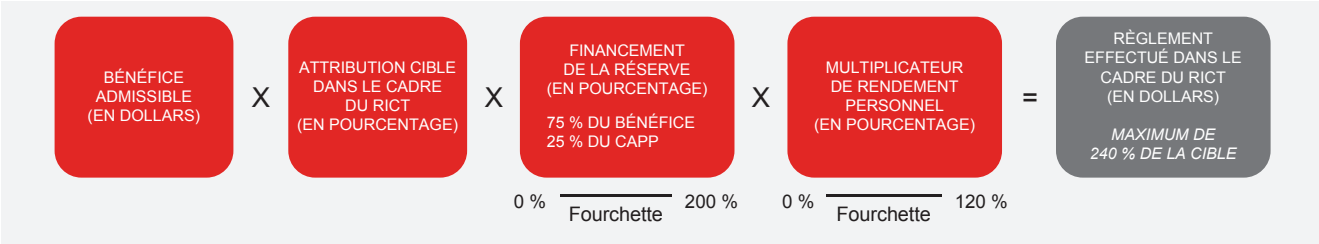

Attributions cibles dans le cadre du RICT

Les cibles du RICT, exprimées en pourcentage du salaire de base, sont établies à l'égard de chaque dirigeant en fonction des pratiques des concurrents et de l'importance stratégique du poste. La cible prévue par le RICT correspond à l'attribution dont bénéficient les dirigeants qui ont atteint les cibles de rendement. L'attribution maximale qui peut être accordée correspond à 240 % de la cible du RICT, ce qui ne peut se produire que si les résultats de l'entreprise et le rendement personnel atteignent le point maximal.

Pourcentage de financement de la réserve

La réserve totale pouvant servir aux attributions faites dans le cadre du RICT de la SCT repose sur le bénéfice (qui a un poids correspondant à 75 % de la réserve globale) et le chiffre d'affaires par rapport à la période précédente (le *CAPP*) (qui a un poids correspondant à 25 % de la réserve globale) de la Société. Le bénéfice cible aux fins du RICT (le *bénéfice cible aux fins du RICT*) et le CAPP cible aux fins du RICT (le *CAPP cible aux fins du RICT*) sont établis selon le plan d'affaires annuel de la Société, qui est approuvé par le conseil. De plus, conformément aux principes qui sous-tendent le RICT, le bénéfice cible aux fins du RICT est rajusté afin de tenir compte d'éléments tels que les gains et les pertes découlant de l'aliénation de biens et de matériel et des opérations stratégiques imprévues, comme les acquisitions.

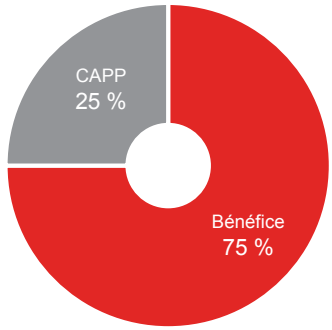

Une fois l'exercice terminé, la direction évalue les résultats financiers de la Société et, s'il y a lieu, soumet à l'examen du comité de rémunération toutes les questions ayant une incidence sur le bénéfice et le CAPP dont le plan d'affaires ne tenait pas compte et qui pourraient devoir être rajustées. Conformément aux principes qui sous-tendent le RICT, le bénéfice est également rajusté afin de tenir compte des profits immobiliers.

Sous réserve des rajustements approuvés par le comité de rémunération, le cas échéant, le bénéfice effectif aux fins du RICT (le *bénéfice effectif aux fins du RICT*) et le CAPP effectif aux fins du RICT (le *CAPP effectif aux fins du RICT*) sont comparés au bénéfice cible aux fins du RICT et au CAPP cible aux fins du RICT, respectivement, et le pourcentage de financement de la réserve est calculé de la manière indiquée ci-après. Aucun règlement n'est effectué si le bénéfice effectif aux fins du RICT se situe en deçà du seuil.

Comme il est indiqué ci-dessus, la SCT a réalisé un bénéfice record en 2021, le chiffre d'affaires ayant connu une croissance exceptionnelle pour la deuxième année consécutive et le CAPP ayant augmenté de 8,2 %, après avoir augmenté de 9,5 % en 2020. La SCT a accueilli 2,4 millions de nouveaux membres au sein du programme Récompenses Triangle en 2021, dont bon nombre ont adhéré au programme par l'intermédiaire de Sport Chek et de Mark's et se sont ensuite rendus dans un magasin Canadian Tire pour la première fois. Les résultats exceptionnels que la SCT a obtenus en 2021 sont notamment attribuables au fait que la direction a accru la part du marché et tiré parti des atouts de la Société dans des domaines comme la gestion de la

chaîne d'approvisionnement, les relations avec la clientèle et les fonctionnalités de commerce électronique. La Société a réalisé un bénéfice effectif aux fins du RICT de 1 060,5 M$, ce qui représente 152 % du bénéfice cible aux fins du RICT, et un CAPP effectif aux fins du RICT de 8,15 %, ce qui représente une croissance de 729 points de base par rapport au CAPP cible aux fins du RICT. Ces résultats ont dépassé le rendement maximal tant pour ce qui est du bénéfice cible aux fins du RICT que du CAPP cible, ce qui a donné lieu au pourcentage maximal de financement de la réserve, soit 200 %. Il y a lieu de se reporter au rapport de gestion de 2021 pour obtenir de plus amples renseignementsau sujet des résultats réalisés par la Société en 2021.

Le tableau suivant présente sommairement le calcul du pourcentage de financement de la réserve pour 2021 :

	Rendement[2]					
Règlement	**Seuil *(35%)***	**Cible *(100%)***	**Point maximal *(200%)***	**Pourcentage de règlement[3]**	**Pondération**	**Pourcentage de financement de la réserve**
Bénéfice aux fins du RICT[1]	628,0 $	697,8 $	767,6 $ ▲ 1 060,5 $	200,0 %	75 %	200,0 %
CAPP aux fins du RICT[1]	-2,14 %	0,86 %	3,86 % ▲ 8,15 %	200,0 %	25 %	

Notes

(1) Le bénéfice cible aux fins du RICT et le bénéfice effectif aux fins du RICT correspondent au bénéfice net après impôt calculé aux fins du RICT. Le CAPP cible aux fins du RICT et le CAPP effectif aux fins du RICT ont été calculés aux fins du RICT de 2021 selon la méthode habituelle de la Société, sur 52 semaines et en tenant compte des magasins qui ont dû fermer leurs portes temporairement au cours de l'exercice en raison des directives et des restrictions imposées dans le contexte de la COVID-19. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la manière dont nous calculons le CAPP, il y a lieu de se reporter au rapport de gestion de 2021. Les chiffres sont exprimés en millions de dollars.

(2) La flèche ▲ indique les résultats effectivement obtenus.

(3) Le pourcentage de règlement ayant trait au bénéfice aux fins du RICT et au CAPP aux fins du RICT correspondait au règlement maximal de 200 % dans les deux cas, étant donné que le bénéfice effectif aux fins du RICT et le CAPP effectif aux fins du RICT dépassaient le rendement maximal.

Le bénéfice effectif aux fins du RICT est une mesure financière non conforme aux PCGR qui est rapprochée du bénéfice net attribuable aux actionnaires de La Société Canadian Tire dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens)	**2021**
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de La Société Canadian Tire	1 127,6
Moins :	
Profits immobiliers	13,1
Rajustements visant à tenir compte de questions influant sur le bénéfice qui ne faisaient pas partie du plan d'affaires	54,0
Bénéfice effectif aux fins du RICT	1 060,5

Multiplicateur de rendement personnel

L'évaluation du rendement de chacun des dirigeants repose sur l'atteinte d'objectifs personnels préétablis qui sont liés à certaines priorités stratégiques et sont essentiels pour mener à bien la stratégie commerciale de la SCT. Le rendement est évalué en fonction de l'atteinte de ces objectifs et, selon les résultats de ces évaluations, chaque dirigeant se voit attribuer un multiplicateur de rendement personnel se situant entre 0 % et 120 %.

Bien que certaines mesures relatives aux objectifs personnels soient quantifiables et que certains résultats soient pris en considération au début de l'exercice, aucune formule n'est utilisée pour évaluer les objectifs personnels et les mesures de rendement. Le comité de rémunération (aux fins de l'évaluation du rendement du président et chef de la direction) et le président et chef de la direction (aux fins de l'évaluation du rendement

des autres dirigeants) prennent plutôt une décision éclairée quant à l'importance relative de ces objectifs et mesures pour les hauts dirigeants désignés à la fin de l'exercice afin d'évaluer le rendement de chacun d'entre eux. S'ils utilisent des mesures qualitatives, ils établissent des attentes précises en matière de rendement afin d'assurer la rigueur de l'évaluation.

En outre, le comité de rémunération et le président et chef de la direction accordent énormément d'importance aux résultats que la Société obtient dans son ensemble. Par conséquent, l'apport de chaque dirigeant au succès de l'entreprise est l'un des facteurs qui sont pris en considération dans l'attribution définitive dont il bénéficie dans le cadre du RICT.

Le tableau qui suit décrit les objectifs personnels de chacun des hauts dirigeants désignés pour 2021 et le multiplicateur de rendement personnel applicable.

Objectifs de rendement personnel	Mulitiplicateur de rendement personnel
GREG HICKS, président et chef de la direction	100 %
• Guider la Société dans l'exécution du plan d'affaires de 2021 afin d'obtenir les résultats financiers et de concrétiser les initiatives stratégiques qui y sont prévus • Diriger et permettre l'exécution des plans stratégiques de manière à réaliser les aspirations à long terme, y compris l'élaboration de la raison d'être de la marque et de la stratégie relative aux questions ESG • Diriger l'exécution de la stratégie d'amélioration de l'expérience client sur toutes les plateformes de vente • Diriger l'exécution de la stratégie de distribution et de marketing des produits de marques détenues • Diriger la mise en œuvre du programme d'efficacité opérationnelle • Diriger l'exécution de la stratégie relative aux ressources humaines et à la culture de l'entreprise à tous les échelons de l'entreprise	
GREGORY CRAIG, vice-président directeur et chef des finances	100 %
• Stimuler l'amélioration des résultats financiers et l'atteinte des objectifs stratégiques de la SCT • Continuer de repérer et de mettre en œuvre des initiatives qui permettront d'accroître la marge de manœuvre financière de la SCT et de faire fructifier la valeur de la participation des actionnaires • Continuer à contrôler l'affectation des capitaux afin d'améliorer le rendement du capital investi et les postes du bilan • Encadrer et superviser la mise en œuvre du programme d'efficacité opérationnelle au sein du service des finances et améliorer les fonctionnalités d'analyse des renseignements commerciaux • Diriger l'exécution des programmes relatifs aux ressources humaines et à la culture de l'entreprise au sein du service des finances	
JAMES CHRISTIE, vice-président directeur, SCT, conseiller stratégique et chef du contentieux	100 %
• Stimuler l'amélioration des résultats financiers et l'atteinte des objectifs stratégiques de la SCT • Fournir un appui solide aux marchands et aux magasins afin d'améliorer les résultats globaux du réseau • Faire preuve de leadership auprès de l'équipe des affaires juridiques de la SCT à titre de chef du contentieux • Jouer un rôle de conseiller auprès de l'équipe de direction de la SCT dans le but de faire progresser les initiatives stratégiques • Superviser la gouvernance et l'orientation stratégique de la BCT à titre de président du conseil d'administration de celle-ci • Encadrer et superviser la mise en œuvre du programme d'efficacité opérationnelle au sein du service des affaires juridiques et du service de gestion des relations avec les marchands • Diriger l'exécution des programmes relatifs aux ressources humaines et à la culture de l'entreprise au sein du service des affaires juridiques et du service de gestion des relations avec les marchands	

Objectifs de rendement personnel	Mulitiplicateur de rendement personnel
JOHN PERSHING, vice-président directeur et chef des ressources humaines	100 %
• Stimuler l'amélioration des résultats financiers et l'atteinte des objectifs stratégiques de la SCT • Diriger l'élaboration et l'exécution de la stratégie relative aux ressources humaines et à la culture de l'entreprise à tous les échelons de l'entreprise • Superviser les stratégies et les programmes de santé et de sécurité des employés dans le contexte de la COVID-19 à l'échelle de l'entreprise • Encadrer la vision et la stratégie qui sous-tendent le programme de diversité, d'inclusion et d'appartenance et en assurer l'exécution • Superviser les programmes de transformation du capital humain de l'ensemble de l'entreprise • Encadrer et superviser la mise en œuvre du programme d'efficacité opérationnelle au sein du service des ressources humaines • Encadrer l'exécution des programmes relatifs aux ressources humaines et à la culture de l'entreprise au sein du service des ressources humaines	
AAYAZ PIRA, président, Services financiers Canadian Tire	100 %
• Stimuler l'amélioration des résultats financiers et l'atteinte des objectifs stratégiques de la SCT • Encadrer les initiatives stratégiques et exécuter les plans d'affaires de Services financiers Canadian Tire (*SFCT*) • Encadrer et superviser la mise en œuvre du programme d'efficacité opérationnelle au sein de SFCT • Encadrer l'exécution des programmes relatifs aux ressources humaines et à la culture de l'entreprise au sein de SFCT	

Chaque année, la SCT suit un processus complet et rigoureux pour évaluer le rendement de tous les dirigeants, y compris les hauts dirigeants désignés. Le comité de rémunération a établi le multiplicateur applicable à chacun des hauts dirigeants désignés après avoir examiné les critères suivants :

- son apport aux résultats que la Société a obtenus en 2021;
- son rendement par rapport aux objectifs commerciaux et stratégiques annuels qui lui avaient été attribués;
- la manière dont chaque haut dirigeant désigné a favorisé la collaboration entre les unités d'exploitation et contribué au succès global de la SCT.

Attributions faites dans le cadre du RICT en 2021

Le tableau qui suit indique le mode de calcul de l'attribution dont chacun des hauts dirigeants désignés a effectivement bénéficié dans le cadre du RICT en 2021, comme il est décrit ci-dessus, exprimée en pourcentage du salaire et en pourcentage de la cible.

	Éléments du RICT			Attribution faite dans le cadre du RICT		
Haut dirigeant désigné	Attribution cible exprimée en pourcentage du salaire	Pourcentage du financement de la réserve	Multiplicateur de rendement personnel	Montant[1] (en dollars)	En pourcentage du salaire	En pourcentage de la cible
Greg Hicks	120 %	200 %	100 %	2 636 308	240 %	200 %
Gregory Craig	65 %		100 %	844 000	130 %	200 %
James Christie	65 %		100 %	910 000	130 %	200 %
John Pershing	65 %		100 %	845 000	130 %	200 %
Aayaz Pira	60 %		100 %	378 231	120 %	200 %

Note

(1) Le montant de l'attribution faite dans le cadre du RICT en 2021 a été calculé en fonction du salaire admissible gagné pendant l'exercice.

Régime incitatif à long terme

L'objectif principal du RILT de la SCT consiste à harmoniser les intérêts des dirigeants et des autres membres de la direction principale avec la réalisation des objectifs à long terme de la SCT, d'une part, et les intérêts des actionnaires, d'autre part.

La direction fait des recommandations au comité de rémunération chaque année sur la structure du RILT. Ces recommandations comprennent l'attribution cible dans le cadre du RILT à l'égard de chaque échelon de direction (exprimée en pourcentage du salaire), la composition de l'attribution (par exemple, des options d'achat d'actions ou des UAFR et la proportion de chacune) et les critères de rendement qui pourraient s'appliquer (par exemple, le degré de rendement qui doit être atteint pour qu'une attribution faite dans le cadre du RILT donne lieu à un règlement). Le comité de rémunération étudie ces recommandations, puis décide de la proposition qui sera présentée au conseil et la recommande à l'approbation de celui-ci.

La direction et le comité de rémunération tiennent compte de nombreux facteurs avant d'élaborer la structure du RILT annuel, notamment les suivants :

- les tendances en matière de rémunération qui ont cours;
- la structure et les modalités du RILT actuel et des nouveaux RILT;
- les aspects structurels ou les caractéristiques du régime qui sont susceptibles d'accroître ou d'atténuer les risques;
- les exigences fiscales et comptables;
- le coût du programme au moment du règlement;
- la valeur de l'attribution qu'on destine aux participants;
- la dilution susceptible de toucher la participation des actionnaires;
- le point de vue des participants et les engagements contractuels.

Tout comme pour le RICT, le processus que la SCT suit pour établir les paramètres de rendement utilisés dans le cadre du RILT, plus particulièrement dans le cadre du régime d'UAFR, tient compte du caractère adéquat et de la pertinence des paramètres, de manière que la structure définitive recommandée favorise les bons comportements et l'atteinte des objectifs du programme, dans le contexte de la stratégie à long terme de la SCT.

La SCT établit et évalue les paramètres recommandés quant à la structure du régime d'UAFR annuel dans l'intention d'harmoniser la structure du RILT et les résultats de la Société et après avoir pris en considération la mesure dans laquelle ces paramètres cadrent avec la stratégie de la SCT, l'augmentation à long terme de la valeur de la participation des actionnaires, les pratiques exemplaires en matière de gouvernance de la rémunération, les méthodes d'atténuation des risques et les pratiques qui ont cours sur le marché.

La structure du RILT de 2021 des dirigeants se composait d'UAFR à raison de 60 % et d'options d'achat d'actions à raison de 40 %.

Unités d'actions fondées sur le rendement de 2021

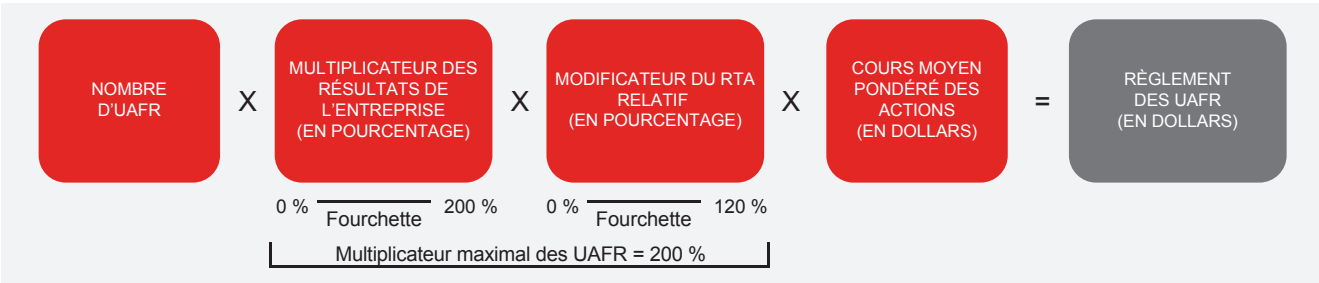

Les UAFR octroyées en 2021 avaient pour but de récompenser les dirigeants en contrepartie du bénéfice consolidé, du CAPP et du rendement total obtenu par les actionnaires (le *RTA*) relatif que la SCT a obtenus sur

la période de rendement de trois ans. Elles deviennent acquises à leur titulaire à la fin de la période de rendement. Chaque UAFR permet au participant de toucher une somme en espèces correspondant au cours moyen pondéré des actions de catégorie A sans droit de vote pendant la période de dix jours civils débutant le premier jour de bourse suivant la date de la publication des états financiers annuels de la Société qui se rapportent à l'exercice au cours duquel la période de rendement a pris fin, multiplié par le multiplicateur des UAFR (le *multiplicateur des UAFR*), qui comprend le multiplicateur des résultats de l'entreprise et le modificateur du RTA relatif, au sens donné à chacun de ces termes ci-après.

Multiplicateur des résultats de l'entreprise

Un multiplicateur des résultats de l'entreprise (le *multiplicateur des résultats de l'entreprise*) établi à la fin de la période de rendement de trois ans selon le pourcentage de financement de la réserve aux fins du RICT (qui est décrit à compter de la page 60) moyen sur une période de trois ans a été appliqué aux UAFR octroyées en 2021. Ce multiplicateur est calculé de façon linéaire conformément au tableau suivant :

	En-dessous du seuil	Seuil	Cible	Point maximal
Pourcentage de financement de la réserve moyen sur une période de trois ans (de 2021 à 2023)	<50 %	50 %	100 %	≥175 %
Multiplicateur des résultats de l'entreprise	0,0	0,35	1,0	2,0

Modificateur du RTA relatif

Le règlement des UAFR peut faire l'objet d'un rajustement allant jusqu'à 20 % selon le RTA relatif de la SCT sur la période de rendement de trois ans par rapport à celui de certaines sociétés œuvrant dans le secteur de la vente au détail choisies au sein du groupe de comparaison (le *modificateur du RTA relatif*) et a été calculé sur une base linéaire selon le tableau qui suit. Le point maximal combiné du multiplicateur des résultats de l'entreprise et du modificateur du RTA relatif est de 200 %.

	Seuil	Cible	Point maximal
Rang du RTA relatif	≤25e centile	50e centile	≥75e centile
Modificateur du RTA relatif	80 %	100 %	120 %

Le groupe de comparaison choisi aux fins du RTA relatif, qui a été mis à jour en 2021, se compose des 21 sociétés canadiennes et américaines suivantes :

Groupe de comparaison aux fins du RTA relatif	
Advance Auto Parts Inc.	Les Compagnies Loblaw Limitée
Alimentation Couche-Tard Inc.	Lowe's Companies, Inc.
Amazon.com Inc.	Lululemon Athletica Inc.
Aritzia Inc.	Metro Inc.
Best Buy Co Inc.	Spin Master Corp.
BRP Inc.	The Home Depot Inc.
Canada Goose Holdings Inc.	The TJX Companies, Inc.
DICK's Sporting Goods Inc.	V.F. Corporation
Dollarama Inc.	Walmart Inc.
Empire Company Limited	Wayfair Inc.
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.	

Options d'achat d'actions

Les options d'achat d'actions sont octroyées en vue d'accroître la corrélation entre la rémunération des dirigeants et des autres membres de la direction principale et le rendement à long terme des actions de la SCT.

Chaque option donne à son titulaire le droit de souscrire une action de catégorie A sans droit de vote au cours moyen pondéré de celle-ci à la TSX au cours de la période de dix jours civils terminée à la date précédant celle à laquelle l'option a été octroyée (le *prix de levée*). Toutes les options d'achat d'actions actuellement en circulation de la Société, y compris celles de 2021, intègrent un droit de remise contre espèces qui permet au titulaire de choisir de remettre ses options, plutôt que de les lever, en échange d'une somme en espèces correspondant à l'écart entre le cours à la date de la remise et le prix de levée. Il y a lieu de se reporter à la rubrique *Description du régime d'options d'achat d'actions de la SCT*, à la page B-1, pour obtenir de plus amples renseignements sur ce régime.

Attributions faites dans le cadre du RILT de 2021

La direction recommande à l'approbation du comité de rémunération les attributions annuelles qui devraient être faites aux dirigeants dans le cadre du RILT. Les attributions antérieures ne sont pas prises en considération afin d'établir celles de l'exercice en cours. Des attributions spéciales supplémentaires peuvent être recommandées dans le cadre du RILT afin de récompenser un rendement exceptionnel ou de reconnaître un apport important à la Société ou afin d'intéresser des candidats ou de fidéliser des employés déjà en poste. Le comité de rémunération considère les recommandations de la direction et, s'il les juge appropriées, les approuve.

Les attributions annuelles dont les hauts dirigeants désignés ont bénéficié dans le cadre du RILT de 2021 sont présentées dans le tableau qui suit :

				Forme de l'attribution			
				UAFR		Options d'achat d'actions	
Haut dirigeant désigné	Salaire[1] (en dollars)	Attribution cible (en pourcentage du salaire)	Attribution incitative à long terme (en dollars)	Valeur (en dollars)	Nombre d'unités[2]	Valeur (en dollars)	Nombre d'unités[3]
Greg Hicks	1 100 000	270 %	2 970 000	1 781 905	10 292	1 187 975	33 471
Gregory Craig	650 000	150 %	975 000	584 850	3 378	389 994	10 988
James Christie	700 000	150 %	1 050 000	629 865	3 638	419 985	11 833
John Pershing	650 000	150 %	975 000	584 850	3 378	389 994	10 988
Aayaz Pira[4]	550 000	125 %	687 500	412 310	1 991	274 967	6 477

Notes

(1) Les attributions faites dans le cadre du RILT ont été calculées selon le salaire de base au moment de l'octroi.

(2) Le nombre d'UAFR a été établi en fonction du cours moyen pondéré des actions de catégorie A sans droit de vote pendant la période de dix jours civils terminée le jour ouvrable ayant précédé la date à laquelle les attributions ont été faites, soit 173,135 $.

(3) Le nombre d'options d'achat d'actions a été établi en fonction du cours moyen pondéré des actions de catégorie A sans droit de vote pendant la période de dix jours civils terminée le jour ouvrable ayant précédé la date à laquelle les attributions ont été faites, soit 173,135 $, et d'un facteur Black-Scholes de 20,5 %.

(4) En ce qui a trait à M. Pira, les chiffres indiqués dans le tableau tiennent compte de l'attribution qui lui a été octroyée dans le cadre du RILT après son entrée en fonction au sein de la Société en juin, en fonction du cours moyen pondéré des actions de catégorie A sans droit de vote pendant la période de dix jours civils terminée le jour ouvrable ayant précédé la date à laquelle l'attribution a été faite, soit 207,087 $.

UAFR réglées en 2018 (acquises au titulaire en 2021)

Les UAFR qui avaient été attribuées aux hauts dirigeants désignés en 2018 leur sont devenues acquises et leur ont été réglées en 2021 à 86 % de la valeur à la date de l'octroi, ce qui est attribuable à la différence entre le cours des actions de la Société de 2018 et celui de 2021 et au multiplicateur des UAFR global de 0,90 qui a été appliqué à ces attributions. Le multiplicateur des UAFR reposait sur le multiplicateur des résultats de l'entreprise et le modificateur du RTA relatif qui ont été appliqués aux résultats obtenus de 2018 à 2020. En raison des résultats que la Société a obtenus pendant cette période, le règlement moyen, exprimé en pourcentage, qui a été effectué dans le cadre du RICT sur une période de trois ans s'est établi à 104,9 %, ce qui a donné lieu à un multiplicateur des résultats de l'entreprise de 1,07 et à un modificateur du RTA relatif de 0,84. Il y a lieu de se reporter à la page 59 de la circulaire d'information de la direction datée du 14 mars 2019, que l'on peut consulter sur SEDAR, au **www.sedar.com**, pour obtenir de plus amples renseignements sur la structure du régime d'UAFR de 2018.

Les règlements d'UAFR effectués en 2018, y compris leur valeur à la date de l'octroi exprimée en pourcentage, sont présentés dans le tableau qui suit :

Haut dirigeant désigné	Nombre d'UAFR octroyées	Multiplicateur des UAFR	Cours moyen pondéré des actions[1] (en dollars)	Règlement[2] (en dollars)	Valeur de l'octroi[3] (en dollars)	Règlement effectué, exprimé en pourcentage de la valeur de l'octroi
Greg Hicks	2 011	0,90	169,030	305 927	356 136	86 %
Gregory Craig	1 694	0,90	169,030	257 703	299 997	86 %
James Christie	2 972	0,90	169,030	452 121	526 323	86 %
John Pershing[4]	–	–	–	–	–	–
Aayaz Pira[4]	–	–	–	–	–	–

Notes

(1) Cette colonne tient compte du cours moyen pondéré des actions de catégorie A sans droit de vote pendant la période de dix jours civils qui a débuté le jour de bourse suivant la date de la publication des résultats financiers de 2021.

(2) Cette colonne tient compte de la valeur des UAFR de 2018 au moment où elles ont été réglées en 2021, laquelle repose sur le nombre d'UAFR octroyées, multiplié par le cours moyen pondéré des actions de 169,030 $ et le multiplicateur des UAFR de 0,90.

(3) Cette colonne tient compte de la valeur des UAFR à la date de l'octroi, laquelle repose sur le nombre d'UAFR octroyées, multiplié par le cours moyen pondéré des actions de catégorie A sans droit de vote pendant la période de dix jours civils terminée la veille de la date de l'octroi.

(4) M. Pershing et M. Pira ne détenaient aucune UAFR de 2018 au moment où le règlement a été effectué.

Unités d'actions différées

La SCT offre aux dirigeants, y compris le président et chef de la direction, un régime d'UAD dans le cadre duquel ceux-ci peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie des attributions qui leur sont faites dans le cadre du RICT sous forme d'UAD. Des UAD supplémentaires sont créditées au compte des dirigeants lorsque la Société verse un dividende ou fait une autre forme de distribution en espèces sur ses actions de catégorie A sans droit de vote. Toutes les UAD octroyées dans le cadre du RICT et tous les équivalents de dividendes versés sur celles-ci sont acquis à leur titulaire au moment de l'octroi.

Le régime d'UAD des dirigeants autorise également le comité de rémunération ou le conseil à faire des attributions discrétionnaires d'UAD aux dirigeants, lesquelles sont distinctes de celles dont ceux-ci bénéficient dans le cadre du RICT et s'y ajoutent (les *UAD discrétionnaires*). Les modalités régissant une attribution d'UAD discrétionnaires, y compris en ce qui a trait à l'acquisition des droits sur ces unités, sont énoncées dans l'avis d'attribution applicable. Sauf si le comité de rémunération ou le conseil établit d'autres dispositions, le dirigeant a le droit de recevoir des équivalents de dividendes sur ses UAD discrétionnaires, lesquels sont assujettis au même calendrier d'acquisition au titulaire que ces dernières.

Les UAD et les UAD discrétionnaires aux fins du RICT sont réglées en espèces une fois que le dirigeant quitte la Société selon la juste valeur marchande des UAD à la date du règlement.

Unités d'actions faisant l'objet de restrictions

La SCT peut attribuer des UAOR à un dirigeant qu'elle souhaite intéresser et garder à son service. Le titulaire a droit à une somme correspondant au nombre d'UAOR attribuées, multiplié par la juste valeur marchande des actions de catégorie A sans droit de vote, comme il est stipulé dans la convention relative aux UAOR applicable. Sauf stipulation contraire de la convention relative à leur attribution, les UAOR deviennent généralement acquises à leur titulaire au troisième anniversaire de la date de l'octroi.

Régimes de retraite et d'épargne

La majorité des dirigeants participent au régime de participation aux bénéfices CT et au régime d'épargne CT qui sont offerts aux employés à temps plein admissibles. Ces deux régimes ont pour but d'aider les employés à épargner à long terme en vue de leur retraite en l'absence de régime de retraite.

Régime de participation aux bénéfices CT

Conformément au régime de participation aux bénéfices CT, chaque année, la Société verse une somme qui correspond au moins à 1 % de son profit net après impôt de l'exercice précédent et désigne l'attribution qui sera répartie entre ses employés qui participent au régime. Les participants doivent verser une tranche de l'attribution (l'*attribution de base*) au régime de participation différée aux bénéfices de la Société (le *RPDB*), jusqu'à concurrence du plafond permis par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Chaque employé participant est tenu d'investir et de conserver au moins 10 % de l'attribution de base dans le fonds d'actions de la Société pour le RPDB (le *fonds d'actions de la SCT*), qui comprend des actions ordinaires et des actions de catégorie A sans droit de vote.

Le RPDB a été établi aux termes d'un acte de fiducie daté du 1er janvier 1968, en sa version modifiée par la suite. La Fiducie de la Financière Sun Life inc. (la *Financière Sun Life*) est le fiduciaire du RPDB, sous réserve des instructions que lui donne le comité responsable du programme d'accumulation de capitaux aux fins du RPDB (le *comité responsable du PAC*) relativement à la manière dont le RPDB est administré. Le comité responsable du PAC a notamment le droit de donner des instructions au fiduciaire quant à la manière dont les droits de vote rattachés aux actions ordinaires et aux actions de catégorie A sans droit de vote qui composent le fonds d'actions de la SCT doivent être exercés aux assemblées des actionnaires de la Société. La Sun Life est propriétaire véritable de 419 280 actions ordinaires, soit environ 12,2 % des actions ordinaires émises et en circulation, et de 425 554 actions de catégorie A sans droit de vote, soit environ 0,8 % des actions de catégorie A sans droit de vote émises et en circulation, qui font partie du fonds d'actions de la SCT, et le comité responsable du PAC exerce une emprise sur un tel nombre ou une telle proportion de ces actions.

Il y a lieu de se reporter au document intitulé « Renseignements que les membres du comité responsable du PAC de la SCT doivent déposer sur SEDAR dans le cadre de la dispense de l'obligation de déposer des déclarations d'initié » (les *renseignements prescrits sur le RPDB*), que la Société a déposé sur SEDAR, sous son profil, au **www.sedar.com**, pour obtenir de plus amples renseignements sur le régime de participation aux bénéfices CT et le RPDB. Les renseignements prescrits sur le RPDB, qui ont été déposés initialement sur SEDAR le 6 mai 2014 et mis à jour pour la dernière fois le 18 mars 2021, sont intégrés à la présente circulaire par renvoi. On peut également en obtenir une copie sans frais en s'adressant à la secrétaire générale de la Société, comme il est indiqué à la page 80.

Régime d'épargne CT

Le régime d'épargne CT permet aux employés de la SCT et à ceux de ses filiales participantes de faire de l'épargne volontaire. Dans la plupart des cas, la Société verse des cotisations de contrepartie égales à celles que les employés participants versent dans le cadre du régime, jusqu'à concurrence de 5 % du salaire admissible de l'employé participant. Les cotisations de l'employé et les cotisations de contrepartie de la Société sont investies dans un ou plusieurs moyens de placement choisis par l'employé. Il peut s'agir d'actions, d'obligations, de titres de fonds du marché monétaire ou de certificats de placement garanti. Les employés peuvent également investir leurs cotisations dans des actions de catégorie A sans droit de vote afin de pouvoir participer à la croissance, à l'évolution et au succès futurs de l'entreprise de la SCT.

Avantages sociaux

Les dirigeants ont également le droit de recevoir des prestations pour soins de santé, qui sont généralement aussi offertes aux autres employés selon les mêmes modalités, et qui visent à promouvoir le bien-être général et les soins préventifs. Ces prestations leur sont notamment versées aux termes de l'assurance médicale et dentaire, de l'assurance-vie et l'assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels collectives, de l'assurance invalidité de courte durée et de l'assurance invalidité de longue durée à la charge de l'employé.

Avantages indirects

La SCT est prudente en ce qui a trait aux avantages indirects et elle établit les programmes y afférents en tenant compte des pratiques de ses concurrents. Les dirigeants ont droit à certains avantages indirects, notamment une indemnité annuelle pour usage d'une automobile, le paiement de l'adhésion au programme d'assistance routière Canadian Tire, une place de stationnement payée par la Société, des services médicaux annuels, un programme d'escompte en magasin et une indemnité annuelle en matière de planification financière qui a pour but de les responsabiliser quant à leur planification financière personnelle étant donné que la SCT n'offre aucun régime de retraite.

Rendement de nos actions et lien avec la rémunération des dirigeants

Le graphique et le tableau suivants comparent le RTA cumulatif sur les actions de catégorie A sans droit de vote et les actions ordinaires de la SCT au rendement de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice de la consommation discrétionnaire S&P/TSX et supposent qu'une somme de 100 $ a été investie le 31 décembre 2016 et que les dividendes ont été réinvestis.

Aux fins de la présente rubrique, la « rémunération des hauts dirigeants désignés » se définit comme la rémunération annuelle globale (c'est-à-dire la somme du salaire de base, des règlements incitatifs annuels et de la juste valeur des attributions à base d'actions et des attributions à base d'options à la date de l'octroi, sans tenir compte des chiffres indiqués dans la colonne intitulée « Toute autre rémunération » du tableau qui est présenté à la rubrique intitulée *Tableau récapitulatif de la rémunération* à la page 71). Les chiffres de la rémunération des hauts dirigeants désignés ont été calculés selon la même méthode que celle qui est indiquée à la rubrique intitulée *Tableau récapitulatif de la rémunération*. Lorsque la Société compte plus de cinq hauts dirigeants désignés au cours d'un exercice, ce calcul tient compte de la rémunération du chef de la direction et du chef des finances et de celle des trois autres hauts dirigeants désignés les mieux rémunérés qui étaient en fonction à la fin de l'exercice. Il s'agit d'une méthode que la SCT a adoptée uniquement aux fins de cette comparaison. Il ne s'agit pas d'une méthode reconnue ou prescrite à cette fin et elle pourrait ne pas être comparable à d'autres méthodes utilisées par d'autres émetteurs à cette fin.

Au cours de cette période de cinq exercices, la rémunération des hauts dirigeants désignés de la SCT a suivi de manière générale la tendance du RTA cumulatif sur les actions de catégorie A sans droit de vote de la Société. Toute la rémunération à base de titres est liée à la valeur des actions de catégorie A sans droit de vote. Le RTA cumulatif sur les actions ordinaires de la SCT est indiqué à titre informatif conformément aux obligations d'information applicables. En 2017, les actionnaires de la Société ont obtenu un RTA cumulatif de 20 % et la rémunération des hauts dirigeants désignés a augmenté de 5 %. En 2018, les actionnaires de la Société ont obtenu un RTA cumulatif de -11 % et la rémunération des hauts dirigeants désignés a augmenté de 33 % (l'augmentation de la rémunération des hauts dirigeants désignés était attribuable à l'augmentation de la rémunération du chef de la direction, qui prévoyait une prime de maintien en fonction spéciale). En 2019, les actionnaires de la Société ont obtenu un RTA cumulatif de 2 % et la rémunération des hauts dirigeants désignés a augmenté de 3 %. En 2020, les actionnaires de la Société ont obtenu un RTA cumulatif de 23 % et la rémunération des hauts dirigeants désignés a diminué de 36 % (la diminution de la rémunération des hauts dirigeants désignés était attribuable au changement de chef de la direction). En 2021, les actionnaires de la Société ont obtenu un RTA cumulatif de 11 % et la rémunération des hauts dirigeants désignés a augmenté de 27 %.

Rendement total cumulatif obtenu par les actionnaires du 31 décembre 2016 au 1er janvier 2022 inclusivement

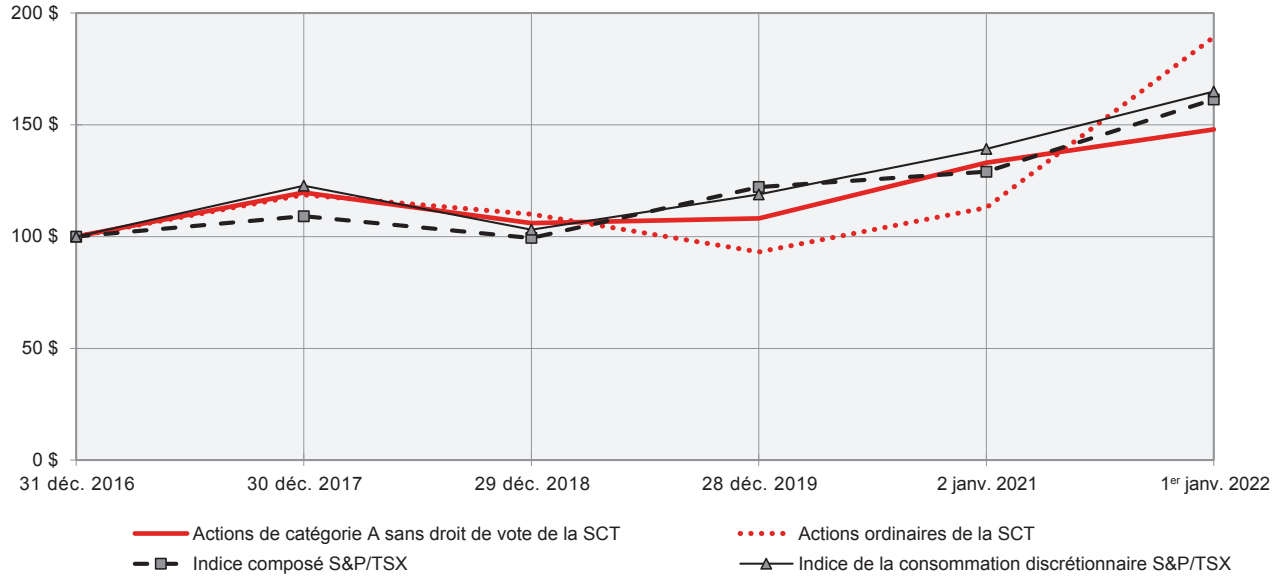

Exercice	Date de fin d'exercice[1]	Actions de catégorie A sans droit de vote de la SCT (en dollars)	Actions ordinaires de la SCT (en dollars)	Indice composé S&P/TSX (en dollars)	Indice de la consommation discrétionnaire S&P/TSX (en dollars)
2016	31 décembre 2016	100,00	100,00	100,00	100,00
2017	30 décembre 2017	119,68	118,72	109,10	122,76
2018	29 décembre 2018	106,07	110,03	99,40	103,11
2019	28 décembre 2019	108,09	93,12	122,14	118,88
2020	2 janvier 2021	132,98	112,95	128,98	139,15
2021	1er janvier 2022	147,97	189,27	161,34	164,82

Note

(1) L'exercice de la SCT prend fin le samedi qui se situe le plus près du 31 décembre.

Rémunération versée en 2021

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau suivant présente la rémunération versée aux hauts dirigeants désignés de la SCT à l'égard de l'exercice le plus récent, qui s'est terminé le 1er janvier 2022, ainsi qu'à l'égard des exercices 2019 et 2020.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire[1] (en dollars)	Attributions à base d'actions[2] (en dollars)	Attributions à base d'options[3] (en dollars)	Régimes incitatifs annuels autres qu'à base d'actions[4] (en dollars)	Toute autre rémunération[5] (en dollars)	Total de la rémunération[6] (en dollars)
Greg Hicks Président et chef de la direction	2021	1 100 000	1 781 905	1 187 975	2 636 308	218 007	6 924 695
	2020	932 596	1 499 956	999 999	949 224	105 172	4 486 947
	2019	574 904	776 159	517 479	618 205	83 821	2 570 568

Nom et poste principal	Exercice	Salaire[1] (en dollars)	Attributions à base d'actions[2] (en dollars)	Attributions à base d'options[3] (en dollars)	Régimes incitatifs annuels autres qu'à base d'actions[4] (en dollars)	Toute autre rémunération[5] (en dollars)	Total de la rémunération[6] (en dollars)
Gregory Craig Vice-président directeur et chef des finances	2021	650 000	584 850	389 994	844 000	94 601	2 563 445
	2020	585 577	539 987	359 999	409 636	170 577	2 065 776
	2019	465 192	337 486	224 982	442 223	114 211	1 584 094
James Christie Vice-président directeur, SCT, conseiller stratégique et chef du contentieux	2021	700 000	629 865	419 985	910 000	361 085	3 020 935
	2020	713 077	629 972	419 996	508 209	101 673	2 372 927
	2019	649 750	884 853	589 963	755 263	92 743	2 972 572
John Pershing Vice-président directeur et chef des ressources humaines	2021	650 000	584 850	389 994	845 000	103 375	2 573 219
	2020	662 500	584 980	389 998	473 411	47 220	2 158 109
	2019	322 500	584 920	389 991	318 218	535 968	2 151 597
Aayaz Pira[7] Président, Services financiers Canadian Tire	2021	325 769	912 218	274 967	378 231	502 433	2 393 618
	2020	–	–	–	–	–	–
	2019	–	–	–	–	–	–

Notes

(1) Le salaire indiqué pour 2020 est le salaire intégral gagné au cours de l'exercice 2020, qui compte 53 semaines.

(2) Les chiffres indiqués dans cette colonne tiennent compte des UAFR octroyées à tous les hauts dirigeants désignés. En 2021, dans le cadre de son embauche, M. Pira a bénéficié d'un octroi d'UAFR évaluées à 499 908 $, qui lui deviendront acquises à parts égales aux premier et deuxième anniversaires de la date de l'octroi. La juste valeur des UAFR et des UAOR à la date de l'octroi repose sur le nombre d'unités octroyées, multiplié par le cours moyen pondéré des actions de catégorie A sans droit de vote pendant la période de dix jours civils terminée le jour ouvrable précédant la date à laquelle les octrois ont été faits.

(3) Les chiffres indiqués pour 2021 dans cette colonne reposent sur le cours moyen pondéré des actions de catégorie A sans droit de vote pendant la période de dix jours civils terminée le jour ouvrable précédant la date à laquelle les octrois ont été faits, multiplié par un facteur Black-Scholes de 20,5 %, puis multiplié par le nombre d'options octroyées. Le facteur Black-Scholes a été établi à l'aide des hypothèses suivantes : une volatilité estimative de 34,8 % (selon le cours historique quotidien des actions pour la période de trois ans terminée le 31 décembre 2020), un taux de rendement de l'action (dividendes) estimatif de 3,7 %, un taux d'intérêt de 0,39 % et une durée de l'option prévue de cinq ans sur sept. À des fins comptables, la juste valeur des attributions à base d'options au moment de l'octroi n'est pas calculée en raison du droit de remise contre espèces dont ces options sont assorties. La SCT a choisi d'utiliser le modèle Black-Scholes pour établir le nombre d'options octroyées, car il s'agit d'une méthode valable qui est utilisée couramment par d'autres émetteurs pour évaluer les options d'achat d'actions.

(4) Les chiffres indiqués dans cette colonne présentent la somme gagnée dans le cadre du RICT à l'égard de l'exercice applicable.

(5) Les chiffres indiqués dans cette colonne tiennent compte des éléments suivants :

(i) les attributions faites dans le cadre du régime de participation aux bénéfices CT et les cotisations de contrepartie que la Société a faites au régime d'épargne CT à l'égard de tous les hauts dirigeants désignés

(ii) dans le cas de M. Hicks, les avantages indirects d'un montant de 64 763 $ dont il a bénéficié en 2021, y compris des services de sécurité domiciliaire d'un montant de 60 431 $;

(iii) dans le cas de M. Christie, la prime de maintien en fonction de 250 000 $ dont il a bénéficié en 2021;

(iv) dans le cas de M. Pira, la prime à la signature de 500 000 $ qui lui a été versée en 2021.

Les avantages indirects dont la valeur globale n'excède pas 50 000 $ ou 10 % du salaire annuel du haut dirigeant désigné au cours d'un exercice donné ne sont pas pris en considération dans cette colonne.

(6) Comme la SCT n'a pas de régime incitatif à long terme autre qu'à base d'actions ni de régime de retraite, aucune donnée relative à ce type de régime n'est présentée dans cette colonne.

(7) M. Pira s'est joint à la Société en juin 2021 et, par conséquent, sa rémunération est présentée pour une année seulement.

ATTRIBUTIONS À BASE D'ACTIONS ET ATTRIBUTIONS À BASE D'OPTIONS EN COURS

Le tableau suivant indique le nombre total d'attributions incitatives à long terme en cours de chaque haut dirigeant désigné au 1er janvier 2022, acquises à leur titulaire ou non.

	Attributions à base d'options				Attributions à base d'actions		
Nom	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées	Prix de levée par option[1] (en dollars)	Date d'expiration des options[2]	Valeur des options dans le cours non levées[3] (en dollars)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions non acquises[4]	Valeur au marché ou de règlement des attributions à base d'actions non acquises[5] (en dollars)	Valeur au marché ou de règlement des attributions à base d'actions non réglées ou distribuées[6] (en dollars)
Greg Hicks	8 127	177,094	26 février 2025	7 457 024	34 305	6 224 299	302 302
	7 811	144,348	25 février 2026				
	67 893	80,487	23 mars 2027				
	33 471	173,135	17 mars 2028				
Gregory Craig	7 834	156,293	27 février 2024	4 396 996	12 425	2 254 392	–
	6 844	177,094	26 février 2025				
	10 187	144,348	25 février 2026				
	36 662	80,487	23 mars 2027				
	10 988	173,135	17 mars 2028				
James Christie	8 905	144,348	25 février 2026	3 307 252	17 595	3 192 437	–
	28 515	80,487	23 mars 2027				
	11 833	173,135	17 mars 2028				
John Pershing	12 667	134,156	19 août 2026	3 363 235	15 006	2 722 689	97 912
	26 478	80,487	23 mars 2027				
	10 988	173,135	17 mars 2028				
Aayaz Pira	6 477	207,087	31 mai 2028	–	4 405	799 243	–

Notes

(1) La SCT calcule actuellement le prix de levée des options assorties d'un droit de remise contre espèces à l'aide du cours moyen pondéré des actions de catégorie A sans droit de vote pendant la période de dix jours civils terminée le jour ouvrable précédant la date à laquelle les options ont été octroyées.

(2) Toutes les options en circulation ont une durée de sept ans.

(3) Cette colonne indique la valeur monétaire globale des options dans le cours non levées, acquises à leur titulaire ou non, de tous les hauts dirigeants désignés au 1er janvier 2022, calculée à l'aide du cours de clôture des actions de catégorie A sans droit de vote à la TSX le 31 décembre 2021, soit 181,44 $.

(4) Cette colonne indique le nombre d'UAFR que tous les hauts dirigeants désignés détenaient et le nombre d'UAOR que M. Piraz détenait le 1er janvier 2022.

(5) Cette colonne indique la valeur des UAFR et des UAOR que les hauts dirigeants désignés détenaient, mais sur lesquelles ils n'avaient pas acquis les droits, au 1er janvier 2022, calculée à l'aide du cours de clôture des actions de catégorie A sans droit de vote à la TSX le 31 décembre 2021, soit 181,44 $, en présumant un multiplicateur de rendement de 1,0 pour les UAFR. Le multiplicateur effectivement utilisé pour les UAFR est établi au moment de l'acquisition des droits au titulaire et peut varier de 0 à 2,0.

(6) Cette colonne indique la valeur des UAD que les hauts dirigeants désignés détenaient et sur lesquelles ils avaient acquis les droits, s'il y a lieu. La valeur des attributions qui est indiquée dans cette colonne a été calculée au 1er janvier 2022 à l'aide du cours de clôture des actions de catégorie A sans droit de vote à la TSX le 31 décembre 2021, soit 181,44 $.

ATTRIBUTIONS FAITES DANS LE CADRE DES RÉGIMES INCITATIFS

Le tableau qui suit indique les attributions incitatives qui sont devenues acquises à chacun des hauts dirigeants désignés ou qui ont été gagnées par ceux-ci au cours de l'exercice clos le 1er janvier 2022.

Nom	Attributions à base d'options – Valeur acquise pendant l'exercice(1) (en dollars)	Attributions à base d'actions – Valeur acquise pendant l'exercice(2) (en dollars)	Rémunération aux termes d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions – Valeur réalisée pendant l'exercice(3) (en dollars)
Greg Hicks	3 376 798	408 535	2 636 308
Gregory Craig	1 227 336	257 703	844 000
James Christie	1 531 218	452 121	910 000
John Pershing	1 624 681	96 719	845 000
Aayaz Pira	–	–	378 231

Notes

(1) Cette colonne tient compte de la valeur monétaire globale que les hauts dirigeants désignés auraient réalisée s'ils avaient levé les options d'achat d'actions sur lesquelles ils ont acquis les droits en 2021 à la date d'acquisition applicable.

(2) Cette colonne tient compte (i) de la valeur des UAFR attribuées en 2018 qui ont été réglées en 2021, sauf dans le cas de M. Pershing qui s'est joint à la Société en 2019 et de M. Pira qui s'est joint à la Société en 2021 (se reporter à la rubrique intitulée *UAFR réglées en 2018 (acquises au titulaire en 2021)*, à la page 67), (ii) de la valeur des UAD qui ont été créditées à M. Hicks et à M. Pershing dans le cadre du RICT de 2020 et (iii) du montant des équivalents de dividendes crédités sur les UAD détenues par les hauts dirigeants désignés, s'il y a lieu, dans le cadre du RICT pendant l'exercice.

(3) Cette colonne tient compte du montant du règlement effectué dans le cadre du RICT de 2021, qui est également présenté à la rubrique intitulée *Tableau récapitulatif de la rémunération*, à la page 71.

Avantages postérieurs à l'emploi et dispositions applicables en cas de changement de contrôle

Chacun des hauts dirigeants désignés a conclu avec la Société un contrat de travail qui lui confère certains droits dans le cadre de divers scénarios postérieurs à l'emploi. Aucun de ces contrats ne prévoit le versement d'une indemnité en cas de changement de contrôle; cependant, certains des programmes et des régimes de rémunération de la Société prévoient des dispositions en cas de cessation d'emploi ou de changement de contrôle. Conformément à leur contrat de travail et aux modalités des programmes et des régimes de la Société, les hauts dirigeants désignés ont droit, en cas de cessation d'emploi, aux paiements et aux avantages postérieurs à l'emploi qui sont décrits ci-après, en plus du salaire, des attributions et des avantages sociaux qui leur reviennent à la date de la cessation.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Congédiement non motivé

En cas de congédiement non motivé, à condition de signer une quittance et indemnité complètes et définitives, MM. Hicks, Christie, Craig, Pershing et Pira ont droit à ce qui suit :

- le versement de leur salaire de base pendant les périodes suivantes (la *période de préavis*) :
  - 24 mois dans le cas de MM. Hicks et Christie;
  - une période allant d'un minimum de 12 mois à un maximum de 24 mois, selon le nombre d'années de service, dans le cas de MM. Craig, Pershing et Pira.

  Cette somme est payable à titre de maintien du salaire et assujettie à certains mécanismes d'atténuation si le dirigeant obtient un autre emploi (les *dispositions d'atténuation*);

- pendant la période de préavis, un paiement tenant lieu des attributions dont ils auraient bénéficié dans le cadre du RICT de la SCT alors en vigueur, calculé selon le pourcentage cible qu'ils devaient atteindre dans le cadre du RICT et leur salaire de base pendant la période de préavis, sous réserve des dispositions d'atténuation;
- dans le cas de M. Hicks, la continuation de l'acquisition des droits sur ses UAFR en circulation et le règlement de ces UAFR pendant la période de préavis et le droit de lever ses options d'achat d'actions en circulation jusqu'à la fin de la période de préavis ou jusqu'à la date d'expiration de ces options, selon la première éventualité, les options non acquises continuant de lui devenir acquises pendant cette période, sous réserve des dispositions d'atténuation;
- dans le cas de M. Christie, la continuation de l'acquisition des droits sur ses UAFR en circulation et le règlement de ces UAFR, comme s'il avait été au service de la SCT pendant toute la période de rendement, et le droit de lever ses options d'achat d'actions en circulation jusqu'au troisième anniversaire de la date de sa cessation d'emploi ou jusqu'à la date d'expiration de ces options, selon la première éventualité, les options non acquises continuant de lui devenir acquises pendant cette période;
- dans le cas de MM. Craig, Pershing et Pira, le règlement proportionnel de leurs UAFR en circulation, calculé selon leur période d'emploi actif au sein de la Société pendant la période de rendement applicable, auquel on appliquera un multiplicateur donné (qui ne pourra pas excéder 1,0), et le droit de lever toutes les options sur lesquelles ils n'ont pas acquis les droits jusqu'à la date d'expiration des options ou jusqu'au trentième jour suivant la date de leur congédiement, selon la première éventualité;
- dans le cas de M. Pira, le règlement proportionnel de ses UAOR, calculé selon sa période d'emploi actif au sein de la Société pendant la période d'acquisition des droits applicable;
- pendant la période de préavis, un paiement tenant lieu des attributions dont ils auraient bénéficié dans le cadre du régime de participation aux bénéfices CT, calculé selon le taux de règlement moyen effectif des attributions faites dans le cadre de ce régime pendant les trois exercices ayant précédé la fin de leur période d'emploi actif et du salaire de base gagné pendant la période de préavis, sous réserve des dispositions d'atténuation;
- un paiement tenant lieu des cotisations de contrepartie que la Société aurait faites au régime d'épargne CT pendant la période de préavis applicable, calculé selon la moyenne du pourcentage annuel des cotisations de contrepartie faites par la Société à leur régime d'épargne CT pendant les trois exercices ayant précédé la fin de leur période d'emploi actif et du salaire de base gagné pendant la période de préavis, sous réserve des dispositions d'atténuation;
- le maintien de la participation aux régimes d'assurance-maladie et autres régimes d'assurance collective des employés de la SCT (sous réserve de certaines exceptions), ainsi qu'aux programmes d'escompte en magasin et d'assistance routière de la SCT et le maintien du droit à des services médicaux à l'intention des dirigeants et aux services de planification financière jusqu'à la fin de la période de préavis applicable ou jusqu'à ce qu'ils obtiennent un autre emploi, selon la première éventualité;
- le versement de l'indemnité pour usage d'une automobile de la SCT pendant la période de préavis applicable, sous réserve des dispositions d'atténuation.

Autres types de cessation d'emploi

Si MM. Hicks, Craig, Pershing et Pira démissionnent ou font l'objet d'un congédiement non motivé après avoir atteint au moins l'âge de 60 ans et cumulé au moins 10 ans de service au sein de la Société, conformément au régime d'options d'achat d'actions et au régime d'UAFR, ils auront le droit de continuer à acquérir les droits sur leurs UAFR en circulation et à en obtenir le règlement, comme s'ils avaient été au service de la SCT pendant toute la période de rendement, et le droit de lever leurs options d'achat d'actions en circulation jusqu'au troisième anniversaire de la date de leur démission ou de leur cessation d'emploi ou jusqu'à la date d'expiration de ces options, selon la première éventualité, les options non acquises continuant de leur devenir acquises pendant cette période.

S'il démissionne à quelque moment que ce soit, à la condition qu'il donne un préavis écrit de deux semaines à la Société, M. Christie aura le droit de continuer à acquérir des droits sur ses UAFR en circulation et d'en

obtenir le règlement, comme s'il avait été au service de la SCT pendant toute la période de rendement et le droit de lever ses options d'achat d'actions en circulation jusqu'au troisième anniversaire de la date de sa démission ou jusqu'à la date d'expiration de ces options, selon la première éventualité, les options non acquises continuant de lui devenir acquises pendant cette période.

Engagements de non-concurrence et de non-sollicitation

Les droits énoncés ci-dessus sont conférés à chacun des hauts dirigeants désignés en partie à la condition que chacun d'entre eux respecte certains engagements de non-concurrence (12 mois) et de non-sollicitation (12 mois) qui sont prévus dans leurs contrats de travail respectifs et s'engage à ne pas entrer au service de l'Association des marchands Canadian Tire ou s'y associer d'une autre manière pendant la période de dix ans suivant la fin de son emploi.

DISPOSITIONS APPLICABLES EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Les modalités du régime d'options d'achat d'actions, du régime d'UAFR et du régime d'UAOR de la Société stipulent que les dirigeants peuvent acquérir les droits sur certaines attributions par anticipation en cas de « changement de contrôle », ce terme étant défini dans chaque régime, mais désignant généralement la vente d'actions de la Société ou une autre opération ou situation qui permet à une autre personne (ainsi qu'aux membres de son groupe et aux personnes avec lesquelles elle a des liens) d'acquérir plus de 50 % des actions comportant droit de vote de la Société (un *changement de contrôle*). Le régime d'options d'achat d'actions, le régime d'UAFR et le régime d'UAOR de la Société sont assujettis à une « clause de déclenchement double » qui signifie que ce devancement des droits sur certaines attributions à base d'actions en circulation s'appliquerait uniquement dans le cas d'un congédiement non motivé qui aurait lieu dans les 24 mois suivant le changement de contrôle. Dans de telles circonstances, sauf indication contraire dans le contrat de travail du haut dirigeant désigné en question, l'acquisition des droits sur les attributions est devancée comme suit :

Élément de rémunération	Effet du changement de contrôle suivi d'un congédiement non motivé
Options d'achat d'actions	Toutes les options en circulation deviennent acquises à leur titulaire immédiatement avant la date de la cessation d'emploi.
UAFR	Les UAFR sont réglées proportionnellement à la période d'emploi actif au sein de la Société pendant la période de rendement applicable, le règlement étant assujetti à l'application d'un multiplicateur donné, comme il est indiqué dans le régime d'UAFR ou l'avis d'attribution au haut dirigeant désigné.
UAOR	Les UAOR sont réglées proportionnellement à la période d'emploi actif au sein de la Société, comme il est indiqué dans le régime d'UAOR ou l'avis d'attribution au haut dirigeant désigné.

PAIEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ESTIMATIFS

Le tableau suivant présente les paiements supplémentaires auxquels MM. Hicks, Christie, Craig, Pershing et Pira auraient eu droit s'ils avaient fait l'objet d'un congédiement non motivé, y compris en cas de changement de contrôle, le 31 décembre 2021, soit le dernier jour ouvrable ayant précédé la clôture de l'exercice 2021.

De nombreux facteurs influent sur la nature et le montant des avantages consentis et, par conséquent, la somme effectivement versée pourrait être supérieure ou inférieure à celle qui est indiquée ci-après. Parmi les facteurs qui pourraient influer sur les sommes indiquées, on retrouve le moment de la cessation d'emploi, le cours des actions de catégorie A sans droit de vote au moment du départ et l'âge et le nombre d'années de service au sein de la Société du haut dirigeant désigné.

		Paiements supplémentaires estimatifs au 31 décembre 2021	
Haut dirigeant désigné	**Éléments de la rémunération**	**Sans changement de contrôle (en dollars)**	**À la suite d'un changement de contrôle[1] (en dollars)**
Greg Hicks Président et chef de la direction	Salaire de base	2 200 000	2 200 000
	Paiement tenant lieu d'une attribution dans le cadre du RICT[2]	2 640 000	2 640 000
	RILT[3]	–	7 421 704
	Paiement tenant lieu d'une attribution dans le cadre du régime de participation aux bénéfices CT[4]	220 000	220 000
	Paiement tenant lieu des sommes auxquelles le haut dirigeant a droit dans le cadre du régime d'épargne CT[5]	110 000	110 000
	Avantages indirects[6]	–	–
	Total	**5 170 000**	**12 591 704**
Gregory Craig Vice-président et chef des finances	Salaire de base	1 300 000	1 300 000
	Paiement tenant lieu d'une attribution dans le cadre du RICT[2]	845 000	845 000
	RILT[3]	202 199	2 886 912
	Paiement tenant lieu d'une attribution dans le cadre du régime de participation aux bénéfices CT[4]	130 000	130 000
	Paiement tenant lieu des sommes auxquelles le haut dirigeant a droit dans le cadre du régime d'épargne CT[5]	65 000	65 000
	Avantages indirects[6]	56 840	56 840
	Total	**2 599 039**	**5 283 752**
James Christie Vice-président directeur, SCT, conseiller stratégique et chef du contentieux	Salaire de base	1 400 000	1 400 000
	Paiement tenant lieu d'une attribution dans le cadre du RICT[2]	910 000	910 000
	RILT[3]	–	3 307 252
	Prime de maintien en fonction[7]	250 000	250 000
	Paiement tenant lieu d'une attribution dans le cadre du régime de participation aux bénéfices CT[4]	140 000	140 000
	Paiement tenant lieu des sommes auxquelles le haut dirigeant a droit dans le cadre du régime d'épargne CT[5]	70 000	70 000
	Avantages indirects[6]	56 840	56 840
	Total	**2 826 840**	**6 134 092**

Haut dirigeant désigné	Éléments de la rémunération	Paiements supplémentaires estimatifs au 31 décembre 2021	
		Sans changement de contrôle (en dollars)	À la suite d'un changement de contrôle[1] (en dollars)
John Pershing Vice-président directeur et chef des ressources humaines	Salaire de base	650 000	650 000
	Paiement tenant lieu d'une attribution dans le cadre du RICT[2]	422 500	422 500
	RILT[3]	236 069	3 299 855
	Paiement tenant lieu d'une attribution dans le cadre du régime de participation aux bénéfices CT[4]	65 000	65 000
	Paiement tenant lieu des sommes auxquelles le haut dirigeant a droit dans le cadre du régime d'épargne CT[5]	32 500	32 500
	Avantages indirects[6]	–	–
	Total	**1 406 069**	**4 469 855**
Aayaz Pira Président, Services financiers Canadian Tire	Salaire de base	550 000	550 000
	Paiement tenant lieu d'une attribution dans le cadre du RICT[2]	330 000	330 000
	RILT[3]	–	–
	Paiement tenant lieu d'une attribution dans le cadre du régime de participation aux bénéfices CT[4]	55 000	55 000
	Paiement tenant lieu des sommes auxquelles le haut dirigeant a droit dans le cadre du régime d'épargne CT[5]	27 500	27 500
	Avantages indirects[6]	–	–
	Total	**962 500**	**962 500**

Notes

(1) Il y a lieu de se reporter à la rubrique *Dispositions applicables en cas de changement de contrôle*, à la page 76, pour consulter les dispositions applicables aux hauts dirigeants désignés en cas de changement de contrôle.

(2) Le chiffre indiqué présume que le règlement correspond à la cible.

(3) Le paiement relatif au RILT qui est indiqué dans le tableau se compose d'options d'achat d'actions et d'UAFR pour tous les hauts dirigeants désignés et d'UAOR pour M. Pira. La tranche du paiement indiqué qui est attribuable aux options d'achat d'actions tient compte de la valeur dans le cours de toutes les options d'achat d'actions qui deviendraient acquises à leur titulaire à la suite de la cessation d'emploi et est calculée selon le cours de clôture des actions de catégorie A sans droit de vote à la TSX le 31 décembre 2021 (181,44 $). Aucun chiffre n'est indiqué dans le tableau si le prix de levée des options d'achat d'actions est supérieur au cours de clôture des actions de catégorie A sans droit de vote à la TSX le 31 décembre 2021 (181,44 $). La tranche du paiement qui est attribuable aux UAFR et aux UAOR tient compte de la plus-value de toutes les UAFR et UAOR attribuées, s'il y a lieu, calculée proportionnellement et payable à la date de la cessation d'emploi, déduction faite de la valeur des UAFR et des UAOR perdues. Les UAFR ont été évaluées en présumant un multiplicateur de rendement de 1,0 et leur valeur a été calculée selon le cours de clôture des actions de catégorie A sans droit de vote à la TSX le 31 décembre 2021 (181,44 $). Aucun chiffre n'est indiqué dans le tableau si la valeur des UAFR et des UAOR perdues est supérieure au montant du règlement proportionnel. Si le titulaire continue d'acquérir les droits sur les UAFR et les UAOR après la cessation de son emploi, aucun paiement supplémentaire ni aucun avantage ne sera réalisé.

(4) Le chiffre indiqué présume que les attributions faites dans le cadre du régime de participation aux bénéfices CT correspondent à 10 % du salaire pendant les périodes de préavis applicables.

(5) Le chiffre indiqué présume que les attributions faites dans le cadre du régime d'épargne CT correspondent à 5 % du salaire pendant les périodes de préavis applicables.

(6) Tous les hauts dirigeants désignés ont droit au maintien de leurs avantages indirects et autres avantages pendant leurs périodes de préavis; toutefois, comme la valeur globale de ces avantages indirects et autres avantages dont bénéficieraient MM. Hicks, Pershing et Pira n'excéderait pas 50 000 $ pendant ces périodes, le tableau n'en tient pas compte.

(7) Le chiffre indiqué correspond au solde de la prime de maintien en fonction qui est payable à M. Christie en 2022.

Titres dont l'émission est autorisée dans le cadre d'un régime de rémunération à base d'actions

Le tableau qui suit présente des renseignements sur les actions de catégorie A sans droit de vote dont l'émission était autorisée dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions de la SCT au 1er janvier 2022. Sauf pour ce qui est du régime d'options d'achat d'actions, la SCT ne compte aucun régime de rémunération dans le cadre duquel l'émission de titres de participation de la SCT aurait été approuvée.

Régimes de rémunération à base d'actions ayant été approuvés par les porteurs de titres	Nombre de titres devant être émis au moment de la levée d'options en circulation	Prix de levée moyen pondéré des options en circulation (en dollars)	Nombre de titres pouvant être émis à l'avenir dans le cadre des régimes de rémunération à base d'actions
Régime d'options d'achat d'actions	1 323 987	118,91	2 063 770

Le nombre maximal global d'actions de catégorie A sans droit de vote dont les actionnaires de la Société ont autorisé l'émission, le 13 mai 2010, dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions s'établit à 3 400 000, soit environ 6,0 % des actions de catégorie A sans droit de vote émises et en circulation au 1er janvier 2022. À cette date, 1 323 987 options d'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote étaient en circulation et n'avaient pas été levées, ce qui représente environ 2,3 % des actions de catégorie A sans droit de vote émises et en circulation. En outre, au 1er janvier 2022, un nombre global de 2 063 770 actions de catégorie A sans droit de vote, soit environ 3,6 % des actions de catégorie A sans droit de vote émises et en circulation, pouvaient servir aux émissions dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions.

Le tableau suivant présente le taux d'absorption annuel applicable dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions au cours de chacun des trois exercices terminés les plus récents. Le taux d'absorption annuel représente le nombre d'options octroyées au cours de l'exercice divisé par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A sans droit de vote en circulation au cours de l'exercice applicable.

Exercice clos	Taux d'absorption annuel
2019	0,72 %
2020	1,68 %
2021	0,37 %

Il y a lieu de se reporter à la rubrique *Description du régime d'options d'achat d'actions de la SCT*, à la page B-1, pour consulter la description des caractéristiques principales de ce régime.

Assurance responsabilité civile des administrateurs et des membres de la direction

Au cours de l'exercice clos le 1er janvier 2022, la SCT a souscrit une assurance responsabilité civile de 125 M$ à l'intention de ses administrateurs et des membres de sa direction. Cette assurance vise à protéger ces derniers contre les responsabilités qu'ils pourraient engager dans l'exercice de leurs fonctions à titre d'administrateurs ou de membres de la direction de la Société et de ses filiales.

Aucune franchise ne s'applique aux sinistres contre lesquels un administrateur ou un membre de la direction n'est pas indemnisé par la Société. Tous les sinistres à l'égard desquels la Société indemnise un administrateur ou un membre de la direction sont assujettis à une franchise de 500 000 $. Les sinistres résultant d'une

demande de règlement en valeurs mobilières présentée par un actionnaire de la Société ou pour le compte de celui-ci sont assujettis à une franchise de 750 000 $. L'assurance responsabilité civile des administrateurs et des membres de la direction ne couvre pas les sinistres découlant d'un comportement illégal, d'une fraude ou d'un acte de mauvaise foi qui a été adopté ou commis de façon délibérée.

Nous avons versé des primes totalisant 801 170 $ relativement à cette assurance pour la période allant du 4 avril 2021 au 4 avril 2022, dont aucune tranche n'a été acquittée par les administrateurs ou les membres de la direction. La police d'assurance ne fait pas de distinction entre la protection offerte aux administrateurs et celle qui est offerte aux membres de la direction; nous ne pouvons donc estimer le montant de la prime qui se rapporte à chacun de ces groupes.

Autres renseignements

Vous pouvez consulter les états financiers de 2021, le rapport de gestion de 2021, la notice annuelle de 2021, le code d'éthique et le code d'éthique professionnelle à l'intention des fournisseurs sur SEDAR, au **www.sedar.com**, et sur le site Web de la Société, au **www.corp.canadiantire.ca**. Vous pouvez consulter les renseignements prescrits sur le RPDB sur SEDAR, au **www.sedar.com**.

Vous pouvez également obtenir un exemplaire de ces documents en envoyant un courrier électronique à l'adresse **CorporateSecretary@cantire.com** ou en écrivant à la personne suivante à l'adresse indiquée ci-après :

Eleni Damianakis
Vice-présidente, chef adjointe du contentieux et secrétaire générale
La Société Canadian Tire Limitée
2180, rue Yonge, C.P. 770, succursale K
Toronto (Ontario) M4P 2V8

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur la Société sur SEDAR, au **www.sedar.com**, et sur le site Web de la Société, au **www.corp.canadiantire.ca**.

Les renseignements que l'on peut trouver sur les sites Web dont il est question dans la présente circulaire ou auxquels on peut accéder par l'intermédiaire de ces sites ne font pas partie de la présente circulaire et n'y sont pas intégrés par renvoi. Toutes les mentions de ces sites Web sont des références textuelles inactives fournies à titre informatif seulement.

Approbation du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société a approuvé la teneur de la présente circulaire et en a autorisé l'envoi.

Toronto (Ontario)
Le 17 mars 2022

Par ordre du conseil d'administration,
la vice-présidente, chef adjointe du contentieux et secrétaire générale,

Eleni Damianakis

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. RÔLE DU CONSEIL

Le conseil d'administration (le « conseil ») de La Société Canadian Tire Limitée (la « Société ») est responsable de la gérance de la Société. Ce rôle consiste principalement à gérer les activités commerciales et les affaires internes de la Société ou à en superviser la gestion. Il comprend deux fonctions clés, soit la prise de décisions et l'encadrement. La fonction de prise de décisions comporte l'élaboration, en collaboration avec la direction, des objectifs stratégiques et des politiques fondamentales et l'approbation de certaines mesures importantes. La fonction d'encadrement consiste à superviser les décisions de la direction et à s'assurer que les systèmes et contrôles sont adéquats et que les politiques appropriées sont mises en œuvre.

2. RESPONSABILITÉS DU CONSEIL

Le conseil a une obligation de loyauté et de bonne foi d'abord et avant tout envers la Société. Il doit adopter une vision à long terme et s'assurer que la direction en fait autant. Les décisions qu'il prend doivent tenir compte des répercussions des stratégies, des tactiques et des opérations proposées par la direction sur le plan des finances, des risques, de la concurrence, des ressources humaines et de l'image de marque de la Société.

Les fonctions du conseil comprennent les suivantes :

a) Planification stratégique

(i) suivre l'évolution des enjeux stratégiques avec lesquels la Société doit composer et donner des conseils à cet égard;

(ii) exiger que le chef de la direction, en collaboration avec le conseil, élabore le plan stratégique à long terme de la Société et le soumette à l'approbation du conseil;

(iii) superviser l'élaboration du plan d'affaires annuel de la Société, qui comprend les plans financiers et d'exploitation de la Société, et l'approuver;

(iv) encadrer la mise en œuvre du plan stratégique et du plan d'affaires annuel de la Société et s'assurer qu'ils sont efficaces;

(v) approuver les opérations, les dépenses, les engagements et les autres décisions d'affaires qui ne sont pas délégués expressément à la direction;

b) Information financière et contrôles internes

(i) s'assurer que les obligations en matière de présentation et de communication de l'information financière qui sont imposées au conseil, à la Société et à la direction principale par les lois, les règlements, les règles, les politiques et les autres exigences applicables sont remplies;

(ii) surveiller l'intégrité des systèmes d'information de gestion et l'efficacité des contrôles internes de la Société;

(iii) surveiller la rédaction des rapports et des attestations de la direction quant au contrôle interne à l'égard de l'information financière et aux contrôles et procédures de communication de l'information de la Société et les processus suivis dans ce cadre;

(iv) obtenir l'assurance raisonnable qu'il existe des contrôles et un processus de vérification diligente permettant la certification des documents d'information annuels et intermédiaires que la Société dépose, vérifier si ce processus et ces contrôles demeurent efficaces et obtenir la confirmation que les documents en question sont établis de façon que les attestations requises puissent être données;

(v) approuver les états financiers, le rapport de gestion, la notice annuelle et les communiqués de presse qui contiennent des renseignements importants de la Société;

(vi) s'assurer que la Société se conforme aux exigences applicables en matière d'audit, de comptabilité et de présentation de l'information;

c) Relations entre la Société et les marchands

(i) surveiller l'état des relations que la Société entretient avec ses marchands selon des critères qualitatifs et quantitatifs de manière à s'assurer que ces relations sont propices à l'exécution de la stratégie à long terme de la Société et contribuent au maximum au succès de l'entreprise de Canadian Tire;

d) Définition et gestion des risques

(i) encadrer l'élaboration et la mise en œuvre, par la direction, de la politique globale et du cadre d'application régissant la gestion des risques de l'entreprise;

(ii) examiner et évaluer les risques principaux auxquels la Société est exposée et les nouveaux risques qui font leur apparition et approuver l'énoncé sur la tolérance aux risques de la Société;

(iii) surveiller les processus de la Société qui servent à définir, à évaluer et à atténuer les risques principaux auxquels la Société est exposée et les nouveaux risques qui font leur apparition, et à en rendre compte, ainsi que les rapports de la direction sur le fonctionnement et l'efficacité de ces processus;

e) Gestion des ressources humaines et rémunération des dirigeants

(i) obtenir l'assurance raisonnable que la Société dispose des politiques et des méthodes nécessaires pour recruter, perfectionner et garder à son service les personnes dont elle a besoin pour remplir ses objectifs commerciaux;

(ii) surveiller les régimes et les programmes de rémunération des dirigeants de la Société et les principes qui servent à établir la rémunération de tous les autres employés;

(iii) surveiller la démarche de la Société en ce qui a trait à la gestion des ressources humaines;

(iv) encadrer le processus de planification de la relève de la Société et approuver le choix, la nomination, le perfectionnement, l'évaluation et la rémunération du président du conseil, du chef de la direction et des autres dirigeants principaux;

f) Intégrité, éthique professionnelle et responsabilité sociale

(i) obtenir l'assurance raisonnable que le chef de la direction et les autres membres de la direction principale sont intègres et s'efforcent de créer une culture d'intégrité à l'échelle de la Société;

(ii) approuver le code d'éthique à l'intention des employés et des administrateurs de la Société et le code d'éthique professionnelle à l'intention des fournisseurs (les « codes »), s'assurer que les personnes visées s'y conforment et obtenir des comptes rendus à cet égard;

(iii) approuver les autres politiques et méthodes qui régissent les questions d'intégrité, d'éthique professionnelle et de responsabilité sociale;

g) Communications

(i) s'assurer que les personnes concernées se conforment aux normes et aux processus de la Société selon lesquels les renseignements requis sont communiqués au public de façon exacte et appropriée et dans les délais requis;

(ii) maintenir un processus de relations avec les actionnaires permettant au conseil de répondre plus facilement aux demandes des actionnaires;

h) Gouvernance

(i) élaborer, revoir et encadrer la démarche de la Société en matière de gouvernance;

(ii) évaluer les structures et les processus que le conseil établit pour pouvoir fonctionner de façon indépendante de la direction;

(iii) mettre sur pied les comités du conseil qui aideront le conseil à remplir son rôle et ses responsabilités et définir leurs mandats;

(iv) établir les responsabilités des administrateurs et les attentes dont ceux-ci font l'objet, y compris en ce qui a trait à la présence et à la participation aux réunions du conseil et des comités ainsi qu'aux travaux préparatoires à celles-ci;

(v) évaluer régulièrement l'efficacité du conseil, du président du conseil, de chacun des comités, du président de chaque comité et de chacun des administrateurs;

(vi) surveiller la composition du conseil afin de s'assurer que le conseil et ses membres sont efficaces et indépendants;

(vii) définir les compétences que le conseil dans son ensemble et chaque administrateur doivent posséder;

(viii) trouver les personnes qui ont les qualités nécessaires pour siéger au conseil;

(ix) obtenir l'assurance raisonnable que chacun des nouveaux administrateurs participe à un processus d'orientation complet et que des possibilités de formation continue sont offertes à tous les administrateurs;

(x) examiner le mandat du conseil au moins une fois tous les trois ans afin de s'assurer qu'il tient compte comme il se doit des responsabilités de gérance du conseil;

(xi) approuver la forme et le montant de la rémunération qui est versée aux administrateurs en contrepartie des services qu'ils fournissent au conseil et aux comités.

3. DÉLÉGATION DE POUVOIRS

a) Délégation de pouvoirs à la direction

Le conseil a la responsabilité d'établir un processus formel de délégation de pouvoirs, qui délimite les pouvoirs de la direction, et de déléguer certains pouvoirs de gestion de l'entreprise de la Société à la direction. Le conseil a délégué au chef de la direction certains des pouvoirs de gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société, sous réserve des restrictions prévues par les lois qui régissent la Société. Le conseil conserve les pouvoirs qu'il ne délègue pas dans le cadre de ce processus.

b) Délégation de pouvoirs aux comités

Le conseil a délégué le pouvoir d'examiner ou d'approuver certaines questions qui sont de son ressort à ses comités, s'il y a lieu et dans la mesure permise par les lois qui régissent la Société. Le conseil se réserve le droit d'exercer les pouvoirs qu'il a délégués à un comité. Il a aussi le droit de révoquer l'un ou l'autre des pouvoirs qu'il a délégués à un comité, ainsi que de révoquer ou de modifier une décision prise par un comité (dans la mesure où cette décision n'a pas déjà été exécutée). Les comités doivent rendre compte des décisions qu'ils ont prises au conseil, à la réunion régulière suivante de ce dernier.

DESCRIPTION DU RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS DE LA SCT

Notre régime d'options d'achat d'actions a été conçu en vue d'intéresser et de fidéliser les employés admissibles de la SCT et de les inciter à participer à la croissance, à l'expansion et au succès futurs des entreprises de la SCT en étant propriétaire d'actions de celle-ci. Les administrateurs de la SCT qui ne sont pas des employés ne sont pas admissibles au régime d'options d'achat d'actions.

L'octroi d'une option donne au titulaire le droit de souscrire une action de catégorie A sans droit de vote au cours moyen pondéré de celle-ci à la TSX pendant la période de dix jours civils se terminant le jour ouvrable précédant la date de l'octroi.

Le régime d'options d'achat d'actions prévoit qu'aucune option ne peut avoir une durée de plus de dix ans à compter de la date de l'octroi, sauf si la période de levée doit être prolongée en raison d'une interdiction d'opérations.

Les options deviennent acquises à leur titulaire à raison de un tiers par année pendant les trois années suivant la date de l'octroi. Les options peuvent être levées pendant une période maximale de sept ans, à moins qu'elles ne prennent fin avant la fin de cette période conformément aux modalités du régime d'options d'achat d'actions. Le régime d'options d'achat d'actions ou les conventions relatives aux options prévoient des exceptions aux modalités d'acquisition des droits et d'expiration générales qui s'appliquent en cas d'invalidité, de décès ou de démission du titulaire d'options, si celui-ci devient un marchand Canadian Tire ou en cas de cessation d'emploi pour toute autre raison. Si un titulaire d'options fait l'objet d'un congédiement motivé, les options expireront immédiatement à la date du congédiement.

En plus des dispositions de base en matière d'acquisition dont il est question ci-dessus, le régime d'options d'achat d'actions prévoit une clause de déclenchement double entraînant l'acquisition anticipée au titulaire, selon laquelle, a) si une offre admissible, ce qui comprend une offre visant les actions de catégorie A sans droit de vote, a été réalisée à l'égard de la totalité ou de la quasi-totalité des actions de la SCT et qu'un changement de contrôle est survenu et b) dans les deux années suivant le changement de contrôle, le titulaire de l'option fait l'objet d'un congédiement non motivé, la totalité des options qu'il détient seront réputées lui être devenues acquises immédiatement avant la date de cessation d'emploi.

Toutes les conventions relatives aux options en circulation prévoient également que, au gré du titulaire, les options peuvent être levées au moyen du paiement du prix de levée ou remises en échange d'une somme en espèces correspondant à l'excédent de la juste valeur marchande des actions de catégorie A sans droit de vote sur le prix de levée stipulé dans la convention relative aux options d'achat d'actions applicable, multiplié par le nombre d'actions de catégorie A sans droit de vote remises. La juste valeur marchande correspond au cours moyen pondéré auquel les actions de catégorie A sans droit de vote se négocient à la TSX le jour de bourse où la remise est faite.

Les actions de catégorie A sans droit de vote qui ne sont pas prises en livraison et payées aux termes d'une convention d'options avant l'expiration ou l'annulation anticipée de celle-ci (y compris si l'option expire, est remise contre espèces ou est annulée) peuvent de nouveau faire l'objet d'une option dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions et ne réduisent pas le nombre maximal global d'actions de catégorie A sans droit de vote pouvant être réservées à des fins d'émission dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions.

Si un employé devient invalide, décède, démissionne, fait l'objet d'un congédiement, motivé ou non, ou cesse d'être un employé de la SCT pour une autre raison, ses options pourront être levées, par lui-même ou par son représentant personnel, selon le cas, ou ne pourront pas l'être, comme suit :

- *En cas d'invalidité* – Toutes les options pourront être levées et continueront de devenir acquises au titulaire jusqu'à la première des éventualités suivantes, soit l'expiration des options ou la fin de la période de trois ans, ou de la période plus longue établie par le conseil d'administration, suivant la date de l'invalidité.

- *En cas de décès* – Toutes les options deviendront acquises au titulaire immédiatement et pourront être levées jusqu'à la première des éventualités suivantes, soit l'expiration des options ou la fin de la période de trois ans, ou de la période plus longue établie par le conseil d'administration, suivant la date du décès.
- *En cas de démission après l'âge de 60 ans* – Toutes les options pourront être levées et continueront de devenir acquises au titulaire jusqu'à la première des éventualités suivantes, soit l'expiration des options ou la fin de la période de trois ans, ou de la période plus longue établie par le conseil d'administration, suivant la date de la démission si le titulaire compte au moins 10 ans de service continu auprès de la SCT.
- *En cas de démission en vue de devenir un marchand Canadian Tire* – Toutes les options acquises au titulaire à la date de la démission pourront être levées jusqu'à la première des éventualités suivantes, soit l'expiration des options ou la fin de la période de un an, ou de la période plus longue établie par le conseil d'administration, suivant la date de la démission, et toutes les options qui ne sont pas acquises au titulaire à la date de la démission seront perdues.
- *En cas de congédiement non motivé après l'âge de 60 ans et avec 10 ans de service continu* – Les options octroyées pourront être levées et continueront de devenir acquises au titulaire jusqu'à la première des éventualités suivantes, soit l'expiration des options ou la fin de la période de trois ans, ou de la période plus longue établie par le conseil d'administration, suivant la date du congédiement.
- *En cas de congédiement motivé* – Les options qui n'ont pas été levées ne pourront plus l'être à partir de la date du congédiement et toutes les options seront perdues.
- *En cas de cessation d'emploi pour une autre raison* – Toutes les options acquises au titulaire à la date de la cessation d'emploi pourront être levées jusqu'à la première des éventualités suivantes, soit l'expiration des options ou la fin de la période de 30 jours, ou de la période plus longue établie par le conseil d'administration, suivant la date de la cessation d'emploi, et toutes les options qui ne sont pas acquises au titulaire à la date de la cessation d'emploi seront perdues.

Si la SCT a imposé une période d'interdiction d'opérations pendant laquelle il est interdit de faire des opérations sur ses titres, le régime d'options d'achat d'actions permet que la date d'expiration des options qui auraient expiré pendant ou immédiatement après cette période d'interdiction d'opérations soit prorogée au dixième jour ouvrable suivant la fin de la période en question (la *durée suivant la fin de la période d'interdiction*). Si la période durant laquelle des options peuvent être levées par leur titulaire prend fin immédiatement après l'expiration d'une période d'interdiction, la durée suivant la fin de la période d'interdiction sera réduite du nombre de jours compris entre la fin de la période en question et l'expiration de la période d'interdiction.

Le conseil d'administration peut modifier le régime d'options d'achat d'actions (ou une convention relative aux options ou un droit prévu dans le régime d'options d'achat d'actions) sur réception de l'approbation requise de la TSX et sans celle des actionnaires, à un certain nombre de fins stipulées. Toutefois, il ne peut, sans l'approbation des actionnaires, faire ce qui suit :

- augmenter le nombre global maximal d'actions de catégorie A sans droit de vote pouvant faire l'objet d'options et être émises dans le cadre du régime;
- réduire le prix de levée des options détenues par les titulaires d'options (y compris en annulant des options et en les émettant de nouveau);
- prolonger la durée des options détenues par les titulaires d'options;
- supprimer ou augmenter la participation limite des initiés (au sens donné à ce terme ci-après);
- modifier les dispositions en matière de modification du régime;
- modifier la définition d'« employé » prévue par le régime afin qu'elle englobe les administrateurs qui ne sont pas des employés ou permettre aux administrateurs qui ne sont pas des employés de recevoir des options dans le cadre du régime;
- modifier les restrictions en matière de cession et de transfert prévues par le régime.

En outre, le régime d'options d'achat d'actions prévoit que le conseil d'administration ne peut apporter aucune modification qui porte atteinte aux droits des titulaires d'options à un égard important aux termes des conventions relatives aux options existantes sans obtenir au préalable l'approbation des titulaires qui sont parties à ces conventions.

Le nombre total d'actions de catégorie A sans droit de vote émises et en circulation au 1er janvier 2022 correspond à 56 723 758 actions de catégorie A sans droit de vote. La « *participation limite des initiés* » limite généralement le nombre maximal d'actions de catégorie A sans droit de vote a) émises aux initiés de la SCT pendant une période de un an et b) pouvant être émises aux initiés de la SCT à quelque moment que ce soit dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions, dans chaque cas en tenant compte de tous les autres mécanismes de rémunération en titres de la SCT, à 10 % du nombre d'actions de catégorie A sans droit de vote émises et en circulation. Aucune option ne peut être cédée ou transférée, sauf aux fins du règlement d'une succession, y compris par testament ou en vertu des lois régissant la transmission des biens en cas de décès du titulaire d'options.

Les conventions relatives aux options d'achat d'actions que la SCT a conclues avec les dirigeants principaux comportent généralement les mêmes modalités que celles qui sont énoncées dans les conventions types qui sont décrites ci-dessus. Toutefois, les conventions conclues avec certains des hauts dirigeants désignés et des autres hauts dirigeants ont été modifiées, dans certains cas de façon substantielle, afin de tenir compte des modalités du contrat de travail du dirigeant en question. Il y a lieu de se reporter à ce sujet à la rubrique intitulée *Avantages postérieurs à l'emploi et dispositions applicables en cas de changement de contrôle*, à la page 74.

Le 17 mars 2022, le conseil a approuvé un certain nombre de modifications au régime d'options d'achat d'actions qui ne nécessitaient pas l'approbation des actionnaires. Ces modifications sont décrites ci-après :

- certaines dispositions ont été supprimées de la convention type relative aux options d'achat d'actions et intégrées au régime d'options d'achat d'actions, y compris (i) les modalités applicables en cas de cessation d'emploi d'un titulaire d'options et en cas de changement de contrôle, (ii) les dispositions prévoyant le rajustement des options en cas de fractionnement, de regroupement ou de reclassement d'actions ou en cas de fusion et (iii) la confirmation qu'un titulaire d'options ne possède aucun droit à titre d'actionnaire tant qu'il n'a pas levé ses options et que des actions ne lui ont été remises en conséquence;
- les droits dont disposent les titulaires d'options en cas de cessation d'emploi ont été clarifiés et le régime d'options d'achat d'actions a été modifié afin de prévoir que les droits sur les options peuvent être acquis par anticipation en cas de cessation d'emploi attribuable au décès d'un titulaire d'options;
- les dispositions relatives au mode de levée et de paiement du prix de levée ont été modifiées afin de permettre l'envoi de l'avis de levée par voie électronique et le paiement sous forme de virement électronique;
- l'interdiction de remettre les options contre espèces pendant une période d'interdiction d'opérations a été formulée expressément;
- le régime d'options d'achat d'actions a été modifié afin de tenir compte du pouvoir du comité de rémunération d'octroyer des options;
- des clauses usuelles dans les régimes de cette nature ont été ajoutées, y compris en ce qui concerne les éléments suivants : le consentement à l'utilisation de communications électroniques, la récupération de la rémunération incitative, la disjonction, le fait que la participation d'un employé est facultative, au gré de l'employé, la confirmation que la participation au régime d'options d'achat d'actions ne donne aucun autre droit, la confirmation que les dispositions du régime d'options d'achat d'actions ont préséance en cas de conflit avec d'autres conventions et la conformité à la législation sur les normes du travail;
- certaines modifications ont été clarifiées et la définition de certains termes a été mise à jour.

COMMENT COMMUNIQUER AVEC NOUS

Siège social

LA SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE LIMITÉE

2180, rue Yonge
C.P. 770, succursale K
Toronto (Ontario) M4P 2V8
Canada

Téléphone :	416 480-3000
Télécopieur :	416 544-7715
Site Web :	www.corp.canadiantire.ca

Relations avec les actionnaires

Karen Keyes
Chef des relations avec les investisseurs
karen.keyes@cantire.com

Relations avec les investisseurs :	investor.relations@cantire.com

Relations avec les médias

Jane Shaw
Vice-présidente principale, Communications
jane.shaw@cantire.com

Demandes des médias :	mediainquiries@cantire.com

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA

100, avenue University, 8e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
Canada

Numéro sans frais au Canada et aux États-Unis :	1 877 982-8768
Téléphone (partout ailleurs dans le monde) :	514 982-7122
Télécopieur (Canada et États-Unis) :	1 866 249-7775
Télécopieur (partout ailleurs dans le monde) :	416 263-9524
Courrier électronique :	service@computershare.com

Pour modifier votre adresse, annuler les envois multiples à la même personne, transférer des actions de la Société, obtenir des renseignements sur le régime de réinvestissement des dividendes de la Société ou obtenir d'autres renseignements sur votre compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec Société de fiducie Computershare du Canada à l'un de ses bureaux principaux situés à Halifax, à Montréal, à Toronto, à Calgary ou à Vancouver.

Assemblée annuelle

Le jeudi 12 mai 2022 à 10 h (heure de l'Est)

Hôtel Four Seasons de Toronto
Salle Aria, 3e étage
60, avenue Yorkville
Toronto (Ontario) M4W 0A4